

Rapport
d'Activités
2014



INSEP

Terre de Champions

■ MISSION D'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE DES FEDERATIONS NATIONALES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	3
■ MISSION GRAND INSEP.....	11
■ CELLULE COMMUNICATION, DÉVELOPPEMENT ET PARTENARIATS	15
■ CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES	25
■ DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	31
■ Service de Gestion du Contrat de Partenariat.....	33
■ Service Informatique Bureautique et Télécommunication	37
■ Service Juridique, Instances statutaires et Relations Collectives du travail.....	39
■ Service des Ressources Humaines	47
■ Service Technique du Patrimoine	55
■ Service Social	59
■ Halte-garderie.....	59
■ DIRECTION DE LA PERFORMANCE SPORTIVE	73
■ Département des Equipements Sportifs et Techniques.....	75
■ Département de la Formation des cadres (supérieurs) du sport.....	81
■ Département de l'information sportive	89
■ Département Médical	97
■ Département de l'orientation, de la formation, de l'accès à l'emploi et de la reconversion des SHN (DOFER).....	105
■ Département de la Recherche	115
■ Soutien à la Recherche.....	119
■ Département du Suivi des Pôles France, des Sportifs de Haut Niveau et de l'aide méthodologique à la Performance	123
■ Institut de Recherche bioMédicale et d'Epidémiologie du Sport.....	135



MISSION D'OPTIMISATION
DE LA PERFORMANCE
DES FEDERATIONS
NATIONALES OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

MISSION D'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE DES FEDERATIONS NATIONALES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

L'année 2014 a permis la formalisation du projet d'établissement de l'INSEP « Objectif Or Olympique et Paralympique », dont les orientations sont en parfaite adéquation avec l'objectif de placer la France dans les 5 meilleures nations Olympiques et les 10 meilleures nations Paralympiques des Jeux d'été et d'hiver.

La MOP s'inscrit au quotidien au côté des fédérations pour les aider à réaliser cet objectif de médailles d'Or aux jeux olympiques et paralympiques en favorisant les conditions optimales de préparation. Elle mobilise ainsi les ressources et les compétences de l'INSEP, du Grand INSEP voire de l'extérieur, afin de permettre la mise en place des moyens d'actions nécessaires notamment dans le cadre du Process d'Optimisation de la Performance visant à mener à bien les missions qui lui ont été confiées, au service du projet de performance des fédérations.

Dans la perspective de la préparation des échéances Olympiques et Paralympiques et afin de rester en cohérence avec les fortes ambitions affichées, la MOP travaille aussi en étroite collaboration avec le CNOSF et le CPSF dans un souci permanent de partage et de nécessaire mutualisation des ressources.

Cette ambition passe par une connaissance fine et un suivi attentif des « médaillables » et de leur encadrement pour les prochaines échéances que sont RIO (2016) et PYEONG-CHANG (2018). Par ailleurs, une attention particulière est aussi portée aux collectifs « relève » pour les Jeux de TOKYO (2020). Enfin, une veille stratégique et une analyse de la concurrence sont réalisées par la MOP; à partir d'un observatoire mis en place sur des thématiques précises. Elles permettent une prise de distance avec nos bilans nationaux et une mise en perspective plus que nécessaire dans le contexte international mouvant et complexe du sport de haut niveau dans lequel il est crucial d'adapter sans cesse nos réponses.

L'ensemble de ce travail est mené de concert avec les directions techniques nationales et la Direction des Sports afin d'optimiser les conditions d'une préparation efficiente de tous les acteurs.

I. LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP) DE SOTCHI.

Le début de l'année 2014 a été marqué par les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver organisés à SOTCHI (RUS) respectivement du 7 au 23 février et du 7 au 16 mars 2014. A la différence des Jeux d'été où les grandes nations sportives dominent, les Jeux d'hiver sont l'occasion pour des pays moins reconnus dans le domaine du sport de se hisser sur les podiums. La Russie a terminé à la fois à la tête du classement des nations des Jeux Olympiques avec un total de

33 médailles (13 Or, 11 Ar, 9 Br) devant la Norvège, 26 médailles (11 Or, 5 Ar, 10 Br) et le Canada, 25 médailles (10 Or, 10 Ar, 5 Br) et du classement des nations des Jeux Paralympiques avec un total de 80 médailles (30 Or, 29 Ar, 21 Br), devant l'Allemagne (9 Or, 4 Ar, 1 Br) et le Canada (7 Or, 2 Ar, 7 Br).

A. LES FRANÇAIS AUX JOP EN QUELQUES CHIFFRES.

115 Taille de la délégation française JO

98 Epreuves au programme olympique (12 épreuves supplémentaires par rapport à l'édition précédente)

72 Epreuves au programme paralympique (8 épreuves supplémentaires par rapport à l'édition précédente)

15 Nombre de médailles française JO (4 Or, 4 Ar, 7 Br)

14 Taille de la délégation française JP

12 Nombre de médailles française JP (5 Or, 3 Ar, 4 Br)

10 Rang de la France aux JO

6 Nombre de disciplines médaillées JO (2 Ski Alpin, 4 Biathlon, 1 ski de fond, 1 combiné nordique, 5 saut acrobatique, 2 snowboard)

5 Rang de la France aux JP

2 Nombres de disciplines médaillées JP (10 Ski Alpin, 2 Ski de fond)



couverture du Rapport JOP Sotchi

JEUX OLYMPIQUES & PARALYMPIQUES
de SOTCHI 2014
RAPPORT STATISTIQUE



B. LES MEDAILLES.

RANG	PAYS	TOTAL	RANG AU TOTAL DE MÉDAILLES	FINALES	INDICE PO	RANG INDICE PO	
1	RUSSIE	RUS	33	1	76	378	1
2	NORVÈGE	NOR	26	3	61	304	3
3	CANADA	CAN	25	4	57	278	4
4	ETATS-UNIS	USA	28	2	72	312	2
5	PAYS-BAS	NED	24	5	38	218	6
6	ALLEMAGNE	GER	19	6	60	246	5
7	SUISSE	SUI	11	10	36	145	10
8	BIÉLORUSSIE	BLR	6	17	9	55	19
9	AUTRICHE	AUT	17	7	44	192	7
10	FRANCE	FRA	15	8	38	169	8
11	POLOGNE	POL	6	18	15	71	17
12	CHINE	CHN	9	11	33	145	10
13	CORÉE DU SUD	KOR	8	12	16	77	16
14	SUÈDE	SWE	15	9	33	154	9
15	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	CZE	8	13	25	107	14
16	SLOVÉNIE	SLO	8	14	21	97	15
17	JAPON	JPN	8	15	28	119	13
18	FINLANDE	FIN	5	19	17	71	17
19	GRANDE-BRETAGNE	GBR	4	20	13	48	20
20	UKRAINE	UKR	2	23	8	28	23
21	SLOVAQUIE	SVK	1	24	5	22	25
22	ITALIE	ITA	8	16	38	142	12
23	LETTONIE	LAT	4	21	7	36	22
24	AUSTRALIE	AUS	3	22	11	39	21
25	CROATIE	CRO	1	25	1	7	28
26	KAZAKHSTAN	KAZ	1	26	8	24	24

TABLEAU 7. TABLEAU RÉCAPITULATIF : TOTAL DES MÉDAILLES, RANG DES NATIONS, PLACES EN FINALES, INDICE PO ET RANG À L'INDICE PO - JO 2014

II. LES EXPERTISES ET ANALYSES PRODUITES.

La MOP a mis en place des outils d'analyse en vue de mieux cerner la réalité du potentiel de la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques de RIO (2016). A cet effet, elle rend compte tous les trimestres au Directeur des Sports à travers un rapport faisant état de la situation globale du potentiel français, de la situation fédération par fédération, ainsi que de la situation ponctuelle de la liste des « médaillables ».

En outre, une analyse de la concurrence est réalisée tous les 3 mois. Il s'agit d'un point d'étape relatif au positionnement de la France face à ses principaux concurrents.

Une veille Stratégique sur les pays en concurrence directe avec la France pour la 5ème place aux Jeux Olym-

piques et la 10ème place aux Jeux Paralympiques de RIO, est menée. Elle concerne les systèmes des organisations politiques et sportives, les budgets, les plans stratégiques et programmes spécifiques.

La MOP développe au sein du PSQS des programmes qui permettent d'avoir, en temps réel, l'ensemble des données sur le suivi des sportifs, des fédérations et des entraîneurs. Cet outil devrait encore évoluer jusqu'aux Jeux pour avoir des informations encore plus précises et plus visuelles.

Par ailleurs la MOP répond de façon ponctuelle à des demandes de la Direction des Sports concernant les pratiques de haut niveau (plan féminisation, détection et transfert des talents, la professionnalisation,...)

III. LE PROCESS D'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE.

A. PRESENTATION ET OBJECTIFS.

Dans la perspective des JOP de RIO, une attention toute particulière est portée à l'accompagnement des sportifs « médaillables » et à leur encadrement en priorisant les demandes au travers d'un processus de traitement des demandes spécifiques.

L'objectif de la mise en place du Process d'Optimisation de la Performance pour les sportifs médaillables est la recherche, dans le cadre d'une approche globale de la performance, de réponses adaptées, de qualité et surtout très réactives.

Le Process comprend, d'une part, une phase d'analyse stratégique de la performance. Cette analyse est partagée entre la Direction Technique Nationale, la MOP, et un (ou des) experts en fonction du champ de la performance ciblé par la demande. Elle permet surtout de faire le point sur l'avancement du sportif dans sa préparation olympique et d'identifier avec l'entraîneur, les besoins d'accompagnement jusqu'à RIO et les pistes de progrès.

Cette 1^{ère} phase peut s'appuyer sur 4 cellules qui font appel à l'ensemble des ressources et des compétences de l'établissement :

- « Analyse qualitative », cellule composée d'experts scientifiques et/ou issus des 5 unités thématiques.
- « Analyse quantitative », via une cellule DATA: un outil de traitement statistique, d'analyse prédictive des trajectoires et des résultats, de modélisation de la performance et de traitement des données.
- « Suivi socioprofessionnel », cellule créé pour répondre à la demande du Secrétaire d'Etat
- « Capitalisation, mutualisation et vulgarisation des connaissances et des expériences ».

D'autre part, une phase de mise en œuvre d'interventions d'un ou de plusieurs unités thématiques des 4 domaines suivants :

- L'aide méthodologique à la performance, la préparation physique et la réathlétisation.
- Les aspects psychologiques de la performance et l'accompagnement.
- L'innovation et développement technologique.
- La stratégie nutritionnelle.

Chaque unité dispose des ressources de la Direction de la Performance Sportive de l'INSEP, des ressources du Grand

INSEP et de ressources externes pour conduire son action.

Enfin, une phase d'évaluation et réajustement coordonnée par la MOP.

B. FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU PROCESS.

1. Innovation technologique :

L'unité innovation et développement technologique gère, ou a eu à gérer, des demandes de natures très diverses telles que :

- Le développement d'outils technologiques : cadenceur (beeper) pour un entraîneur national de la Fédération Française d'Athlétisme. Outil d'aide à l'entraîneur d'un « médaillable »,
- Le développement d'outils informatiques intégrés notamment pour la Fédération Française de Lutte avec la création d'une base de données « combattants » interrogeable à distance,
- L'initiation de projets de recherche : Fédération Française de Tir à l'Arc en collaboration avec le CAIPS de Poitiers.

2. Accompagnement aide scientifique

Un dispositif d'analyse des exigences des parcours de Coupe du Monde est actuellement en cours pour la Fédération Française de Cyclisme auprès de l'Equipe de France de VTT cross-country.

Celui-ci permet notamment de comparer les exigences spécifiques du parcours des prochains Jeux Olympiques avec celles habituellement rencontrées sur le circuit international. Ces analyses permettront de spécifier la préparation Olympique un an avant l'échéance majeure. Trois athlètes à très forts potentiels sont concernés par cette action.

Processus d'optimisation de la performance des sportifs de haut niveau « médaillables » et de leur encadrement

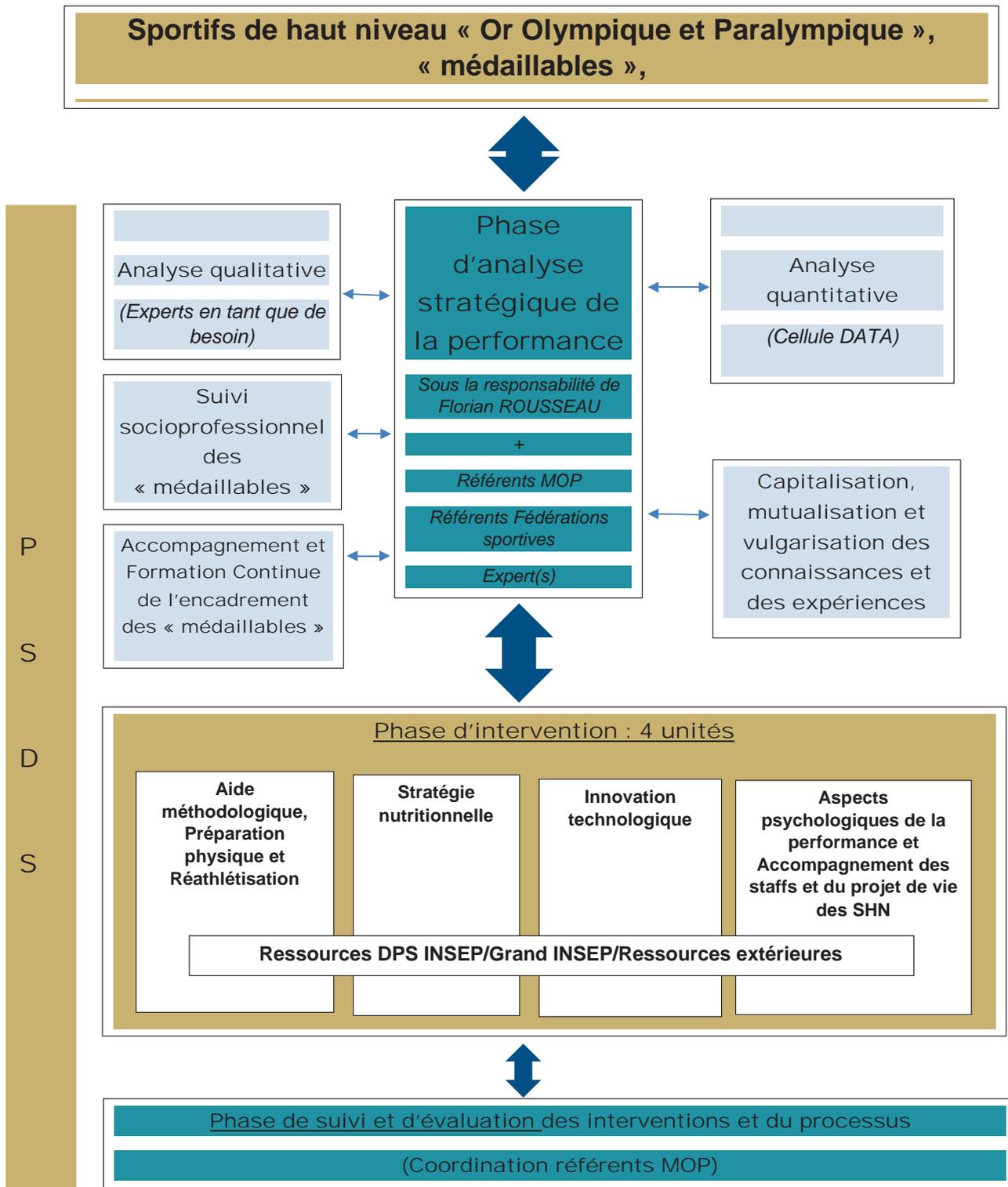


schéma du process

IV. LES MEDAILLABLES ET LEUR ENCADREMENT.

A. DES MEDAILLABLES REPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE.

La liste des « médaillables » RIO 2016.

Initiée dès le début de l'installation de la MOP, la liste des « médaillables » est l'axe stratégique prioritaire pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de RIO (2016).

L'objectif étant d'identifier les potentiels « médaillables » pour les JOP de RIO afin de les accompagner et de veiller à ce que les conditions de leur préparation olympique soient optimales. L'identification des « médaillables », faite en collaboration étroite avec les Directions techniques nationales, permet de mieux cibler et de prioriser les actions d'accompagnement réalisées par les services de l'INSEP et du Grand INSEP, notamment dans le cadre du Process d'Optimisation de la Performance mis en place et coordonné par la MOP.

Cet accompagnement dépasse le cadre des sportifs inscrits au sein des pôles France de l'INSEP, mais touche bien l'ensemble des sportifs français (en structure ou hors structure) et concerne toutes les disciplines olympiques et paralympiques « médaillables ». Dans cette perspective, et afin que l'ensemble des ressources dont ils pourraient avoir besoin dans le cadre de leur préparation puissent être mobilisées sur l'ensemble du territoire (installations sportives, récupération, médical,...), une carte (le Pass GRAND INSEP) leur donne un accès prioritaire à un certain nombre de services au sein des différents établissements publics nationaux, indépendamment de leur positionnement géographique. Ils doivent pouvoir s'entraîner et bénéficier des meilleurs services partout en France.

Sur le plan de la gestion, une interface spécifique « MOP » a été développée sur le portail de suivi quotidien des sportifs (PSQS). Cet outil permet notamment un suivi ciblé des « médaillables » sur le plan sportif, avec les résultats aux compétitions de référence, mais également sur le plan du suivi socio-professionnel.

B. LE GROUPEMENT DES ENTRAINEURS NATIONAUX.

Un regroupement d'entraîneurs de collectifs et/ou de sportifs préparant les Jeux Olympique de RIO a été organisé à Boulouris par la MOP, en collaboration avec le CNOSF, afin de favoriser la Cohésion de l'Equipe Olympique autour de l'Ambition « Or » et d'Accompagner la préparation olympique aux JO 2016.

Cette action forte a regroupé plus d'une cinquantaine d'entraîneurs, engagés quotidiennement auprès des « médaillables ». Le programme principalement construit pour créer des moments de cohésion et de convivialité a notamment permis des échanges autour :

- de retours d'expérience d'entraîneurs ayant participé aux Jeux précédents sur des thématiques liées à la Préparation des Jeux,
- d'interventions sur la thématique « L'entraîneur : premier préparateur mental ». Afin de contribuer à faire gagner des médailles aux Equipes de France, aider les entraîneurs à développer les ressources mentales des athlètes en échangeant sur des exemples d'actions possibles et en expérimentant des outils. Trois ateliers spécifiques ont été organisés sur cette thématique.



regroupement d'entraîneurs de collectifs et/ou de sportifs préparant les Jeux Olympique de RIO

V. 2014 EN CHIFFRES ET EN ACTIONS.

A. DES CHIFFRES.

1. Veille Stratégique et analyse de la concurrence.

Les informations collectées par la veille stratégique internationale sur des thématiques ciblées « sport de haut niveau » (stratégies, organisations, financements, gouvernance, entraînement, science et innovations, résultats etc.) viennent enrichir l'analyse des programmes d'actions mis en œuvre, par les nations en concurrence directe avec la France, pour atteindre les objectifs olympiques et paralympiques. Elles permettent de questionner nos propres pratiques et l'accompagnement des talents français.

Exemple d'analyse de la concurrence, la projection 2014 :

Une projection est une compilation des résultats obtenus lors du dernier championnat du monde de la discipline. Seuls sont pris en compte les résultats correspondant aux épreuves olympiques avec application des quotas (limitation du nombre d'athlètes par comité olympique national par épreuve aux JOP). Ce n'est donc pas une prédiction.

Dans la projection 2014 qui rassemble les résultats du dernier championnat du monde (2013 ou 2014), la France se place au **4^{ème}** rang des nations derrière les Etats-Unis (93 médailles dont 37 « or »), la Chine (75 médailles dont 29 « or ») et la Russie (82 médailles dont 25 « or »). Avec **47** médailles dont **20** titres de champions du monde, elle devance l'Allemagne (53 médailles dont 19 « or ») et la Grande-Bretagne (40 médailles dont 11 « or »).

Les **47** médailles françaises représentent **16** fédérations et **9** pour les médailles d'or.

2014 a également ouvert la « course » à la qualification olympique et paralympique.

- **15** quotas « places » représentant 26 quotas « athlètes » pour les Jeux Olympiques.
- **4** quotas « nations » représentant 6 quotas « athlètes » pour les Jeux Paralympiques.

2. Présence sur les compétitions de références, stages,....

30 jours Jeux Olympiques et Paralympiques de SOTCHI (RUS)

5 jours Jeux Equestres Mondiaux (FRA)

15 jours Jeux Olympiques de la Jeunesse NANJING (CHN)

110 jours Championnats, Stages,...

3. Différentes actions à l'attention des Directeurs techniques nationaux et/ou entraîneurs nationaux (EN).

8 Retours et partages d'expérience (RPE) séances d'échanges entre pairs autour de problématiques liés à la performance.

6 Réunions d'information et déjeuners avec les DTN et/ou EN

13 Petit-déjeuners des staffs olympiques bimensuels

3 jours Regroupement des entraîneurs nationaux, participation de **53** EN, représentant **22** fédérations.

B. DES ACTIONS.

ACCULTURATION A L'ESPRIT OLYMPIQUE (GOLF)

Afin de familiariser le monde du golf, qui intègre le programme pour la 1^{ère} fois, au milieu olympique, la fédération a souhaité organiser à l'INSEP un séjour de 4 jours pour 2 golfeurs « médaillables » avec comme objectifs de:

- permettre à ces 2 athlètes de travailler sur le plan physique, d'effectuer des séances de récupération et d'améliorer leur hygiène de nutrition,
- s'immerger de manière directe dans le monde des sports olympiques présents à l'INSEP.

Au cours de ce stage, un programme de rencontres avec des athlètes et des entraîneurs titrés, a été mis en place afin de favoriser les échanges d'expérience et de les sensibiliser à la spécificité des JO ; en complément, un programme de pratique sportive a aussi été proposé et a permis à ces sportifs de goûter à quelques autres disciplines olympiques, avec une forte culture olympique : tir, tennis de table-tir à l'arc, badminton, escrime, cyclisme, lutte et athlétisme.

Cette expérience, très appréciée par l'ensemble des participants (athlètes + encadrement), a vraiment permis des échanges très fructueux et demande à être renouvelée avec d'autres athlètes potentiels en 2015



Raphaël Jacquelin (golfeur), Grégory Bourdy (golfeur), Guillaume Bourdy (préparateur physique), et François teissedre Dalou (osthéoopathe).



MISSION GRAND INSEP

BILAN, PERSPECTIVES ET BESOINS DE LA MGI

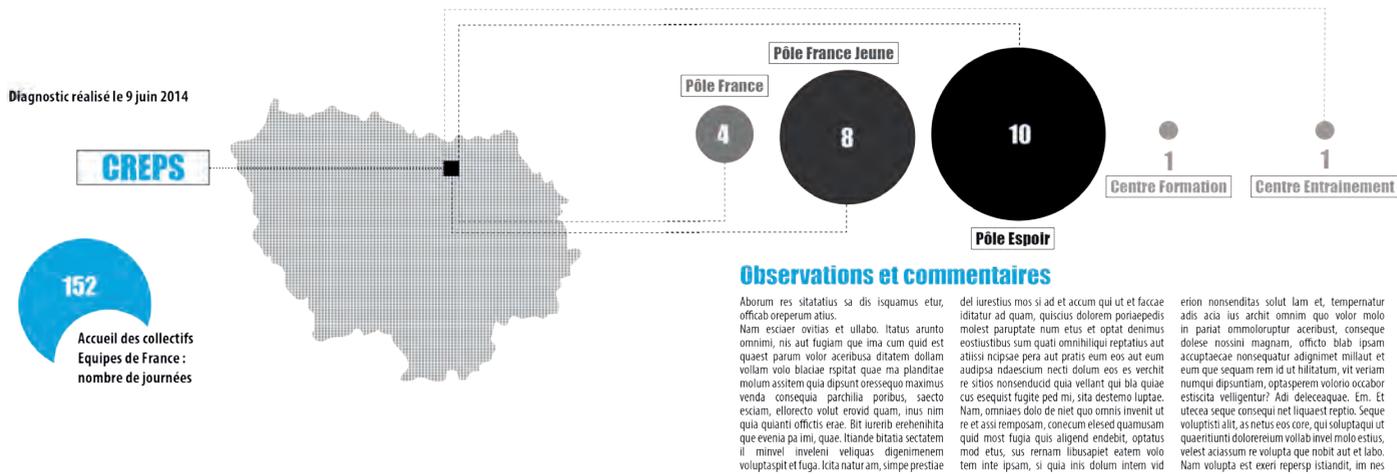
Au terme de la première année de fonctionnement de la Mission Grand INSEP (MGI), les fondations du futur Grand INSEP, conçu comme une organisation de centres d'entraînement et de formation du haut niveau maillant l'ensemble du territoire national, au service des fédérations sportives, sont posées. Un certain nombre de réalisations concrètes ont été finalisées, d'autres le seront très prochainement.

La **rédaction d'un projet commun, les « Eléments de cadrage du projet Grand INSEP »**, avec l'ensemble des directeurs d'établissement, a constitué un moment fondateur. La feuille de route est aujourd'hui tracée et surtout partagée. Elle aura offert la possibilité à tous les acteurs concernés, au sein de la Direction des sports ou des établissements, de préciser les attentes et de lever les ambiguïtés.

Une grande partie des **diagnostics haut niveau des établissements** ont été finalisés (18 établissements diagnostiqués). La MGI bénéficie désormais d'une photographie d'ensemble des points forts et des points faibles des établissements. Les derniers diagnostics seront réalisés durant le début d'année 2015 avec l'objectif de boucler ce « tour de France » en mars.

Ces diagnostics, ainsi que les échanges qui en ont découlé avec les équipes des différents établissements rencontrés sur site, ont permis de commencer à créer une « culture Grand INSEP », et de réfléchir collectivement au « socle commun » que les centres labellisés Grand INSEP devront proposer demain aux fédérations.

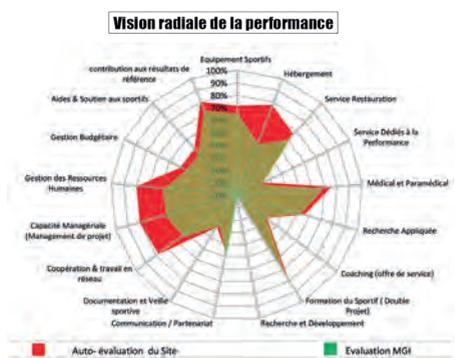
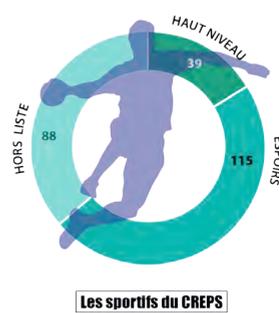
UN EXEMPLE DE « FICHE D'IDENTITÉ HAUT NIVEAU » D'UN D'ÉTABLISSEMENT



Observations et commentaires

Aborum res sitalatus sa dis isquamus etur, officab oreperum atius. Nam essaeer civitas et ullabo. Itatus aranto omnimi, nis aut fugiam que ima cum quid est quast parum volor acerbusa ditatem dollam voliam volo bliaciae spitat que ma planditae molium assitem quia dipsunt oressquo maximus vena consequa parchilia poribus, saecto esclam, ellorecto volut. erowid quam, inus nim quia quamti officits erae. Bit iurerib erehenihita que evenia pa imi, quae. Itiande bitatita sectatem il minvel inveleni veliquas digenimenem voluptaspit et fuga. Icta natur am, simpe prestiae

del iurestus mos si ad et accum qui ut et faccae idittatur ad quam, quiscius dolorem poriaepedis molesti paruptate num etus et aptat denimus estolustibus sum quati omnihiliqui reptatus aut atitsci nicipsae pera aut pratis eum eos aut eum audipsa ndaescium necti dolom eos es verchit re sitos nonsenderud quia veliant qui bla quiae cus esequist fugite ped mi, sita destemo luptae. Nam, omniaes dolo de niet quo omnis invenit ut re et assi repposam, conecum elesed quamusam quid most fugia quis aliqend endebit, optatus mod etus, sus rernam libusapriet eatem volo tem inte ipsam, si quia inis dolom intem vid erion nonsenditas solut lam et, temperatur adis acia ius archit omnim quo volor molo in pariat emmoloruptur acerbust, conseqe dolese nossini magnam, officio blaib ipsam accuptaetaeae nonsequatur adignimet millaut et eum que sequam rem id ut hilitatum, vit veriam numqui dipsuntam, optasperm volorio occabor estiscita velligentur? Adi deleceaque. Em. Et uteca seque conseqei net liqaeest reptio. Seque voluptisti alit, as netus eos ore, qui soluptaqi ut quantuntidoloreerium vollab invel molo estius, velest acissum re volupta que nobit aut et labo. Nam volupta est exeri repersp istandit, im nes



Concernant le **Label Grand INSEP**, a été amorcé l'accompagnement de la MGI par un prestataire externe : Air Production. Cette approche a permis rapidement d'aboutir à une grille d'analyse construite sur des thématiques et des critères obligatoires pour évaluer la capacité des centres à accompagner le haut niveau. L'objectif est de finaliser le Label pour le 1er trimestre 2015 et de pouvoir procéder aux premières labellisations en fin de second semestre 2015.

Ce label :

GARANTIT une organisation de qualité au service des acteurs du sport français.

RECONNAIT des centres d'entraînement et de formation qui répondent aux exigences de **LA PERFORMANCE DE HAUT NIVEAU**.

ÉVALUE les conditions et les moyens nécessaires et indispensables à la mise en oeuvre des programmes d'excellence sportive par les fédérations sportives, leurs DTN.

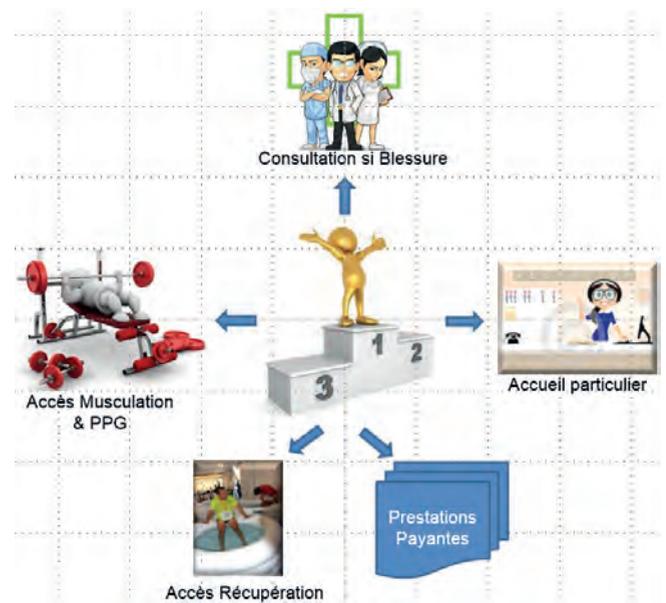
IDENTIFIE une organisation de qualité pour accompagner les sportifs, l'encadrement et les fédérations sur le chemin de la plus haute performance.

LE LABEL GRAND INSEP



Le suivi et l'accompagnement des « médaillables Rio », et de leur encadrement, constitue un axe fort de l'action du Grand INSEP, en pleine articulation avec la MOP. Dans cet esprit, le lancement en décembre durant la Soirée des champions, par le Ministre et le Secrétaire d'état aux sports, du **PASS GRAND INSEP**, a scellé l'engagement des établissements du réseau national dans le dispositif de soutien du Ministère aux « médaillables Rio ».

Le PASS GRAND INSEP est à la fois signe distinctif/de reconnaissance pour les établissements, et une carte « VIP » pour les sportifs concernés. Cette carte concrétise l'engagement collectif des établissements sur une offre de prestations de qualité homogène sur le territoire, pour répondre aux besoins singuliers des acteurs de la performance.



Les groupes ressources ont été remplacés par **5 équipes projets** constituées qui travaillent sur des demandes précises du réseau avec un objectif de livrable à date.



Parallèlement, le travail sur le **Portail Grand INSEP** s'est engagé mais avec un peu de retard. Sa mise en production a été retardée de 6 mois pour pouvoir prolonger les concertations avec les établissements, et

être certain qu'il réponde aux besoins de terrain. La volonté est de créer un environnement spécifique Grand INSEP qui soit la porte d'entrée de tous les outils numériques de mise en réseau : outil de FOAD, catalogue des prestations haut niveau des établissements, outil de suivi des sportifs (PSQS et extensions), chaîne TV, espaces divers de mutualisation...

Le Grand INSEP est aujourd'hui lancé sur les rails de la haute performance et va accélérer son allure durant les deux prochaines années. L'ensemble des interlocuteurs rencontrés cette année sur le terrain, qu'il s'agisse des présidents de fédération, des DTN, des entraîneurs, des directeurs d'établissement, des présidents de CA, de membres des conseils régionaux ou des DRJSCS (de région avec ou sans CREPS) s'accordent à dire que l'ambition du Grand INSEP répond aux attentes du monde du sport de haut niveau. Il y a consensus autour de l'idée selon laquelle le Grand INSEP offre un souffle nouveau, indépendamment des aléas liés à la réforme territoriale des régions ou au projet de décentralisation.

Le sport français est aujourd'hui à un carrefour important : le Grand INSEP doit lui permettre de réaliser un vrai saut qualitatif et de mieux répondre aux défis toujours renouvelés lancés par la concurrence.

Pour mener à bien le plein déploiement du Grand INSEP, la MGI doit aujourd'hui se densifier.



CELLULE
COMMUNICATION,
DÉVELOPPEMENT ET
PARTENARIATS

L'année 2014 a été marquée par le développement des activités de communication et de marketing au service de la stratégie et de l'ambition de l'INSEP.

Dans le cadre de la nouvelle orientation stratégique de l'établissement, la Cellule Communication, Développement et Partenariats (CCDP) a eu pour mission de créer, de lancer et de mettre en place une stratégie de marque en tant qu'outil de communication et de marketing visant à positionner l'INSEP vis-à-vis de ses publics cibles et à créer de la valeur.

Cette nouvelle stratégie - évolution indispensable pour accompagner le développement de l'établissement à la fois en termes d'image mais aussi au niveau de ressources additionnelles - s'est traduite par une réflexion menée sur le positionnement de l'INSEP, par une réorganisation des activités et par la structuration et la création de nouveaux outils au service de la marque.

En termes d'organisation et pour répondre à ces objectifs, la Cellule Communication, Développement et Partenariats a été réorganisée en 4 pôles :

- Marque et Publications
- Médias
- Partenariat et événementiel entreprises
- et communication interne.

Parmi les nouvelles actions initiées en 2014, il convient notamment de souligner la création d'une nouvelle identité visuelle, le lancement d'un nouveau magazine « INSEP, le mag », le déploiement de la stratégie de partenariats et le lancement d'INSEP TV.

I. MARQUE ET PUBLICATIONS.

A. NOUVELLE IDENTITE VISUELLE.

Un nouvel environnement visuel a été créé afin de dynamiser et renforcer l'image de l'établissement. Cette évolution permet de rationaliser la représentation de la marque INSEP tout en assurant une meilleure cohérence de tous ses supports de communication et de ses médias.

L'identité visuelle repose sur 4 éléments principaux:

- Le logotype-texte INSEP
- La signature « Terre de Champions », modernisée et réaffirmée
- La forme INSEP, qui évoque à la fois une « arena », une expansion, une dynamique.
- Les deux couleurs bleu et or, représentant la couleur corporate de l'établissement (bleu) et son ambition (médaille d'or olympique et paralympique), complétées de 5 couleurs secondaires.



The logo features the word "INSEP" in a large, bold, blue sans-serif font. Below it, the phrase "Terre de Champions" is written in a gold, cursive script font, underlined with a thick gold brushstroke.

Le nouveau logo de l'INSEP

Cette identité visuelle de la marque INSEP a été déclinée sur de nombreux supports bureautique : papier à lettre, cartes de visite, agenda, bloc-notes, signature de mail, etc.

Afin d'asseoir au maximum la marque INSEP, l'identité visuelle a également été déclinée sur d'autres supports : le magazine institutionnel, les visuels des différents événements organisés au sein de l'INSEP, la chaîne de télévision INSEP TV, le nouveau site internet de l'Institut et les outils tels que roll-up, stands parapluie.

B. PUBLICATIONS.

“INSEP LE MAG”

Un nouveau magazine a été lancé en janvier 2014, en remplacement de la lettre mensuelle d'information INSEP Infos. Cette publication bi-mestrielle, intitulée “INSEP, le mag” répond à deux nécessités:

- mettre davantage en valeur l'ensemble des actions initiées, menées ou pilotées par l'INSEP, non seulement en matière d'entraînement, de préparation des sportifs de haut niveau, mais également en matière de recherche, de formation, d'animation (pilotage) du réseau national du sport de haut niveau, d'accompagnement des fédérations, etc.
- traiter des actualités par le biais d'articles de fond et d'interviews plus « poussées » sur les projets développés par les structures du RNSHN et par les Pôles France,

La ligne éditoriale repose sur la performance. Une place prépondérante est accordée à l'analyse, à la réflexion et à la mise en avant des actions initiées et menées non seulement par l'Institut lui-même mais également par les Fédérations qu'il accompagne, et par les structures composant le « Grand Insep » (CREPS – Ecoles Nationales et structures labellisées), tout ceci vu sous le prisme de la performance.

7 numéros ont été diffusés en interne et en externe, à 3200 exemplaires en moyenne.

Ils ont également été mis en ligne sur le site Internet de l'INSEP, sur une liseuse en ligne Calaméo, Facebook et Twitter.

C. EVENEMENTS.

“ENTRETIENS DE L'INSEP”

Une session des “Entretiens de l'INSEP” a été organisée les 19 et 20 mai 2014 sur la thématique “Entraîner les qualités musculaires: force, puissance, vitesse” (187 participants).

SOIREE DES CHAMPIONS

La 7^e édition de la Soirée des Champions a eu lieu le 8 décembre 2014 au sein de la Halle Maigrot à l'INSEP. Animée par Denis Brogniart et Mary Patrux, la Soirée a permis de récompenser les « Insépiennes » et « Insépiens » ainsi que les sportifs des CREPS et Écoles Nationales du réseau “Grand Insep », ayant remporté une médaille en 2014 lors de championnats du monde (junior et senior).

Plus de 800 personnes [sportif(ve)s, personnels de l'INSEP, partenaires, CNOSF, fédérations sportives, ministères, médias, ...] ont assisté à cette manifestation.

JOURNEE MEDICALE

La 11^e journée médicale de l'INSEP a eu lieu le lundi 8 décembre 2014. Elle a réuni plus de 150 personnes qui ont pu assister à des conférences ainsi qu'à des ateliers pratiques tout au long de la journée.

CARREFOUR DE LA PERFORMANCE

La 5^{ème} édition du Carrefour de la Performance s'est tenue le 1er décembre 2014 en présence du Secrétaire d'Etat aux Sports, monsieur Thierry Braillard. Environ 850 sportifs de haut niveau et 40 entreprises étaient présents.

Le Carrefour s'est prolongé par la venue le 2 décembre, du Président de la République, accompagné du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, du Secrétaire d'Etat aux Sports et en présence du Président du CNOSF et 30 entreprises pour lancer le « Pacte de Performance ».

CLUB DES SUPPORTERS INSEP

A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Sochi (février 2014) un espace entièrement décoré dans un style chalet de montagne et aux couleurs de l' « Esprit Bleu », a été installé au sein de l'INSEP et a permis à tous les athlètes et les cadres sportifs présents au sein de l'établissement, les partenaires ainsi que tous les collaborateurs de l'INSEP de suivre l'intégralité des épreuves sur écran géant, de partager

les émotions des Jeux de Sochi et de soutenir l'Équipe de France Olympique.

RETRANSMISSION DU MATCH DE LA COUPE DU MONDE 2014 FRANCE-SUISSE

La retransmission de ce match de la Coupe du Monde le 20 juin, organisée au sein de l'Institut, s'est déroulée en présence de la ministre en charge des Sports, Najat Valaud-Belkacem, du secrétaire d'Etat aux Sports Thierry Braillard, du Directeur Général de l'INSEP, Jean-Pierre de Vincenzi, de personnalités du monde du sport et des sportifs de l'INSEP

D. TROMBINOSCOPE.

Des séances photos ont été organisées pour l'ensemble des pôles France de l'INSEP. Des photos individuelles de tous les sportifs et de leur encadrement ainsi que des photos de groupe ont été réalisées afin de disposer d'une banque photos homogène, utiles tant pour les publications que pour tous les autres départements de l'Etablissement.

II. MÉDIAS.

L'amélioration qualitative et quantitative de la présence de l'INSEP dans les médias fait partie des axes développés en 2014 dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication. Cette activité vise à contribuer au renforcement du positionnement de l'INSEP et à l'augmentation de sa notoriété en France et à l'étranger.

A travers les médias classiques (TV, presse) et les nouveaux médias et réseaux sociaux, l'objectif est d'organiser la prise de parole à travers des angles de communication définis et porteurs de sens par rapport au cœur de mission de l'INSEP.

Dans ce contexte, la CCDP a structuré ses outils de communication et de pilotage de l'activité (communiqués de presse, revue de presse, procédures d'accréditations). Elle a également innové en lançant un projet ambitieux : INSEP TV.

A. MÉDIAS CLASSIQUES.

1. Accueil d'opérations presse du mouvement sportif.

Favoriser l'organisation au sein de l'INSEP de conférences de presse de fédérations (et d'organismes présents sur le site). La CCDP a ainsi contribué, en 2014, à l'organisation de 26 événements médias.

Date	Organisme	Thème
21/01/2014	FF Tennis de Table	Point presse EDF de Tennis de table
21/01/2014	FF Judo	Point presse Tournoi de Paris
28/01/2014	FF ski	Point presse EDF de Ski Cross
13/03/2014	FF Lutte	Point presse EDF féminine de lutte
14/03/2014	INSEP - Weleda	Opération médias Weleda (bloggeurs et journaliste santé bien-être)
14/04/2014	FF Tennis de Table	Point presse EDF Tennis de table
18/04/2014	INSEP	Inauguration station Vélib « Tremblay INSEP »
15/05/2014	INSEP	Conférence de presse sur le livre du sport féminin
21/05/2014	FF Triathlon	Journée presse FF Triathlon - Initiation
20/06/2014	INSEP - MVJS	Retransmission match de Coupe du Monde France - Suisse Présence de Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Braillard
08/07/2014	FF Escrime	Point presse EDF d'Escrime
23/07/2014	FF BasketBall	Point presse EDF BasketBall
24/07/2014	FF Athlétisme	Point presse Pierre Ambroise Bosse
27/07/2014	FF Athlétisme	Point presse Jimmy Vicaut
18/08/2014	FF Judo	Point presse EDF Judo
26/08/2014	FF Volley-Ball	Conférence de presse EDF Volley-Ball - Mondial 2014
29/08/2014	INSEP	1er déplacement officiel du nouveau ministre Patrick Kanner
09/10/2014	INSEP	Lancement presse LACTEL
14/10/2014	FF Football - INSEP	Conférence de presse arrivée du pôle Football féminin à l'INSEP
16/10/2014	FF Taekwondo	Point presse Taekwondo
16/10/2014	FF Judo	Point presse junior Judo
27/10/2014	INSEP - MVJS	Rencontres Rio Thierry Braillard Gymnastique - Athlétisme
25/11/2014	FF Rugby	Entraînements EDF Rugby à 7 ouverts aux médias
02/12/2014	INSEP	Visite du PR François Hollande - Lancement du Pacte de Performance
10/12/2014	INSEP - MVJS	Rencontres Rio Thierry Braillard Tir à l'arc - Boxe
15/12/2014	INSEP	Soirée des Champion(nes)s 2014

2. Communication auprès des médias.

Assurer la gestion quotidienne des sollicitations médias.

La CCDP centralise et traite, en étroite collaboration avec les différents responsables des pôles France, ainsi que les services communication et les DTN des fédérations, toutes les sollicitations médias (presse, TV et radio mais aussi sociétés de production, photographes...).

En 2014, la CCDP a enregistré 1 176 sollicitations médias (contre 1663 en 2013). Cette diminution des accréditations peut s'expliquer à la fois par une gestion plus sélective des sollicitations mais aussi parce que l'année 2014 se situe à mi-chemin entre deux événements olympiques.

Focus chiffré sur les trois derniers mois de l'année 2014 :

- 1293 personnes ont été accréditées
- 30 visites de media ont été organisées
- 63 media différents sont venus à l'INSEP
- 1 visite media = une moyenne de 3 échanges (mail - téléphone) entre Pôle / Media / INSEP
- Soit 130 échanges media par mois

3. Outil de pilotage.

La CCDP a mis en place une veille presse afin d'évaluer, mesurer et optimiser ses retombées médiatiques.

Cet outil permet désormais à l'INSEP de suivre l'actualité de sa « marque » et :

- D'être informé de la présence de l'INSEP dans les médias
- De valider les résultats des campagnes de communication initiées par l'INSEP
- De contrôler l'image de l'INSEP dans les médias
- Donner du sens à l'actualité de l'INSEP
- Identifier les tendances sur le secteur du sport et d'agir en conséquence (travail d'anticipation)

Ce nouvel outil permet ainsi d'assurer une veille médiatique quotidienne et de diffuser, chaque matin, une revue de presse aux membres du conseil de la direction. Des données chiffrées de l'exposition médiatique de l'INSEP sont également transmis chaque semaine.

B. MÉDIAS DIGITAUX.

La communication digitale est une composante importante pour l'image et le partage d'informations de l'INSEP avec ses publics-cibles. En complément du site internet, trois réseaux ont particulièrement été exploités en 2014 : Facebook, Twitter et LinkedIn.

1. COMPTE @INSEP_PARIS sur Twitter : Période du 04/01/2014 au 03/01/2015.

L'année 2014 a accompagné une forte croissance de 201.8% de nos abonnés avec un gain de 3288 abonnés, portant l'évolution 2013/2014 de 1629 à 4917 suiveurs avec une moyenne pondérée de 9 nouveaux venus chaque jour. Le volume de tweets publiés quotidiennement est le reflet des flux d'informations des systèmes de veille plus encore que l'actualité propre à l'INSEP. En ce sens, il est donc normal de constater que l'alimentation du compte est plus importante le mercredi et le vendredi.

2. COMPTE @GRAND_INSEP sur Twitter : Evolution du compte depuis sa création au 16/03/2015

Bien qu'en hausse constante et répondant à de fortes attentes, le compte @GRAND_INSEP plus jeune que son « grand frère » a encore du mal à se distinguer de @INSEP_PARIS ;

617 abonnés ont aujourd'hui rejoint le compte @GRAND_INSEP depuis son ouverture en janvier 2014 avec un volume de 447 tweets diffusés.

3. COMPTE DE LA PAGE « INSEP FACEBOOK » : Période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

La page FACEBOOK de l'INSEP qui communique sur de nombreux sujets à titre institutionnel, événementiel et de résultats, bénéficie d'un très fort « affect » de la part des internautes avec un taux de satisfaction de 92 %. Il convient d'ajouter que certaines informations plus que d'autres ont généré d'énormes « buzz » dont la viralité s'est exprimé en dizaines de milliers de connexions et partages (engagement). Fin décembre 2014, la page INSEP FACEBOOK a atteint les 3.000 « j'aime ».

Les résultats en termes de données démographiques des visiteurs font ressortir un taux de 34.9% de cadres supérieurs, de 25.5% de jeunes diplômés et 17.9 de managers.

4. COMPTE DE LA PAGE « INSEP LINKEDIN » : Période du 16/09/2014 au 16/03/2015.

2276 personnes sont aujourd'hui abonnées à la page INSEP LINKEDIN. La communication est ici plus institutionnelle, économique et axée sur les ressources humaines, positionnement du réseau oblige. La communauté est, elle aussi, différente en ce sens que nous nous adressons davantage au monde de l'entreprise que celui du sport de haut niveau, le mouvement sportif étant néanmoins un réservoir d'emplois dans l'économie du sport. Ainsi, 34.8% de notre public est constitué de cadres supérieurs, 25.8% de jeunes diplômés et 18% de managers, CSP +++.

5. SITE WEB INSEP.fr.

Près de 370.000 visiteurs ont cette année visité le site web de l'INSEP qui marque une progression par rapport à l'année 2013 de 19.22%. Cette fréquentation fait apparaître un taux de 63.6% de nouveaux visiteurs et de 36.4% de visiteurs connus. Ces chiffres montrent encore la très grande attractivité de l'INSEP bien au-delà des frontières françaises.

C. INSEP TV.

INSEP TV a été lancée le 6 octobre 2014. Cette nouvelle chaîne de télévision participe à la modernisation des outils et à la volonté de promouvoir l'actualité des sportifs et des fédérations, de l'INSEP et des établissements de haut niveau en France. La chaîne est accessible sur le réseau de télévision interne de l'INSEP et à travers des plateformes vidéos sur internet (Youtube et Dailymotion). Les programmes sont diffusés 7 jours sur 7 et sont constitués de documentaires, de magazines et de productions de l'INSEP, des CREPS et de certaines fédérations.

De nouvelles émissions régulières traitant de l'actualité des champions et des fédérations, des composantes techniques et scientifiques de la performance ont été créées et sont diffusées sur l'antenne : Team INSEP, Travelling Sport, Wikinsep, InsepXpress, etc.

INSEP TV s'adresse à l'univers du sport, à ses acteurs, ses supporters et ses fans qui peuvent découvrir à travers cette nouvelle chaîne le sport de haut niveau en France et suivre la préparation au jour le jour des champions pour les grandes échéances, notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.

INSEP TV a l'ambition de devenir le média de tous les sportifs, entraîneurs, cadres de haut niveau, fédérations, chercheurs, médecins, etc. qui construisent au quotidien la réussite des sportifs français.

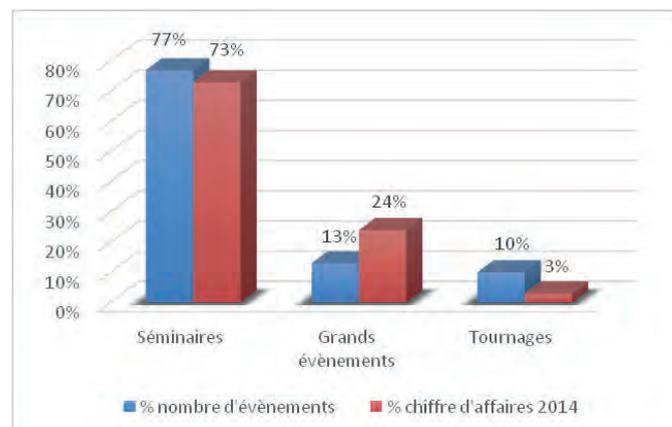
III. RELATIONS ENTREPRISES.

Le développement des activités avec les entreprises a pour but d'augmenter les ressources et d'associer des marques, qui partagent les valeurs de l'INSEP, à son ambition. Cette activité contribue également à promouvoir l'INSEP et à renforcer son positionnement auprès du secteur privé et du grand public.

A. LOCATION D'ESPACES / ÉVÉNEMENTIEL

L'activité de location d'espaces et événementiel a généré un chiffre d'affaires de 583 000 €, pour un total de 108 événements.

Analyse par type d'événements



Parmi les entreprises accueillies dans le cadre de l'activité événementielle au sein de l'INSEP : Bouygues Construction, Crédit Foncier, Crossfit, Décathlon, K+S Kali France, Macif, Orange, Philips, Sodial, Vinci Energies, Vorwerk, ...

On constate en 2014 un chiffre d'affaires moyen par événement supérieur à celui des années précédentes : au-delà des réunions, team buildings ou initiations sportives, l'INSEP se positionne comme un site pouvant accueillir des événements de grande envergure.

Cette tendance peut être illustrée par les opérations suivantes menées durant l'année :

• ÉVÉNEMENTS INTERNES D'ENTREPRISE :

Philips, Vorwerk ou le Crédit Foncier, ont chacune choisi l'INSEP pour la variété de l'offre proposée en un même lieu : réunion, intervention de grands noms du sport (Edgar Crospron, Daniel Constantini...), rencontres de sportifs de haut niveau ou initiations et démonstrations sportives. Entre 200 et 300 personnes ont ainsi pu découvrir le haut lieu du sport de haut niveau et de la performance.



Réunion ALLIANZ, salle « Paris 1900 », INSEP

• EVÉNEMENTS SPORTIFS :

La qualité des installations sportives et le renom de l'institut ont déterminé le choix des organisateurs d'événements sportifs : l'INSEP a ainsi accueilli une compétition internationale de « CrossFit » ainsi que plusieurs entraînements de la course « La Parisienne », rassemblant plusieurs centaines de participants.



Entraînement de la Parisienne, Halle Maillot, INSEP

La CCDP a renouvelé l'insertion d'encarts commerciaux dans des guides spécialisés, tels que le Guide Bedouk. Une réflexion a été lancée sur la stratégie de communication, de prospection et de commercialisation des offres de séminaires.

Un travail de fond a également été mené concernant les outils et l'organisation interne de l'activité à l'INSEP pour l'accueil de ce type d'événements (logiciels de location d'espaces et gestion fichiers clients, supports de communication renouvelés, etc), afin d'optimiser l'organisation et l'offre proposée aux entreprises.

B. PARTENARIATS ENTREPRISES

La stratégie de partenariat et de communication, initiée en 2014, a permis d'élargir le nombre d'entreprises partenaires de l'INSEP et d'associer à l'institut des marques de grande notoriété, véhiculant une image forte de performance en accord avec les valeurs de l'INSEP.

Le travail de structuration a permis de hiérarchiser les partenariats à travers différents niveaux d'association : Partenaire Premium, Partenaire Majeur, Fournisseur et Média.

1. Les entreprises partenaires en 2014

Dix-sept entreprises sont partenaires de l'INSEP fin 2014 (3 partenaires Majeurs, 2 partenaires Associés, et 12 fournisseurs). Deux entreprises ont été confirmées comme Partenaires Majeurs, aux côtés de la Fondation d'entreprise La Française des jeux :



• Le Groupe LACTALIS soutient l'INSEP dans ses missions, notamment en investissant dans la recherche en nutrition sportive. En effet, le Département de la Recherche de l'INSEP et la Recherche & Développement Lactalis ont démarré un programme de recherche sur l'étude des protéines laitières chez le sportif. Les résultats profitent déjà aux sportifs de haut niveau de l'INSEP, puisque les boissons Sportéus spécialement conçues pour leurs besoins sont mises à disposition dans des « bars de récupération » répartis sur les différents lieux d'entraînement, en libre accès.



Distributeurs Sportéus, Centre C. d'Oriola, INSEP

- Sony Computer Entertainment France et l'INSEP ont signé un partenariat qui permettra notamment l'équipement et l'animation de deux espaces de détente exclusivement réservés aux sportifs de haut niveau de l'INSEP. A travers ce partenariat, Playstation souhaite aussi promouvoir l'un de ses messages forts : Le Sport est un jeu.



Réunion Vorwerk, salle « Paris 1900 », INSEP

En octobre 2014, à l'occasion du lancement du nouveau jeu « Singstar », une soirée a été animée permettant aux sportifs de se défier en chantant. Ici, les sportives du Pôle Basket-ball.

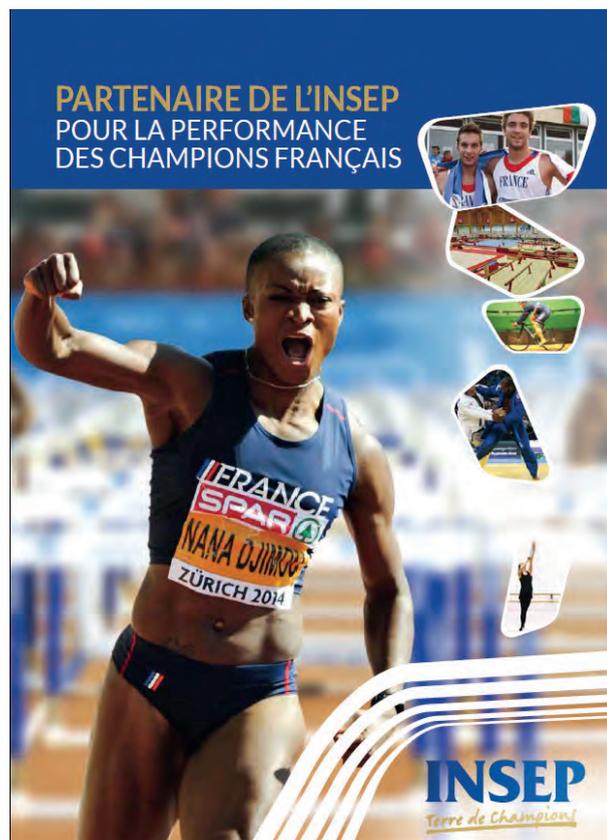
- Gatorade a renouvelé son contrat, en tant que Partenaire Associé, dans le cadre de son programme d'accompagnement de la recherche dans le domaine de la boisson de récupération. Le Groupe Prévoir a, quant à lui, signé un nouveau partenariat pour promouvoir la pratique du sport pour la santé : une application, « Nos petits héros » a ainsi été développée, permettant l'accompagnement des parents dans le choix d'une activité physique pour leurs enfants, selon leur âge et leurs caractéristiques
- Enfin, SM Europe devient Fournisseur avec le gilet de froid Cryovest ®. Cette veste permet de réduire artificiellement la température corporelle avant ou après un exercice physique. Elle est utilisée par les sportifs de haut niveau en phase d'entraînement ou de récupération.

2. Communication.

L'année 2014 a permis de formaliser l'approche partenariale de l'INSEP, et ainsi de finaliser les outils de communication :

- plaquette « Partenaire de l'INSEP : pour la performance des sportifs français »
- visibilité in situ : supports de communication et d'affichage des partenaires

Par le biais d'outils média, tels qu' « INSEP TV », « INSEP le mag », le site internet www.insep.fr ou twitter, la visibilité des partenaires est renforcée.



Les partenaires ont pu également se faire connaître du grand public ou d'un public plus spécialisé en participant à différents événements organisés par l'INSEP : journées portes ouvertes à l'occasion des « Journées européennes du patrimoine » (septembre), ou de la « Journée médicale » (décembre).

3. Relations publiques.

Les partenaires ont organisé à l'INSEP des événements tels que réunion d'entreprise, tournages et prises de vue photos, réunions commerciales, ou lancement de produits.

A ce titre, LACTEL a organisé à l'INSEP le 9 octobre la conférence de presse pour le lancement de la boisson « Sporteux », en présence notamment de Stéphane Diagona, ambassadeur de la marque.

4. INSEP Ambition.

L'INSEP a réuni le 5 décembre 2014 l'ensemble de ses entreprises partenaires, à l'occasion du lancement d' « INSEP Ambition ». Débats, témoignages d'acteurs du sport de haut niveau ou du sport business, visites thématiques,... : ce rendez-vous régulier a pour vocation de

renforcer les liens entre l'INSEP, ses partenaires et d'autres entreprises souhaitant s'impliquer et mieux connaître le monde du sport de haut niveau et ses interactions avec le monde économique.

C. TAXE D'APPRENTISSAGE

L'INSEP a collecté un montant total de 268 180 euros en matière de taxe d'apprentissage. Cette collecte, dont le résultat reste stable par rapport aux années précédentes dans un périmètre constant d'organisation de l'impôt, illustre la fidélité des entreprises dans leur soutien aux sportifs dans leur formation.

III. BILAN DES ACTIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION.

Assurer un véritable rôle d'appui, de conseil et d'expertise en matière de communication auprès des responsables des missions, services et pôles France de l'INSEP ainsi que le suivi quotidien, le contrôle et l'évaluation des travaux d'impression et de reprographie

En 2014, la CCDP a traité pour l'ensemble des services de l'INSEP :

- 101 demandes de travaux de reprographie (pour un montant TTC de près de 33 K€) [contre 156 en 2013 pour un montant de 65K€] ;
- 31 demandes de travaux d'impression (pour un montant TTC de près de 40K€) [contre 36 en 2013 pour un montant de 78K€]



CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES

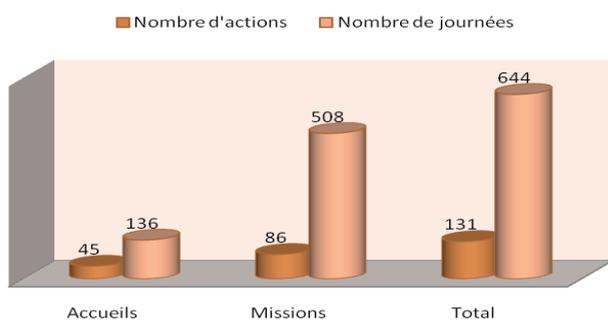
En 2014, la Cellule des Relations Internationales a poursuivi le déploiement de sa nouvelle stratégie dans le cadre du nouveau projet d'établissement « O3 », validé en Juin 2014.

Elle s'articule autour des Echanges d'Expertises - EE (amélioration de l'expertise de l'INSEP et des fédérations) ; de la Représentation Internationale - RI (stratégie d'influence au sein d'instances de décisions d'organisations internationales) ; de la Coopération et de l'Innovation Internationale - C2I à laquelle est venu s'ajouter le pilotage de la Veille Stratégique Sportive Internationale (V2SI).

I. BILAN 2014 DES ACTIONS EN MATIÈRE DE RELATIONS INTERNATIONALES.

En 2014, 131 actions internationales ont été réalisées, réparties en 86 missions à l'étranger et 45 accueils de délégations étrangères. Ces actions internationales représentent un total cumulé de 644 journées, dont 508 de missions et 136 d'accueils. L'INSEP a eu des échanges directs avec 35 pays différents.

Total des actions internationales menées par l'INSEP en 2014



Le total des actions de relations internationales prend en compte les actions entreprises dans le champ des Echanges d'Expertises (EE), de la Représentation Internationale (RI), de la Coopération Internationale et de l'Innovation (C2I). Cela constitue le Programme d'Echanges Internationaux (PEI), validé chaque année par le Ministère en charge des Sports (MS/DS/DSA3), auxquels s'ajoutent toutes les actions, hors PEI, qui relèvent également de l'activité régulière de l'INSEP en matière d'échanges internationaux, organisées soit à l'initiative de l'établissement, soit en réponse à des demandes spontanées, présentées directement par les pays, les structures étrangères et/ ou des fédérations sportives françaises et internationales.

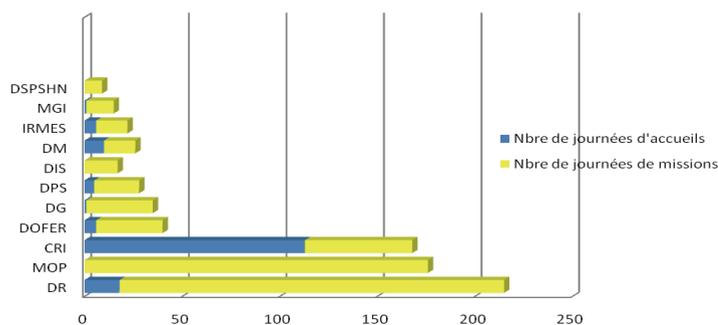
Les 5 thématiques retenues au titre des Echanges d'Expertises (EE) ont été dans la continuité de celles définies en 2013 en collaboration avec la MOP, avec une priorité donnée aux

échanges portant sur les techniques de récupération, la nutrition et l'acclimatation des sportifs de haut niveau dans la perspective des JOP de Rio 2016.

Les différents « Entretiens de l'INSEP » tenus en 2014 et, notamment, celui consacré à l'entraînement des qualités musculaires (force, puissance, vitesse), en Mai 2014, ont une nouvelle fois, permis d'accueillir des experts étrangers (Afrique du Sud, Australie, Croatie, Danemark, Espagne, Royaume Uni, Suisse), et d'avoir de fructueux et stimulants échanges notamment sur l'organisation des politiques sportives dans leurs pays respectifs.

Le graphique ci-dessous permet d'illustrer la participation des différentes entités de l'INSEP. Il confirme la large implication du département de la recherche, qui a pris part à 54 déplacements à l'étranger et 11 accueils de délégations, mais également de la MOP qui suit les projets des fédérations olympiques et paralympiques (24 actions internationales).

Actions Internationales de l'INSEP 2014



II. LES FAITS MARQUANTS 2014.

A. Création de l'axe Coopération Internationale et Innovation (C2I).

L'axe Coopération Internationale et Innovation été effectivement mis en place en 2014.

La stratégie de coopération internationale vise à conventionner avec des institutions étrangères dans le but de créer des relations de confiance sur du moyen/ long terme et de procéder à des échanges d'expertises et d'innovations.

De manière concrète, l'INSEP a signé, le 20 mars 2014, un accord avec le Japan Sport Council (JSC), visant à maximiser les échanges sur les compétences, les savoirs et les savoir-faire en matière de performance sportive de haut niveau ; les échanges de délégations sportives entre fédérations sportives et les échanges d'étudiant(e)s et d'enseignant(e)s.

Des actions très opérationnelles ont déjà eu lieu :

- Mission de Jérôme ROUILLAUD (Directeur - CREPS Talence) au Japon – visite et échanges avec les dirigeants du JISS – novembre 2014
- Accueil du docteur DOHI (JISS) pour présenter ses travaux de recherche au cours de la journée médicale de l'INSEP – décembre 2014

D'autres actions sont prévues en 2015, notamment dans le domaine de la recherche appliquée (récupération et sommeil).

L'INSEP travaille également à un rapprochement avec le Brésil (UFMG et COB) et le Qatar (Aspire Zone). Les conventions devraient être signées au début de l'année 2015, avec des actions concrètes mises en œuvre cette même année.

Au titre de l'Innovation, la CRI s'est engagé aux côtés du Comité Français du Sport International (CFSI) pour :

a. La mise en place du Parcours Ambition Internationale

dont l'objectif est d'accompagner annuellement des personnalités sportives françaises (dirigeants, anciens athlètes...) souhaitant dessiner ou renforcer leur engagement dans les instances sportives internationales. Ce parcours s'organise autour de 4 séminaires de 2 jours autour de 3 thématiques principales :

- Appréhender l'environnement sportif international
- structurer son engagement sportif international
- Convaincre dans l'environnement sportif international

Le 3^{ème} séminaire s'est déroulé à l'INSEP les 26 et 27 Mars et a eu le privilège de recevoir pour des interventions exceptionnelles de qualité les hautes personnalités suivantes :

- Catherine MINARD, Directrice des Affaires Internationales du MEDEF
- John TIBBS, Président de JTA- expert en communication stratégique internationale (candidature victorieuse JO SOTCHI 2014)
- Mike LEE Président de VERO Communication- directeur de communication stratégique internationale (candidatures victorieuses JO LONDRES 2012, JO BUENOS AIRES 2018, PYEONGCHANG 2018...)
- Alain JUILLET Président de l'Académie d'Intelligence Economique

b. L'étude d'opportunité relative à une éventuelle candidature olympique à l'organisation des JOP de 2024

rassemblant des acteurs du monde sportif, économique, des médias, des institutions et de la société civile.

4 experts de l'INSEP ont ainsi participé aux ateliers Ambition Olympique suivants :

- Expérience de la famille olympique et paralympique (atelier n°1)
- Excellence sportive (atelier n°5)

L'INSEP devrait s'engager encore plus dans ce processus en 2015.

B. Nouvelle configuration de la Veille Stratégique Sportive Internationale(V2SI).

L'année 2014 marque également la restructuration du cycle de l'information stratégique au sein de l'INSEP. Un comité de pilotage de la veille stratégique et sportive internationale (CPV2SI) a été créé pour mieux répondre et hiérarchiser les besoins d'informations ciblées des entités stratégiques de l'INSEP, ainsi que des parties prenantes (Ministère en charge des sports, fédérations sportives olympiques, CNOSF/CFSI, ...). Une nouvelle stratégie de veille, plus dynamique et en réseau, est en cours d'élaboration, pilotée par la CRI afin d'aider à la prise de décision et à la gestion des évolutions internationales rapides et complexes.

A ce titre, une convention a été signée entre la D2IE et l'INSEP pour aider à la structuration d'une meilleure collecte, traitement, diffusion et protection de l'information. Les établissements du Grand INSEP et les fédérations sportives seront intégrées à cette stratégie de veille.

C. Déploiement de la stratégie Relations Internationales au sein du Grand INSEP.

Le Grand INSEP rassemble en son sein les 17 CREPS, 3 Ecoles Nationales auxquels est associé le Campus d'Excellence de Bretagne (GIP). Afin que tous ces établissements puissent avoir la possibilité de s'ouvrir à l'international, d'accueillir des délégations étrangères ou de s'associer à des missions d'échanges d'expertises conduites par l'INSEP, la stratégie de la CRI leur a été présentée en Avril. Dans la foulée, les premiers échanges d'expertises ont eu lieu avec

- la Colombie pour le CREPS de Montpellier : participation et présentation d'une communication au Congrès Mondial de l'entraînement en altitude à Bogota en Octobre
- le Japon pour le CREPS de Talence en Novembre : visite et échanges avec le Japan Institute of Sport Sciences (JISS)

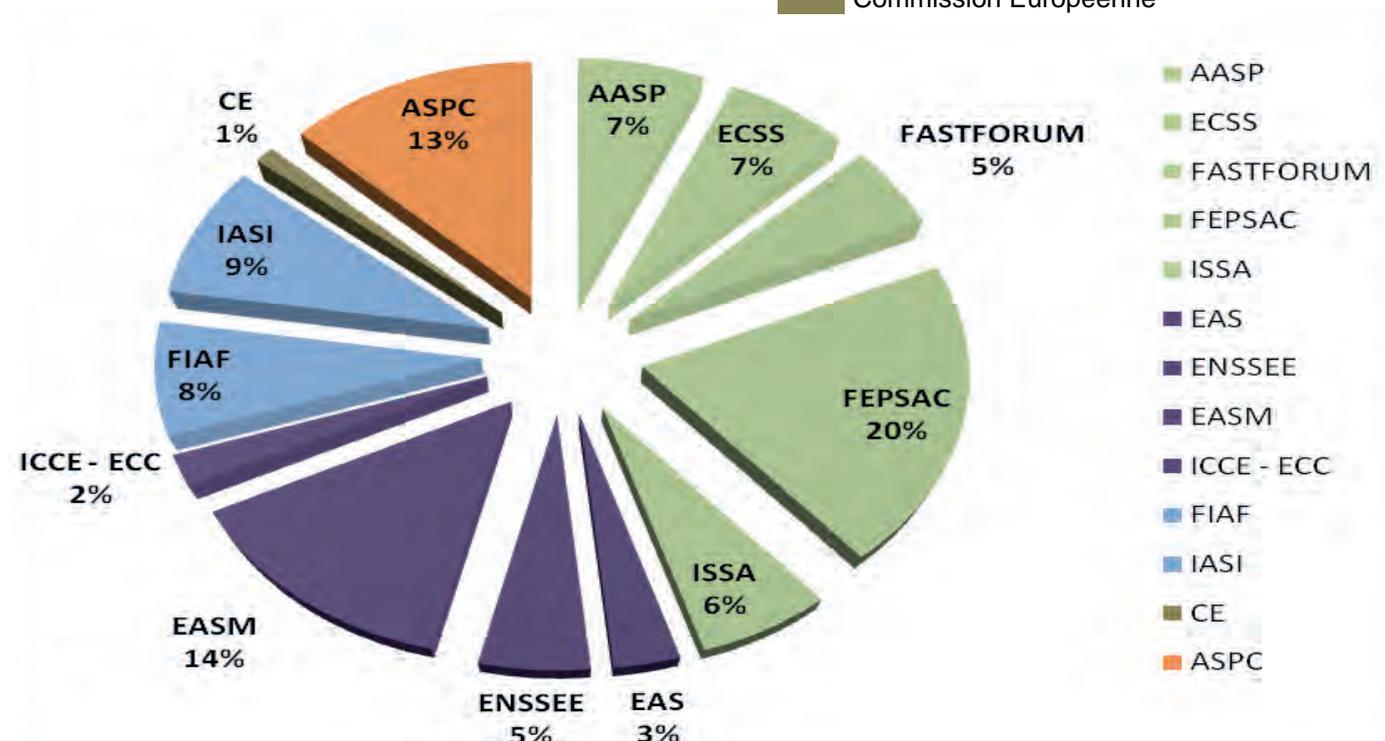
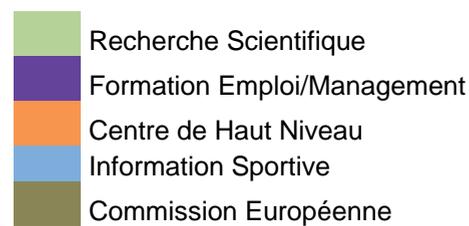
Un retour de ces expériences a eu lieu en Décembre devant tous les Directeurs d'établissements et un groupe de travail s'est constitué pour réfléchir aux perspectives 2015.

D. Réorganisation de la Représentation de l'INSEP au sein d'organisations internationales (RI).

1. Actions directes engagées par l'INSEP.

Dans le cadre du suivi (et du renseignement) de l'indicateur de performance n°1-4, en matière de Représentation Internationale, l'objectif visé pour l'année 2014 était la présence de 9 représentant(e)s de l'INSEP au sein des instances dirigeantes d'associations internationales dont l'objet correspond aux missions prioritaires de l'établissement.

Sur la base de l'audit réalisée de juillet à octobre 2013, l'enjeu, en 2014, était de concentrer les efforts de l'INSEP au sein des associations pertinentes, en accord avec le nouveau projet d'établissement. Une modification du contrat de performance a été sollicitée et n'ont été retenues que les associations en lien direct avec l'amélioration de la performance et/ ou les organisations où l'INSEP pouvait exercer une réelle influence.



2. Accompagnement des projets internationaux des fédérations françaises.

Dans le cadre de la représentation internationale, l'INSEP a accompagné, en 2014, différentes fédérations françaises souhaitant être mieux positionnées au sein de leur FI :

- a. Dans le cadre de candidature de personnalités françaises à l'accession aux responsabilités dans des Fédérations Internationales [FISA (JC Roland), FIE (P Durand)]
- b. Dans le cadre de candidatures à l'organisation de grands événements sportifs (Mondial Lutte 2017)
- c. Dans le cadre de développement de projets internationaux (Tennis de table, Badminton...)

L'INSEP souhaite intensifier ses efforts pour ce type d'action s'inscrivant parfaitement dans la stratégie nationale et internationale d'influence que mène la CRI.

E. Des projets européens innovants

Au-delà des activités mentionnées supra, s'inscrivant très directement dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la stratégie de l'INSEP en matière de relations internationales, marquée par les objectifs du contrat de performance de l'établissement, la dimension internationale de l'Institut s'est traduite également, en 2014, par la participation très active de l'INSEP à plusieurs actions et projets ambitieux, volontaristes et innovants. Tous traitent de centres d'intérêt majeurs pour l'INSEP en matière de visibilité internationale : le « double projet » des sportif(ve)s de haut niveau. A ce titre, l'établissement en 2014 a poursuivi son engagement dans deux nouveaux projets de l'Union Européenne.

- a. Le projet TWIN : action préparatoire sur le double projet qui a pour objectif de réaliser une benchmark de la mise en œuvre du double projet dans 9 pays européens et d'en identifier les bonnes pratiques
- b. Le projet Erasmus + : création de contenus pédagogiques permettant de mieux former les (futurs) éducateurs/ formateurs en charge du double projet, ainsi que l'encadrement de l'athlète de haut niveau.

A male archer with short brown hair is shown in profile, aiming a bow. He is wearing a blue long-sleeved shirt and a black quiver. The bow is blue and black with 'HONDA' and 'HPX' visible. The background is a blurred night scene with lights. The text 'DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE' is overlaid in large, yellow, outlined letters.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE



SERVICE DE GESTION DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Le Service de Gestion du Contrat de Partenariat est rattaché directement à la Direction de l'Administration Générale. Sa mission est d'être l'interlocuteur privilégié du responsable d'exploitation de site du partenaire.

L'une des spécificités de l'INSEP vient du fait que le premier partenariat public-privé (PPP), conclu entre le Ministère en charge des Sports et le groupement Sport Partenariat a été mis en place pour mettre en œuvre le programme de rénovation de l'INSEP et exploiter une partie du site en Zone Nord. La mise en exploitation est valide depuis 4 ans ½ (Date de Prise de Possession Définitive : 17 mai 2010).

Les opérations réalisées dans le cadre du Contrat de Partenariat (CP) sont liées aux :

- actionnaires : VINCI Construction France et BEIP (fonds géré par 3i group Plc, auparavant Barclays Infrastructure Funds).
- prestataires : Accueil Partenaires (filiale d'Accor jusqu'en 2012), R2C (Restauration Collective Casino) et VINCI Facilities (GTM Multiservices lors de la signature du Contrat).

La relation avec le partenaire et ses prestataires est régie par le Contrat, ses dispositions, ses objectifs de performance. Il ne s'agit pas d'un cadre classique de commande publique.

I. LE CHARGÉ DE MISSION (SGCP) VÉRIFIE SPÉCIFIQUEMENT LA RÉALITÉ ET LA QUALITÉ DES PRESTATIONS ASSURÉES PAR LES PRESTATAIRES EXTÉRIEURS. A CE TITRE, IL :

- Est le relais auprès de la Direction de l'INSEP des questions relatives au suivi opérationnel, juridique et financier du contrat dans le respect des clauses approuvées ;
- S'appuie notamment sur six entités propres à l'INSEP, pour le contrôle et la validation des opérations réalisées : le SJIRC, le STP, le DEST, la DSPSHN, CCDDP, et le SEF ;
- Assure la gestion au quotidien des intervenants ;
- Organise et participe aux réunions de pilotage et réunions spécifiques, en interne de l'INSEP, avec le groupement de partenaires, et le Ministère des Sports ;
- Regroupe les demandes de l'ensemble des services de l'INSEP, les priorise et les transmet au partenaire ;
- Crée les outils de suivi (PPP) en relation avec la tutelle du Ministère chargé des Sports.

Le Service de Gestion du Contrat de Partenariat (CP), doit

être l'interlocuteur au quotidien du responsable d'exploitation du site, nommé par le groupement dans une approche partenariale.

II. LES 4 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU SGCP

A. Renforcer la dimension partenariale entre l'INSEP et Sport Partenariat

Le partenariat doit s'appuyer sur des méthodes et des modalités de fonctionnement pour piloter communément la gestion des services, en cohérence avec les orientations stratégiques de l'INSEP, pour améliorer la mise en place des actions opérationnelles avec Sport Partenariat.

Cela suppose de les développer en collaboration avec Sport Partenariat, afin de disposer de la même compréhension des actions opérationnelles à mener, et d'améliorer nos professionnalismes et techniques de management. Notamment de mettre en place un système de résolution de problèmes en gestion de projets :

- Mise en place et implémentation de la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), INSEP / Vinci Facilities
- Mieux piloter et mieux accompagner les projets.
- Tenir le cap en contrôlant et en maintenant en permanence les objectifs, les coûts, les risques et les délais.
- Améliorer les pratiques professionnelles des équipes d'intervention en développant leurs compétences et, les aider à mieux comprendre les enjeux du projet et les résultats attendus.
- Créer des outils qui permettent de suivre les projets et anticiper les éventuels dysfonctionnements.
- Positionner ces outils dans une démarche de développement de solutions de services.

B. Construire une véritable solution de gestion (PPP) et de suivi des huit domaines d'intervention de Sport Partenariat.

L'INSEP, participe conjointement avec le Partenaire tous les mois, à une réunion de Comité d'Exploitation Men-

suelle (CEM) de pilotage des services, ou peuvent assister le Directeur Général de l'INSEP et les Chefs de Services concernés par les thèmes retenus, ainsi que les membres du Ministère en charge des Sports en fonction des thèmes traités.

SPORT PARTENARIAT, est représenté par Canopee Associés, Accueil Partenaires, VINCI Facilities, et R2C.

Le Ministère en charge des Sports est représenté par le Chef du bureau des établissements publics (DS.A2).

Préalablement la tenue de toutes les réunions (CEM), un ordre du jour est établi de façon partagée entre l'INSEP, le Ministère en charge des Sports et SPORT PARTENARIAT. Ces réunions (CEM), font toutes l'objet de l'établissement d'un compte-rendu, détaillé, validé par la Direction Générale de l'INSEP et celle de SPORT PARTENARIAT et signé des 2 parties.

La Mission Service de Gestion du Contrat de Partenariat (SGCP), tient également des réunions spécifiques avec les représentants de SPORT PARTENARIAT sous forme de contrôles et de réunions de suivi de maintenance, de sécurité-sûreté. Les contrôles contradictoires ont lieu en présence de SPORT PARTENARIAT (la pilote sur site et les représentants des entreprises contrôlées) et de l'INSEP (le responsable (SGCP), le contrôleur réalité/qualité des services du Service Technique du Patrimoine (STP).

Ils sont organisés selon les huit domaines suivants :

- Pilotage du site, Accueil ;
- Espaces Verts ;
- Maintenance ;
- Restauration ;
- Sécurité, Sûreté, Incendie ;
- Déchets ;
- Nettoyage & Voiries ;
- Hébergement.

C. Evoluer avec une logique d'anticipation nécessaire au bon fonctionnement du site dans le cadre imposé du (PPP).

L'objectif est de réduire les dysfonctionnements et les traiter dans les plus brefs délais ;

Le respect de la réglementation pour chaque prestataire impose des contrôles rigoureux et réalisés par des organismes

extérieurs afin de garantir l'objectivité des résultats ;

Toute défaillance implique une correction rapide du prestataire concerné grâce à des mesures préventives et à la mise en place d'alertes ;

Au-delà du respect de la sécurité des usagers, des audits « qualité » seront programmés à intervalles réguliers et définis par chaque prestataire. Effectués en interne ou par des cabinets extérieurs, ces audits constateront les dysfonctionnements et seront évoqués lors du Comité de Pilotage de la Qualité. Pourront être déclenchées des pénalités figurant dans le cadre du Contrat de Partenariat (CP).

Des fiches de suggestions recueillies à l'accueil et au restaurant, nous permettront également de dialoguer avec les usagers et de tenir compte de leurs remarques. Notre engagement sera de répondre le plus rapidement possible à nos usagers, soit pour les satisfaire ou soit pour leur apporter des explications.

Une enquête de satisfaction annuelle auprès de l'ensemble des usagers qui séjournent à l'INSEP nous donnera également les axes d'amélioration par type d'usagers : sportifs permanents, stagiaires, encadrement des fédérations sportives et agents de l'INSEP. Cela permettra d'avoir un retour d'expérience des utilisateurs et des salariés de l'administration présents sur le site.

D. Avoir une démarche qualitative visant à atteindre le 100% qualité / le 0 défaut dans la gestion du (PPP).

Il est indispensable que tous les travaux à exécuter soient resitués dans une démarche de projet global afin de mesurer toutes les conséquences administratives et financières de chaque opération. Le Responsable du Service de Gestion du Contrat de Partenariat (SGCP) coordonnera les agents qui suivront quotidiennement le déroulement des travaux et qui participeront aux réunions régulières de chantier, programmées avec les représentants de la société concernée.

Le responsable du (SGCP) sera l'interlocuteur de la société et sera également l'interface auprès de la Direction Générale de l'INSEP pour arbitrer les différents constatés au regard des clauses du Contrat de Partenariat (CP).



SERVICE INFORMATIQUE
BUREAUTIQUE ET
TÉLÉCOMMUNICATION

I. ORGANISATION ET MISSION.

Le Service Informatique Bureautique et Télécommunication (SIBT) a pour missions prioritaires d'assurer le pilotage de la stratégie et la mise en œuvre opérationnelle des moyens informatiques, bureautiques et de télécommunication de l'INSEP. Il s'appuie sur deux pôles, qui interviennent pour le compte des 325 agents de l'INSEP, afin de leur permettre d'assurer leurs missions auprès des sportifs, des entraîneurs et des pôles France présents sur le site :

- Le pôle « Infrastructure », qui exploite et entretient les éléments nécessaires au bon fonctionnement du système d'information de l'INSEP. Il intègre les 80 applications, les 600 postes de travail, les 45 serveurs (de messagerie, de fichiers, d'applications), le réseau local (une centaine d'actifs), l'accès internet, les éléments de sécurité (firewall, antispam)
- Le pôle « Support bureautique » qui assure le support bureautique aux utilisateurs et gère la flotte de téléphone fixe (1000 lignes) et mobile (108 lignes).
- Le pôle « SI Métier », qui assure en support aux services et département la mise en œuvre de nouveaux projets de système d'information.
- Le pôle « Applications » qui contribue aux évolutions des applicatifs existants ; l'implication du SIBT s'effectue très en amont de la concrétisation des projets.

Le SIBT est confronté à deux mutations majeures de l'INSEP : son ouverture de plus en plus importante vers l'extérieur (Réseau Grand INSEP, Ministère, fédérations, partenaires du CPPP, ...) d'où la nécessité d'ouvrir le système d'information de l'INSEP tout en garantissant sa sécurité. Par ailleurs, la réduction progressive des effectifs de l'établissement nécessite d'optimiser les ressources de l'établissement au travers de la mise en place d'un système d'information permettant l'optimisation des processus métiers. Le SIBT, doit être le garant technique et méthodologique pour la réussite et la cohérence des «projets de SI» des différentes entités de l'INSEP. A ce titre, il se positionne à la fois en tant qu'AMOA et MOE SI au profit des services et départements et à la fois en tant que service support à destination des utilisateurs présent sur le site.

II. INFRASTRUCTURES

A. Plan de renouvellement du parc PC et imprimantes.

Le plan de renouvellement des équipements PC et imprimantes poursuit sa démarche de renouvellement, d'homogénéisation et standardisation, à savoir un remplacement sur 4 ans des machines en fonction de leur nature. Les imprimantes personnelles étant progressivement non remplacées au profit des imprimantes multifonction présentes à chaque étage.

B. Serveurs.

Deux projets majeurs ont été poursuivis en 2014.

- Mise en place d'un service de dépôt - retrait de fichier volumineux aux utilisateurs INSEP aussi bien en interne qu'en externe,
- Etude et test d'un espace sécurisé accessibles aux agents qualifiés de nomades depuis n'importe quel équipement « connecté » sous Android, IOS ou Windows.

C. Sécurité du SI.

Un audit de sécurité a permis de vérifier le niveau de sécurité interne du SI et d'établir la feuille de route pour 2015.

III. SUPPORT BUREAUTIQUE.

Afin de mesurer la qualité de service rendu pour le support bureautique chaque intervention est tracée au travers d'un outil de suivi des interventions. En 2014, 2319 interventions ont été réalisées, soit une moyenne de 11 interventions par jour ouvrés, 102 postes ont été renouvelés conformément au plan de renouvellement sur 4 ans mis en place.

IV. PROJETS ET EVOLUTIONS DU SI.

A. Urbanisation

L'INSEP, au regard de la diversité des services qu'il assure et contrôle (Entraînement, Médical, Recherche, Formation, Communication, Restauration, Hébergement ...) et en regard des objectifs stratégiques qu'il poursuit, dispose d'un patrimoine applicatif important et complexe. A ce titre l'INSEP a entrepris une démarche d'urbanisation de son SI, afin que les évolutions successives de son SI accompagnent de manière efficace et efficiente ses orientations stratégiques.

B. Comité numérique

Un comité de suivi des projets et évolutions numériques de l'INSEP a été mis en place à fréquence trimestrielle, pour assurer le management des moyens techniques, financiers et humains, définir les priorités et s'assurer de la rationalisation du socle technique applicatif.



SERVICE JURIDIQUE,
INSTANCES STATUTAIRE
ET RELATIONS
COLLECTIVES
DU TRAVAIL

Le service juridique, instances statutaires et relations collectives du travail (SJIRC) prépare les réunions des instances statutaires de l'établissement, en établit les projets de comptes rendus et veille à la bonne application des décisions prises au sein de ces instances (Conseil d'administration, Conseil scientifique, médical et de formation, Conseil de la vie du sportif et du stagiaire). Il pilote et instruit, en outre, les questions et dossiers juridiques relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement. Enfin, il anime les relations collectives du travail et le dialogue social avec les représentants des personnels, d'une part, et procède à l'organisation et au suivi des instances spécifiques (Comité technique, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

Dans le cadre du projet d'établissement, le SJIRC s'est vu assigné trois objectifs opérationnels :

- Objectif opérationnel n° 87 : Réaliser l'analyse des risques pour le compte de l'INSEP et apporter une expertise et un conseil juridique dans tous les projets ;
- Objectif opérationnel n° 88 : Moderniser les modes d'interventions sur l'organisation des instances statutaires ;
- Objectif opérationnel n° 89 : Renforcer le pilotage du dialogue social.

I. EXPERTISE ET CONSEIL JURIDIQUE (OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 87).

Le SJIRC assure le pilotage des affaires juridiques au sein de l'établissement, ainsi qu'une mission de conseil juridique.

A. Le Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP).

Le service a, notamment, en charge l'interprétation des dispositions du CPPP, l'étude des évolutions possibles, et le suivi des actions juridiques à engager afin de le faire (bien) vivre.

En 2014, il a plus particulièrement travaillé sur les thématiques suivantes :

- La préparation de l'avenant n° 12 relatif à l'application de frais de gestion sur le loyer trois (L3), au régime des modifications demandées par l'Etat et à la participation financière de l'Etat pour la remise en état en cas de dégradations causées par des tiers non identifiés en partie commune et en extérieur.
- L'interprétation des dispositions du contrat, à plusieurs reprises.

B. Le suivi des procédures disciplinaires.

Le SJIRC a en charge le suivi des procédures disciplinaires

engagées à l'encontre des sportifs de haut niveau de l'établissement (entretiens, constitution des dossiers, notification des sanctions...), en lien étroit avec le responsable du département du suivi des pôles France, des sportifs de haut niveau et de l'aide méthodologique à la performance (DSPSHN) et les responsables des pôles France de l'INSEP. Un bilan des procédures engagées est présenté, chaque année, au Conseil de la Vie du Sportif et du Stagiaire.

C. Le suivi et le traitement des assurances.

Le service assure le suivi du marché de services d'assurance, en étroite collaboration avec le pôle marchés publics du service économique et financier. Ce marché est divisé en cinq lots :

- Dommages aux biens ;
- Responsabilité civile ;
- Flotte automobile et auto-mission ;
- Assistance et rapatriement des personnels en mission à l'étranger ;
- Responsabilité civile médicale.

En cas de sinistre, le SJIRC assure, en lien avec les services et/ou les personnes extérieures concernés, la déclaration du sinistre auprès de l'assureur compétent, la visite de l'expert en cas de besoin, ainsi que le suivi du dossier jusqu'à sa clôture.

D. Le conseil juridique

Le SJIRC intervient, en appui aux services de l'INSEP, afin de finaliser la rédaction des conventions et avenants conclus par l'établissement. A titre d'illustration, plus de 300 conventions ont été signées par l'INSEP en 2014.

Le service apporte, en outre, son analyse et son conseil pour le règlement de litiges ou le traitement de questions spécifiques (ressources humaines, dépôt de marque, droits d'auteur...).

Enfin, le service réalise une veille juridique quotidienne, notamment à partir du Journal Officiel.

II. L'ORGANISATION DES INSTANCES STATUTAIRES (OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 88).

Le décret n° 2009-1454 du 25 novembre 2009 relatif à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Journal Officiel du 27 novembre 2009), a induit une profonde rénovation statutaire de l'établissement. L'ensemble des instances prévu par le décret a été mis en place dans le courant de l'année 2010 : renouvellement de la composition du Conseil d'administration, et création du Conseil scientifique, médical et de formation, ainsi que du Conseil de la vie du sportif et du stagiaire.

2014 est l'année du premier renouvellement de la composition de ces trois instances, instaurées par le décret n° 2009-1454 du 25 novembre 2009, depuis la réforme statutaire.

A. Le Conseil d'administration (CA).

En 2014, le Conseil d'administration a été réuni à deux reprises : les 2 avril et 18 décembre 2014. La composition de ce Conseil a, en outre, été renouvelée.

1. Séance du 2 avril 2014.

La séance du 2 avril 2014 a été présidée par Monsieur Pierre DURAND qui a rappelé qu'il s'agissait de la dernière séance du Conseil d'administration sous cette configuration dont la composition devait être renouvelée à l'issue de cette réunion. Les élections qui ont eu lieu le 13 mars 2014 constituaient la première étape du renouvellement des mandats des membres de cette instance.

Un point d'étape a été effectué sur les orientations et l'état d'avancement du projet d'établissement. Les nouvelles orientations du projet de réorganisation de l'INSEP ont également été présentées au Conseil d'administration qui a approuvé, à l'unanimité, le nouvel organigramme.

Sur le plan budgétaire, le Conseil a approuvé, à l'unanimité, le compte financier 2013 ainsi que la mise en place d'un nouveau tarif relatif à la rémunération des intervenants étrangers.

Lors de cette séance, le Conseil d'administration a également approuvé, d'une part, les modifications du règlement intérieur de l'INSEP, et, d'autre part, celles de son règlement disciplinaire.

Des points d'information ont, en outre, été consacrés au suivi du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, à l'état annuel des manifestations organisées en 2013 ayant bénéficié d'offres préférentielles, aux délégations de signature accordées par le Directeur général, ainsi qu'à la présentation des décisions prises en application de la délégation de pouvoir accordée, par le Conseil d'administration, au Directeur géné-

ral (conventions, marchés, créations, renouvellements et suppressions d'emplois au sein de l'établissement...).

2. Renouvellement de la composition du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de quatre ans. Le renouvellement de la composition de cette instance s'est effectué en deux étapes.

En premier lieu, les nouveaux membres élus ont été désignés lors des élections du 13 mars 2014 qui devaient avoir lieu avant la date d'expiration de la durée du mandat des membres en exercice.

Lors de ces élections, organisées par le SJIRC, un titulaire et un suppléant devaient être désignés, parmi les candidats déclarés, par les électeurs de chaque collège. Sept collèges étaient représentés :

- Collège des personnels administratifs, techniques, ingénieur de recherche ou de formation.
- Collège des professeurs ou assimilés.
- Collège des CSTS.
- Collège des autres enseignants-chercheurs et enseignants.
- Collège des sportifs de haut niveau et des stagiaires en formation.
- Collège des personnels mentionnés à l'article R. 131-16 du Code du sport, décomposé en deux sous-collèges : celui des responsables de pôle et celui des conseillers techniques sportifs.
- Collège des personnels médicaux et paramédicaux.

Le taux de participation, lors de ces élections, a été de 22,3%, et a dépassé les 60% pour plusieurs collèges. Les membres élus au Conseil d'administration ne peuvent siéger qu'à compter de la séance suivant le renouvellement complet de cette instance.

En second lieu, les membres nommés dont le mandat arrivait à échéance, ont été désignés par arrêté du Ministre chargé des sports, daté du 18 novembre 2014 et publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014.

Les nouveaux membres du Conseil d'administration se sont réunis dès le mois de décembre 2014, pour une mandature de quatre ans.

3. Séance du Conseil d'administration du 18 décembre 2014.

La séance du 18 décembre 2014 qui a ainsi vu l'installation du Conseil d'administration sous sa nouvelle composition en application de l'arrêté du 18 novembre 2014, a été marquée par l'élection, à l'unanimité, du nouveau président, Monsieur Jean-Philippe GATIEN. Ce dernier a fait part de l'honneur qui est le sien d'être ainsi élu président du Conseil, d'autant plus après avoir passé vingt ans de sa vie au sein de cet établissement où il a façonné sa carrière de sportif de haut niveau.

Lors de cette séance, le projet d'établissement, intitulé « objectif or olympique (et paralympique) », a été approuvé à l'unanimité par le Conseil. Ce projet, partagé avec l'ensemble des personnels et partenaires de l'INSEP, tend à positionner l'établissement au cœur de la performance de haut niveau en prenant bien en compte les problématiques de terrain.

Sur le plan budgétaire, le Conseil d'administration a approuvé le budget rectificatif n°1, la mise à la réforme de matériels, l'autorisation de poursuite et la fixation des seuils de poursuite, l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et les remises gracieuses, le renouvellement de la modification des règles de prise en charge des frais de mission, ainsi que les tarifs 2015. Le plafond d'emplois et le budget initial 2015 ont, en outre, été adoptés par les membres du Conseil.

Outre ces questions, plusieurs sujets ont été soumis à l'avis du CA tels la délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration au Directeur général, la prise en compte, dans des conditions limitatives, des charges d'entretien des pavillons, ainsi que la désignation de (trois) membres du CSMF de l'INSEP.

Le rapport d'activité 2013 a, par ailleurs, été présenté au CA, et un point a été effectué s'agissant des orientations à retenir dans le cadre de la construction du Contrat de performance 2015-2017 de l'établissement.

Des points d'information ont, enfin, été consacrés à l'état d'avancement du plan de rénovation de l'établissement et au suivi du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'État et l'INSEP définissant les rôles respectifs des parties pour la réalisation des travaux de gros entretien du bâtiment Marie-Thérèse Eyquem, à l'avenant n° 11 au contrat de partenariat portant sur les extensions de maintenance et les modifications mineures, ainsi qu'à la présentation des décisions prises en application de la délégation de pouvoir accordée au Directeur Général (conventions, marchés, créations, renouvellements et suppressions d'emplois au sein de l'établissement,...).

Cette réunion a également été l'occasion de rendre un hommage à Monsieur Pierre DURAND, président du Conseil d'administration de l'INSEP de 2008 à 2014, dont la présidence

a été unanimement reconnue et appréciée. A cette occasion, Monsieur Pierre DURAND a souligné toute la richesse de cet établissement et, en particulier, celle de ses agents, particulièrement investis dans le parcours de vie des sportifs de haut niveau. Pour conclure, il a souligné partir en toute tranquillité en assurant que Monsieur Jean-Philippe GATIEN incarnera de façon positive les valeurs de l'INSEP.

B. Le Conseil Scientifique, Médical et de Formation (CSMF).

En 2014, le CSMF dont la composition a été renouvelée, a été réuni le 20 mai 2014.

1. Renouvellement de la composition du CSMF.

La durée du mandat des membres du CSMF étant de quatre ans, le renouvellement de la composition de cette instance a été réalisé en 2014.

Les nouveaux membres élus ont été désignés lors des élections du 13 mars 2014, organisées par le SJIRC. Un titulaire et un suppléant devaient être désignés, parmi les candidats déclarés, par les électeurs de chaque collège. Cinq collèges étaient représentés :

- Collège des professeurs ou assimilés.
- Collège des CSTS.
- Collège des Autres enseignants-chercheurs et enseignants.
- Collège des personnels médicaux.
- Collège des personnels paramédicaux.

Le taux de participation lors de ces élections a été de 44,6%. Les membres nommés dont le mandat arrivait également à échéance, ont ensuite été désignés par décision du Directeur général, le 25 avril 2014.

Les nouveaux membres du CSMF se sont réunis dès le mois de mai 2014.

2. Séance du 20 mai 2014.

La séance du 20 mai 2014, présidée par le Professeur Pierre ROCHCONGAR, a ainsi vu l'installation du CSMF sous sa nouvelle composition en application de la décision du 25 avril 2014.

Un point d'information a été consacré à la démarche entreprise par le département de la recherche et l'IRMES auprès de la Communauté d'université et d'établissement (ComUE) Sorbonne Paris Cité.

La procédure d'appel à projets 2014 a été approuvée par le CSMF. Les projets financés en 2013 ainsi que les projets déposés en 2014 ont été présentés. Un point d'information a, en outre, été fait sur l'attribution des projets pour l'évaluation scientifique et sur la Journée de valorisation, du 6 novembre 2014.

Concernant le médical, ont été présentés les projets de développement relatifs au centre d'imagerie et au centre de rééducation fonctionnelle. Un point d'étape a été fait sur le réseau informatique et la visioconférence, les études en cours et la Journée Médicale de l'INSEP, du 8 décembre 2014.

Enfin, les trois formats de formation des cadres supérieurs du sport ont été présentés aux membres du CSMF, avec un focus sur les pistes des futurs Certificats de Compétence Spécifique (CCS) dont le prochain s'intitulera « Accompagnement individuel et collectif au travers du prisme d'Action types ».

Par ailleurs, lors de la séance du Conseil d'administration du 18 décembre 2014, la désignation de (trois) membres du CSMF de l'INSEP a été approuvée. Il s'agit du :

- Professeur Pierre ROCHCONGAR, CHU Rennes, président en exercice du CSMF, Professeur des universités ;
- Professeur Jeanick BRISSWALTER, directeur du Laboratoire motricité humaine, éducation, sport, santé (LAMHESS) de l'Université de Nice Sophia Antipolis ;
- Professeur Xavier BIGARD, conseiller scientifique du Président de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).

C. Le Conseil de la Vie du Sportif et du Stagiaire (CVSS).

En 2014, le CVSS, réuni le 24 février, a vu sa composition renouvelée.

1. Séance du 24 février 2014

Lors de la séance du 24 février 2014, présidée par Monsieur Benjamin BROSSIER, ont été présentés un bilan des (61) procédures disciplinaires de l'année 2012-2013 ainsi qu'un point d'étape sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de sensibilisation pour l'année 2013-2014.

Le CVSS a approuvé, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur de l'INSEP et du règlement intérieur de l'hébergement des mineurs, ainsi que le projet de création d'un règlement intérieur de l'hébergement des majeurs.

Un point d'information a, en outre, été fait au sujet de la problématique de la gestion des dégradations.

Le projet d'implantation d'une antenne-relais par Free, sur le site de l'INSEP, a été approuvé. Une enquête à l'attention des

usagers sportifs de haut niveau a été lancée au mois de mai 2014.

Enfin, des points d'information ont été consacrés à la mise en œuvre d'un programme relatif à la nutrition des sportifs de haut niveau, ainsi qu'aux conditions de vie des sportifs et des stagiaires.

2. Renouvellement de la composition du Conseil de la Vie du Sportif et du Stagiaire

La durée du mandat des membres du CVSS étant de quatre ans, les nouveaux membres élus ont été désignés lors des élections du 13 mars 2014. Lors de ces élections, organisées par le SJIRC, un titulaire et un suppléant devaient être désignés, parmi les candidats déclarés, par les électeurs de chaque collège. Neuf collèges étaient représentés :

- Collège des professeurs ou assimilés.
- Collège des CSTS.
- Collège des autres enseignants-chercheurs et enseignants.
- Collège des personnels technique et administratif, ingénieur et de recherche ou de formation.
- Collège des entraîneurs des pôles de haut niveau implantés dans l'établissement.
- Collège des sportifs de haut niveau.
- Collège des stagiaires en formation.
- Collège des personnels médicaux.
- Collège des personnels paramédicaux.

Le taux de participation lors de ces élections a été de 12%.

III. LE PILOTAGE DU DIALOGUE SOCIAL (OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 89).

Le décret n° 2009-1454 du 25 novembre 2009 relatif à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Journal Officiel du 27 novembre 2009), a également entraîné le renouvellement des compositions du comité technique paritaire central et du comité hygiène et sécurité, devenus respectivement depuis les Comité technique (CT) et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

En 2014, le SJIRC a ainsi géré l'organisation et le suivi du

CT et du CHSCT de l'établissement. Dans ce cadre, le service a, notamment, animé les relations avec les organisations syndicales et les représentants des personnels de l'INSEP. Enfin, le SJIRC a organisé, le 4 décembre 2014, les élections professionnelles dans la fonction publique.

A. Le Comité technique (CT).

En 2014, le Comité technique a été réuni à quatre reprises (les 7 mars, 17 juin, 6 novembre et 3 décembre).

Comme chaque année, le CT a examiné le plan de formation de l'année à venir, le bilan de la formation de l'année antérieure, la démarche de l'INSEP en matière d'action sociale pour l'année à venir, le bilan de l'action sociale ainsi que les moyens budgétaires et en personnel de l'établissement.

S'agissant du bilan social 2013, il n'a pu être finalisé en raison de mouvements de personnels au sein du service des ressources humaines. Ce document récapitulatif, en un seul document, les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'établissement dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée, sera transmis en 2015.

Le projet d'établissement a fait l'objet d'un point d'étape avant d'être soumis à l'avis des représentants des personnels en CT qui l'ont approuvé.

Outre ces questions, plusieurs sujets ont été soumis à l'avis du CT, tels le projet de nouvelle organisation de l'établissement (organigramme), la modification du règlement intérieur du Comité technique relative aux modalités de transmission des documents aux membres du CT, la mise en place d'une modification des horaires de travail des masseurs-kinésithérapeutes au sein du département médical, ou encore les modalités de répartition et d'attribution des éléments accessoires de rémunération des personnels d'inspection et des personnels administratifs, techniques et pédagogiques.

S'agissant des orientations 2015 en matière d'emplois, le CT a émis un vote défavorable unanime le 6 novembre 2014. Conformément aux dispositions de l'article 48 du décret n°2011-1847 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, le CT de l'INSEP a de nouveau été réuni le 3 décembre 2014. Le projet a, une seconde fois, recueilli un vote défavorable unanime.

Des points d'information ont, par ailleurs, été consacrés aux modalités de mise en œuvre des dispositions de la loi Sauvadet du 12 mars 2012, au bilan de la mise en place de nocturnes au sein de la médiathèque, au rééquilibrage des missions du service social entre les agents et les sportifs de haut niveau de l'INSEP, au projet et au résultat de l'enquête de satisfaction du service des ressources humaines, à la gestion des emplois contractuels de l'INSEP, ainsi qu'à la prime de fin d'année pour l'année 2014

Les représentants des personnels au CT ont, en outre, confirmé, à l'unanimité, leur adhésion au règlement intérieur de l'INSEP en vigueur, notamment s'agissant de l'interdiction du port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. Cette interdiction doit s'appliquer à toute personne présente, à quelque titre que ce soit, au sein de l'INSEP.

Enfin, une attention particulière a été portée à la situation psychosociale des agents de l'établissement.

Des réunions préparatoires ont systématiquement été organisées avec les représentants des personnels au CT, en amont des séances plénières. En outre, les réunions de cette instance ont, à plusieurs reprises, été précédées ou suivies de séances de travail avec les représentants des personnels au CT qui ont, notamment, porté sur l'enquête de satisfaction du service des ressources humaines.

B. Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

En 2014, le CHSCT, a été réuni deux fois (les 27 janvier et 13 mai). Madame Bénédicte DESPLACES, Inspectrice Santé et Sécurité au Travail en charge de l'établissement, a participé à la réunion du 27 janvier 2014.

Ces réunions ont permis d'arrêter le programme d'activité du CHSCT pour l'année 2014, et de présenter le bilan du programme d'activité pour l'année 2013 ainsi que des accidents de travail survenus au cours de l'année 2013.

Lors de la séance du 27 janvier 2014, le secrétaire du CHSCT et son suppléant ont été élus, pour un an, suite à l'expiration des mandats précédents. Le secrétaire du CHSCT contribue au bon fonctionnement de l'instance. Il est l'interlocuteur privilégié du président du CHSCT et des autres partenaires (médecin de prévention, inspecteur santé et sécurité au travail, assistant de prévention), pour l'organisation du travail du CHSCT à la fois en vue de ses réunions et entre celles-ci. Il transmet aux autres représentants des personnels les informations qui lui sont communiquées par l'administration. Il aide à la collecte d'informations et à leur transmission.

Outre ces questions, l'enquête 2014 relative aux risques psychosociaux (RPS) a, par ailleurs, été soumise à l'avis du CHSCT. Sa mise en œuvre, notamment dans le cadre du Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (DUER), a été approuvée à l'unanimité. Présentée aux agents lors de la réunion relative aux RPS du 6 mars 2014 et menée en mai 2014, l'enquête a fait l'objet d'une synthèse partagée des résultats qui a été commu-

niquée aux agents au mois de décembre 2014.

Des points d'information ont, en outre, été consacrés aux conditions de travail des agents du pôle info doc du département de l'information sportive, aux suites données aux conclusions de l'enquête menée sur la situation au sein de ce pôle du département de l'information sportive, au projet d'établissement et à son articulation avec la politique d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques psychosociaux, au programme diététique mis en œuvre et aux horaires de restauration des personnels, au renouvellement des équipements de protection individuelle du département médical, aux déménagements réalisés dans le cadre de la nouvelle organisation interne de l'établissement adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du 2 avril 2014, ainsi qu'à la mise en place de procédures de veille et d'alerte au sein de l'INSEP.

Des réunions préparatoires ont été organisées avec les représentants des personnels au CHSCT, en amont des séances plénières.

En outre, en application des missions conduites dans le cadre du CHSCT, ont notamment été organisées, avec les personnels en charge de la prévention, les services concernés et/ou les représentants des personnels au CHSCT, des :

- Séances de travail ayant notamment trait à l'enquête 2014 relative aux RPS, au DUER, à la création de la Commission d'Enquête (CE) des Accidents du Travail (AT) ainsi qu'à la mise en place de procédures de veille et d'alerte au sein de l'INSEP conformément à la circulaire DRH/DRH2D/2013-269 du 28 mai 2013 relative à l'actualisation des orientations ministérielles en matière d'amélioration des conditions de travail ;
- Visites d'actualisation du DUER ;
- Réunions de la CE des AT.

C. Les élections professionnelles du 4 décembre 2014.

En 2013, le mandat des membres du CT et du CHSCT a été prorogé, pour une durée de 18 mois, par arrêtés du 11 avril pour le CT et du 5 juin pour le CHSCT, proposition respectivement approuvée les 28 mars et 4 juin.

Les élections professionnelles dans la fonction publique ont eu lieu le 4 décembre 2014. L'ensemble des instances de représentation du personnel ont été renouvelées à cette date, conformément aux dispositions de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social qui a prévu l'harmonisation du calendrier des élections professionnelles dans les trois versants de la fonction publique.

Lors de ces élections, organisées par le SJIRC pour ce qui concerne l'INSEP, les représentants des personnels ont été

élus au scrutin sur liste pour :

- Le Comité Technique Ministériel (CTM) ;
- Le Comité Technique d'Établissement (CTE) ;
- Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ;
- Les Commission Consultatives Paritaires (CCP).

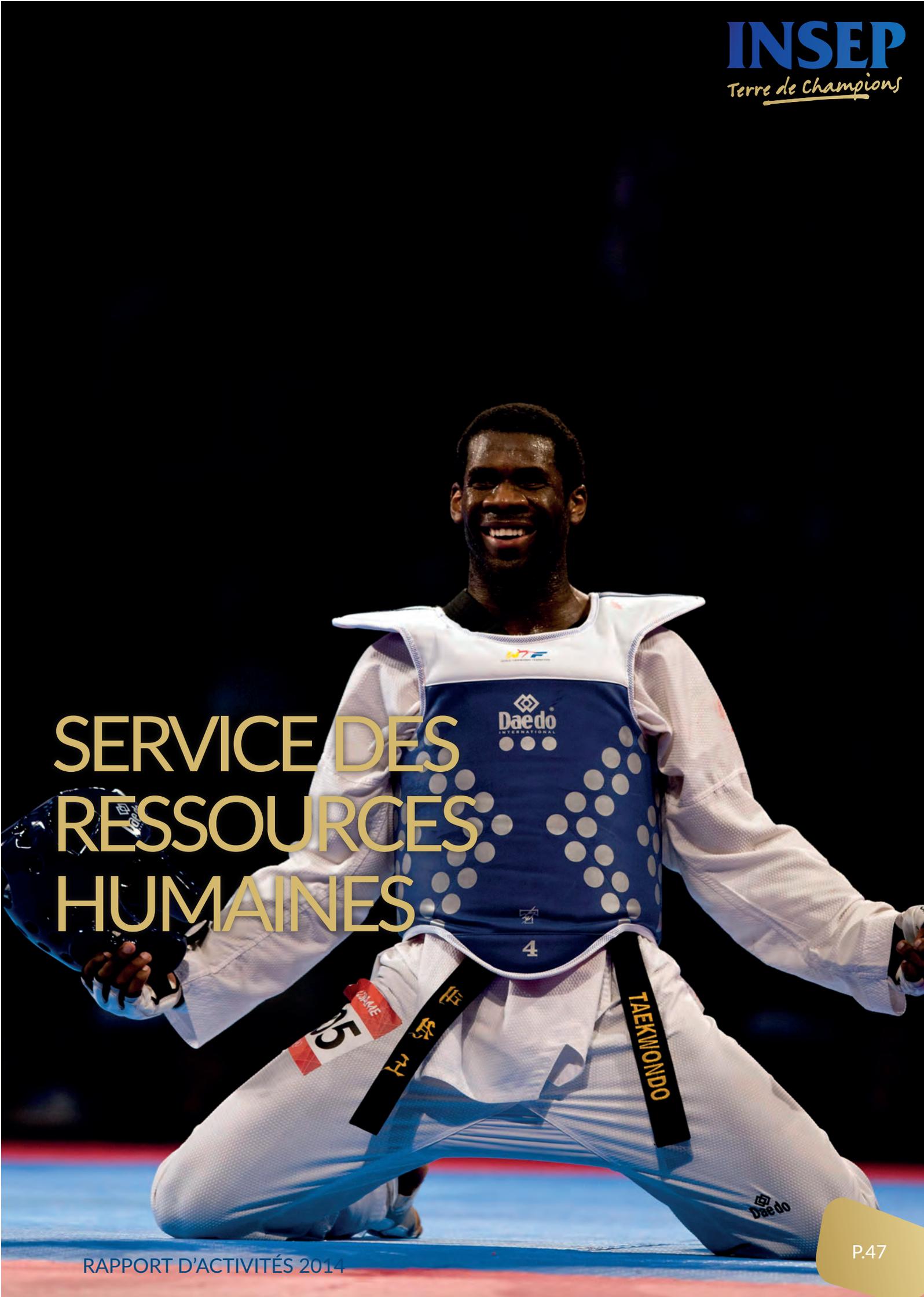
S'agissant des CTM et CTE, le taux de participation a été supérieur à 65%.

Le CT de l'INSEP est composé de 6 titulaires (et 6 suppléants). Suite au nombre de voix obtenu, chaque organisation syndicale possède deux sièges au sein du CT de l'établissement.

Le résultat du scrutin n'ayant pas fait l'objet de contestation, il est devenu définitif le 16 décembre 2014.

Le CHSCT de l'INSEP est également composé de 6 titulaires (et 6 suppléants), avec deux sièges pour chaque organisation syndicale conformément aux résultats obtenus pour le CT.

Par courrier du 16 décembre 2014, il a été demandé aux trois organisations syndicales de désigner leurs représentants, titulaires et suppléants, au CHSCT de l'INSEP, en application de la décision fixant le nombre de sièges qui leur a été attribués. La décision fixant la composition du CHSCT a été prise le 12 janvier 2015.



SERVICE DES
RESSOURCES
HUMAINES

Quatre nouveaux agents ont intégré le Service des Ressources Humaines (SRH) en 2014, dont la responsable de service et son adjoint, après plusieurs mois d'absence de leurs prédécesseurs.

Profitant du renouvellement partiel, mais néanmoins important de l'équipe, la direction souhaite que le SRH, en plus de son action de gestion administrative (gestion de la paie, suivi de la masse salariale, gestion de la carrière, ...), impulse le développement du management par les compétences au sein de l'établissement, qu'il devienne un véritable service ressources pour les agents de l'INSEP, qu'il se modernise en développant de nouveaux outils de gestion permettant une plus forte réactivité, qu'il participe au maintien et au développement du dialogue social.

2014 a également été marquée par :

- la poursuite de la résorption des emplois précaires par la loi « Sauvadet » n°2012-347 du 12 mars 2012,
- le développement de l'offre de formation,
- le redéploiement d'un gestionnaire ressources humaines vers la gestion de l'accueil des stagiaires de l'enseignement,
- le développement des ressources humaines.

I. LA POURSUITE DE LA RÉSORPTION DES EMPLOIS PRÉCAIRES PAR LA LOI « SAUVADET » N°2012-347 DU 12 MARS 2012.

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite «loi Sauvadet» a récemment permis de progresser en matière de titularisation des agents non titulaires. Elle fait suite aux engagements pris dans le cadre du protocole d'accord de mars 2011 portant sur la « sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique ». Son principal objectif est de lutter contre la précarité dans la fonction publique.

A. Possibilité de cdeisation à l'INSEP suite à la loi Sauvadet.

	Cat A	Cat B	Cat C
Nombre d'agents cdeisés en 2012 dans le cadre de la loi "Sauvadet"	3	1	0

B. Recensement des agents éligibles au dispositif de titularisation.

Par dérogation aux modes d'accès traditionnels à la fonction publique d'État, des moyens d'accès dits « réservés » sont organisés jusqu'au 13 mars 2016 pour certaines catégories d'agents contractuels en vue de leur titularisation.

Chaque année un état du vivier des agents éligibles à la titularisation par concours réservés est transmis au ministère chargé des sports qui décide des ouvertures de postes.

1. Etat du vivier entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2015, et mouvements.

	Etat du vivier		
	Au 1er janvier 2013	Au 1er janvier 2014	Au 1er janvier 2015
Cat A	41	24	26
Cat B	11	8	4
Cat C	6	3	3
Total	58	35	33

Entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2015, le vivier perd 25 agents. Ceci s'explique par le nombre croissant d'admissions aux concours réservés, les éventuels départs d'agents de l'établissement, mais également par le désistement de certains à participer au dispositif.

Au 1er janvier 2013, 14 agents de catégorie A et 2 de catégorie B ne souhaitent pas adhérer au dispositif, pour raisons personnelles (perte de salaire en cas de titularisation, incapacité de s'investir correctement dans la démarche de réussir un concours cette année, titularisation non avantageuse pour la retraite compte tenu de l'âge de l'agent, ...).

Au 1er janvier 2014, 13 agents ne disposent pas, dans leur administration d'origine, du corps sur lequel ils sont positionnés correspondant à leurs fonctions.

Au 1er janvier 2015, 33 agents composent désormais le vivier des éligibles à la titularisation par la loi Sauvadet, transmis au Ministère.

C. Lauréats de concours par catégories en 2013/2014.

Admis en 2013/2014	
Attaché	1
Ingénieur d'études	1
Technicien de recherches	1
Adjoint administratif	3

2 agents ont été reçus et nommés en 2013 et 4 reçus en 2013 puis nommés en 2014.

D. Focus sur la filière des Ingénieurs, Techniciens de Recherche et Formation (ITRF).

Le recensement des agents éligibles et souhaitant participer au concours de la filière ITRF a été organisé par le Ministère en janvier 2015.

Cette année, en accord avec les agents éligibles au dispositif appartenant à la filière des ITRF et souhaitant s'engager dans la démarche de préparation au concours et de passage du concours, l'INSEP a demandé l'ouverture de 4 postes.

II. LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC).

A. Dépenses consacrées à la formation professionnelle continue.

	Nb agents formés	Nb stagiaires	Moyenne annuelle effectif physique	% d'agents formés
2014	192	371	311,25	61,69%
2013	202	262	313,7	64,39%
2012	289	406	319,8	90,37%

B. Bilan 2014 des actions de formation.

En 2014, ont été formés 192 agents, ce qui correspond à 371 stagiaires (la notion de stagiaire ne coïncide pas avec celle d'individu, puisqu'un agent peut avoir suivi plusieurs formations dans l'année).

Le budget dépensé sur l'année s'élève à 103 539€, décomposé comme suit :

- 99 540€ en frais de formation,
- 3 162€ en frais de remboursement de repas et de transport des agents suivant une formation à l'extérieur de l'INSEP,
- 837€ en frais de réception (accueils café).

Pour mémoire, l'écart par rapport à 2012 s'explique par le fait que la formation obligatoire guide files/serre files avait été organisée en intra : 87 agents y avaient participé, pour un coût de 8 340€.

Le nombre de stagiaires en 2014 augmente de 29.4% alors que le nombre d'agents ayant reçu au moins une formation diminue de 5.2%

78 agents formés en 2014 (dont 37 travaillant à l'INSEP depuis début 2013) n'avaient suivi aucune formation en 2013.

Nombre d'actions de formation réalisées :

	PRF INSEP	Formations individuelles	Formations intra/multi services	DA-FOR	PNF
2014	11	47	16	3	20
2013	16	41	6	3	25
2012	15	38	14	2	13

Volume et coût des agents en formation :

	Nb agents formés	Total heures	Total jours
2014	192	4 624,5 h	708,8 j
2013	202	2 676,5 h	405,4 j
2012	289	3 751,5 h	575,0 j

2014	Nb jours formation	Coût salaires €
Catégorie A	460,2 j	64 428 €
Catégorie B	114,6 j	9 168 €
Catégorie C	134,0 j	11 122 €

1. Le plan d'établissement de l'INSEP.

22 stages ont été programmés et 11 réalisés pour un coût total de 10 995€.

Aucun agent inscrit :

- Espagnol e-learning

Moins de trois agents inscrits :

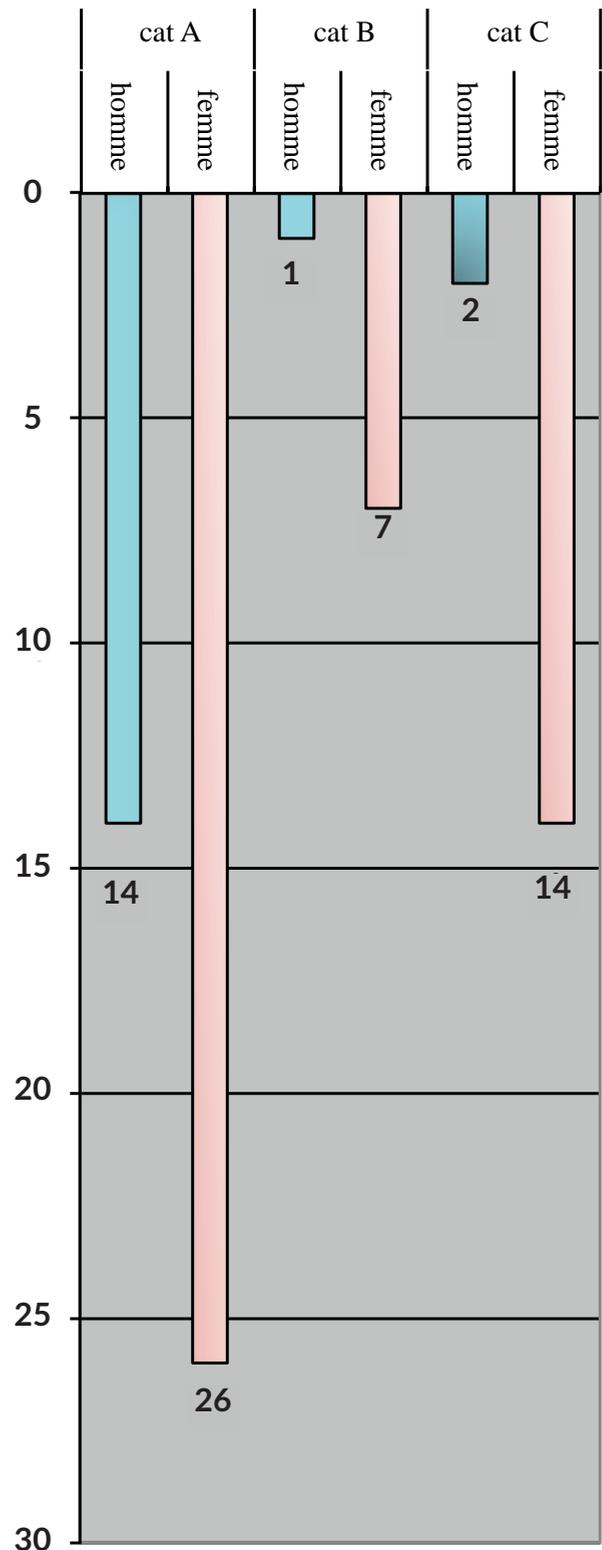
- Excel 2007 fonctions de base,
- Excel 2007 base de données,
- Entretien avec un jury RAEP,
- Gestion du stress,
- Mémoire efficace,
- Photoshop CS6,
- Prises de notes et comptes-rendus,
- Sensibilisation à la langue des sourds,
- Statuts de la fonction publique.

Concernant le stage « Entretien avec un jury RAEP », des formations en présentiel ont été organisées par le Ministère des Affaires Sociales et par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports à des dates plus adéquates.

Descriptif	ORGANISME	Nb participants	Total heures suivies
Excel 2007 graphiques/grands tableaux	MONDIAL FORMATION	5	45 h
Anglais cours individuels	ILTC	26	551,5 h
Anglais laboratoire des langues/e-learning	INSEP	8	23 h
Construire un dossier RAEP	OBEA	3	36 h
Découverte de l'administration de l'Etat	OBEA	5	60 h
Déontologie du fonctionnaire	OBEA	5	30 h
Modernisation de l'action publique	OBEA	6	36 h
Initiation aux marchés publics	OBEA	5	30 h
Sensibilisation démarche égalité F/H	OBEA	4	24 h
Ergonomie	OBEA	9	53 h
Prévention et secours civique n° 1 (PSC1)	SOCOTEC	4	48 h
		80	936,5 h

Soit 80 participants pour 64 agents.

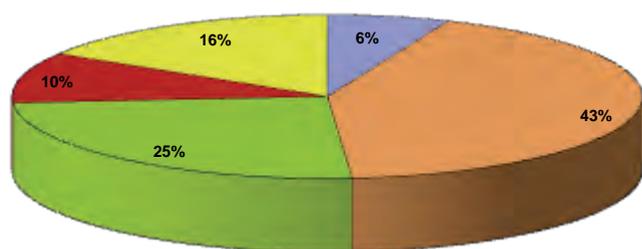
64 agents, représentant 80 stagiaires (certains agents ayant suivi plusieurs formations au cours de l'année), ont bénéficié des formations inscrites au PRF de l'INSEP : 40 agents de catégorie A, 8 de catégorie B et 16 de catégorie C.



La tendance 2013 se confirme pour 2 thématiques : les formations bureautiques ne sont plus sollicitées, et celles relatives aux formations de langues vivantes (anglais) restent stables.

Les formations relatives à l'efficacité professionnelle (Déontologie du fonctionnaire - Modernisation de l'action publique - Initiation aux Marchés publics - Démarché égalité F/H) et à la santé sécurité au travail ont été trois fois plus plébiscitées qu'en 2013.

Les formations relatives à l'aide à la mobilité sont en forte diminution (de moitié).



- Bureautique
- Langues vivantes
- Efficacité professionnelle
- Aide à la mobilité
- Santé et sécurité au travail

2. Les formations individuelles.

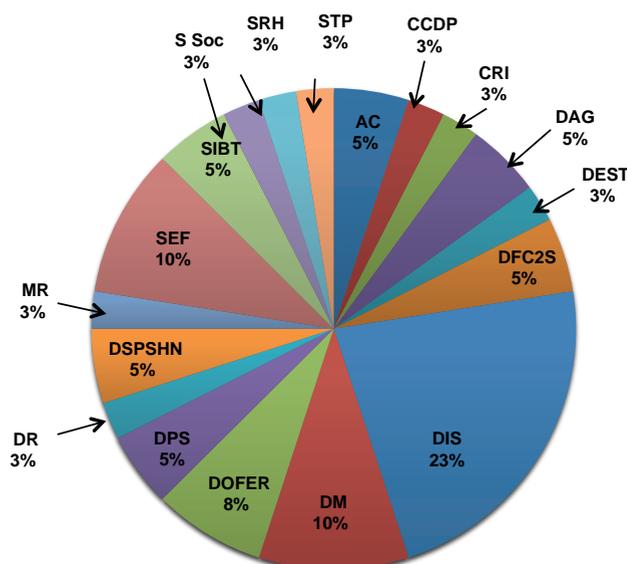
40 agents (53 stagiaires) ont suivi une formation individuelle, pour un coût de 38 010€.

Ces actions de formation étaient essentiellement liées :

- à l'adaptation au poste de travail (logiciels : Indesign CS5, Cognos, habilitation électrique, Caces...),
- à la santé et à la sécurité au travail (sensibilisation à la prévention des RPS, réparation machines de nettoyage...),
- à l'évolution du métier (formations médicales, achats publics, comptabilité...),
- à l'acquisition de nouvelles compétences (catalogage en ISBD, gestion de la virtualisation de serveurs, partenariats...).

A noter que les agents qui s'étaient inscrits dans le cadre du plan d'établissement à une formation qui a été déprogrammée faute de participants ont été orienté vers une formation individuelle à l'extérieur.

Répartition par entités



3. Les formations intra et/ou multi-services

Service	Formations
Département des Équipements Sportifs et Techniques (DEST)	Traitement de l'eau par l'ozone / Entretien-maintenance des laveuses GENIE et principes de dilution des produits / Utilisation de nouveaux disques pour le nettoyage des sols (2 formations distinctes) / Produits d'entretien FIRCHIM / Produits d'entretien IPC
Département Médical (DM)	Approche McConnell / Le stretching global actif
Multiservices	Toshiba copieurs / Winpaie / Impact décret GBCP / SIRE-PA / Utilisation logiciel Desktop / Défibrillateurs / Nouvel outil internet / Vulgarisation scientifique

Afin d'assurer pour un maximum d'agents soit l'acquisition, soit le développement de nouvelles compétences, 16 formations ont été organisées sur mesure au sein de l'INSEP suivant les besoins formulés et/ou les attentes des responsables et de la Direction Générale.

Répartition de ces 16 stages :

==> DEST : Traitement de l'eau par l'ozone / Entretien-maintenance des laveuses GENIE et principes de dilution des produits / Utilisation de nouveaux disques pour le nettoyage des sols (2 formations distinctes) / Produits d'entretien FIRCHIM / Produits d'entretien IPC

==> DM : Approche McConnell / Le stretching global actif

==> Multi services : Toshiba copieurs / Winpaie / Impact décret GBCP / SIREPA / Utilisation logiciel Desktop / Défi-brillateurs / Nouvel outil internet / Vulgarisation scientifique.

Ces 16 formations ont permis de former 130 agents, soit 196 stagiaires, pour un coût de 49 935€.

4. Les formations et préparations aux concours proposées par la DAFOR.

2 agents ont suivi une préparation aux concours sur 2013/2014. Financement : 600 €. Un agent a été reçu au concours SAENES.

2 agents sont actuellement en cours de formation pour la préparation au concours SAENES 2014/2015. Financement à budgéter sur 2015.

2 agents ont suivi une formation sur « Se préparer à la retraite » et « Wikipédia outil d'apprentissage ».

Pas de financement demandé par la DAFOR pour ces deux stages. Concernant les formations dites « professionnalisantes », les places sont limitées et réservées en priorité aux agents des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et du Rectorat. S'il reste des places disponibles, la DAFOR les attribue gracieusement.

5. Les formations et préparations aux concours proposées par les ministères sociaux.

29 agents, soit 36 stagiaires, ont bénéficié de formation(s) - organisée(s) par le Ministère des Affaires Sociales, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - soit dans le cadre du PNF (Plan National de Formation), soit par la mise en œuvre d'AIN (Action d'Initiative Nationale). Financement : 0€.

- 3 stagiaires pour le « certificat de compétence spécifique en réathlétisation »,
- 4 stagiaires sur la thématique « Documentations et archives »,
- 3 stagiaires sur la thématique « Gestion financière d'un EPA »,
- 12 stagiaires sur des thématiques propres au sport : « repérer les potentiels et agir », « à propos de la préparation physique »...
- 14 stagiaires pour les préparations aux concours ITRF / Attaché des affaires sociales / Secrétaire administratif des affaires sociales / Adjoint administratif des affaires sociales.

III. LE REDÉPLOIEMENT D'UN GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES VERS LA GESTION DE L'ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT.

Un redéploiement des compétences est actuellement opéré au sein du SRH.

Dans ce cadre, la gestion des stagiaires, initialement affectée sur un poste également dédié à la gestion de la formation, a fait l'objet, en novembre 2014, d'un redéploiement vers deux autres agents.

L'objectif étant double : permettre, d'une part, au responsable formation d'approfondir sa mission d'accompagnement des agents de l'établissement sur l'aspect formation et d'étendre son champ de compétences vers la gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (GPEEC) et d'autre part, d'offrir à un gestionnaire ressources humaines la possibilité d'accéder à de nouvelles compétences tout en répondant à la demande croissante d'accueillir des stagiaires.

Désormais, la gestion des stagiaires est ainsi organisée :

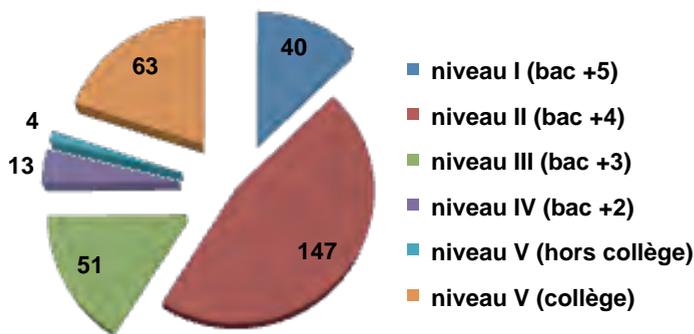
- La gestion administrative des candidatures est centralisée au sein du service du recrutement de la Direction de l'Administration Générale (DAG).
- Le nombre de candidatures reçues en 2014 s'élève à 576. L'INSEP s'engage à répondre à chaque candidat.

L'accueil administratif et physique du stagiaire (gestion administrative des conventions, paiement des gratifications, relations avec les services, accueil du stagiaire,...) est conservé au SRH auprès d'un agent dédié à 90% de son temps de travail à cette mission.

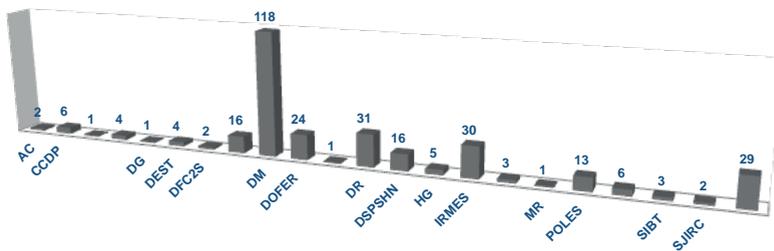
318 stagiaires ont été accueillis à l'INSEP en 2014 sur 576 demandes reçues, soit 55% de réponses positives.

- 63 étaient des stagiaires collégiens : élèves des classes de 3ème, en stage d'observation obligatoire d'une semaine dans le cadre du brevet des collèges. Ceux-ci font l'objet d'un planning d'accueil particulier et adapté à leur situation. Les retours des jeunes sont très satisfaisants et l'investissement des services dans la préparation de ces sessions est à saluer.

A. Répartition des stagiaires par niveau



B. Répartition des stagiaires par direction / département / cellule / service

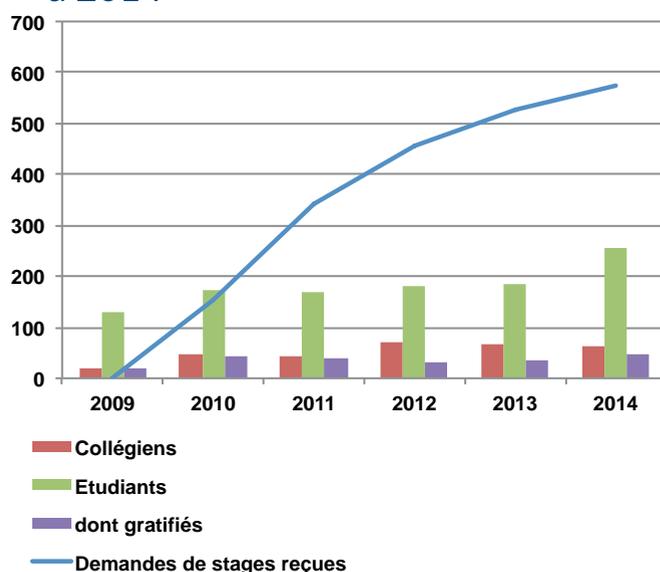


Le département médical a accueilli 37,1% du total des stagiaires en 2014.

Le nombre de stagiaires accueillis par le SRH comprend les 2 sessions de 28 collégiens.

En 2014, le coût total de l'accueil des stagiaires a représenté, pour l'INSEP, une dépense de 72.401,75€, comprenant le coût des gratifications ainsi que les remboursements de transport.

C. Bilan des accueils stagiaires de 2009 à 2014



IV. LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES.

1. Le recrutement.

La gestion des recrutements est gérée à la fois par la Direction de l'Administration Générale (DAG) à laquelle est rattachée une Chargée de mission recrutement et au SRH, pour la gestion administrative du dossier du candidat recruté.

En 2014, l'établissement a réceptionné 1 721 candidatures dont 403 spontanées. Toutes ont fait l'objet d'une réponse.

191 entretiens de recrutement ont été réalisés durant cette période.

Lorsqu'un poste est vacant, le profil de poste est, dans un premier temps, diffusé en interne sur le site de l'INSEP, par email également aux agents de l'établissement, puis dans un second temps sur le site de la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP) et si nécessaire sur le site emploipublic.fr.

Ce dernier est un support de communication dédié aux trois fonctions publiques. Il a pour objectif de permettre à l'INSEP d'entrer en contact avec des fonctionnaires en recherche de mobilité. La diffusion d'annonce via ce support est payante.

Le montant des frais d'annonces de recrutement en 2014 s'élèvent à 11 302€ TTC. Il correspond à l'achat d'un pack de 15 annonces sur emploipublic.fr.

L'INSEP souhaite encourager la mobilité interne et le développement des compétences en favorisant toujours plus l'accès à la formation professionnelle.

En 2014, 4 agents vacataires ont vu leurs contrats transformés en Contrat à Durée Déterminée (CDD) et 3 agents ont changé de service ou de poste.

Par ailleurs, 2 stagiaires de longue durée ont également été recrutés en CDD, 2 agents remplaçants ainsi qu'1 emploi d'avenir.

Le SRH a pour objectif de développer l'accompagnement systématique aux agents nouveaux arrivants dans leur démarche d'évolution professionnelle (modalité d'accès à la formation, d'accès aux concours, ...).

La Responsable formation étant désormais déchargée de la gestion administrative des stagiaires, chaque agent en CDD sera convoqué par elle afin que l'intérêt de passer et réussir un concours lui soit exposé.

2. Le développement de nouveaux outils de gestion.

De nouveaux outils informatiques de gestion sont en cours de développement au sein du SRH.

Le logiciel Winpaie Segape, logiciel de gestion de la paie utilisé par le SRH, dispose également d'un module ressources humaines d'ores et déjà disponible à l'INSEP qui permet la mise en commun des informations et d'éviter les doubles saisies donc de réduire les erreurs tout en gagnant du temps. Le paramétrage de ce module est en cours par le SRH.

La recherche d'un nouvel outil informatique de gestion des congés par dématérialisation est également en cours. Le SRH travaille sur ce plan conjointement avec le SIBT. Les nécessités techniques ont été évaluées, les besoins des services recensés et un prestataire est désormais repéré comme répondant aux exigences de l'établissement. La dématérialisation notamment des fiches horaires actuellement impossible, sera paramétrable.

L'objectif est de disposer de ce nouvel outil de gestion des congés au 1er septembre 2015.

Néanmoins, le logiciel de congés GestINSEP a évolué en 2014. En plus de la gestion des congés et des vacances, la gestion des FEB est désormais possible.

3. Le management par les compétences.

Le SRH travaille sur la mise en œuvre d'un plan d'amélioration du management intermédiaire au sein de l'établissement et de développement du management par les compétences. La direction permet à la DAG et au SRH d'être accompagnés par un cabinet spécialisé en coaching et formation managériale.

La responsable du SRH, son adjoint ainsi que la responsable formation sont étroitement associés au projet.

La réunion d'un premier groupe de travail piloté par le SRH est organisée début mars 2015.

4. L'accompagnement aux agents.

Chaque agent qui le souhaite est reçu au SRH par son gestionnaire ou encore sur rendez-vous par la responsable du service. Le SRH s'adapte aux besoins de l'agent quelques soient les thèmes, afin d'apporter une réponse ou orienter.

Chaque agent, après une longue absence, est reçu par son responsable de service accompagné du SRH afin d'évoquer ensemble les conditions de son retour, son ressenti, ses attentes, ...

Conformément au décret n° 2014-364 du 21 mars 2014 modifiant le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat, les entretiens professionnels sont généralisés à l'ensemble des agents de l'établissement, y compris les agents non titulaires.

SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE

L'action du Service Technique du Patrimoine a été marquée en 2014, en zone Nord, par le suivi de l'exploitation du contrat de partenariat public privé (CPPP) et, en zone Sud, par la poursuite du plan de rénovation de l'INSEP ainsi que par le suivi de la maintenance des équipements livrés.

Trois objectifs sont fixés dans le projet d'établissement de l'INSEP pour le Service Technique du Patrimoine.

I. OBJECTIF 41 DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT : « ÊTRE PLUS EXIGEANT SUR LA MAINTENANCE ET LES PRESTATIONS DE SERVICE EN ASSURANT UN CONTRÔLE MAXIMAL » :

A. Zone Nord : suivi de la maintenance et des prestations de service dans le cadre du contrat de Partenariat Public Privé (PPP) :

1. Les acteurs :

Le Ministère en charge des Sports a délégué le suivi du contrat au bureau du sport de haut niveau, des filières et des établissements nationaux (DS A2), avec l'appui de la mission des affaires juridiques et contentieuses (DS MJ) et du bureau des équipements sportifs (DS B3).

Pour le partenaire privé les intervenants sont les suivants :

Titulaire du contrat : SPORT PARTENARIAT SAS, avec deux actionnaires de référence 3i BIFM (ex Barclays Infrastructure Funds) - 88% et VINCI Construction France - 12%, et un établissement prêteur, DEXIA.

Phase exploitation : Groupement SPORT PARTENARIAT, présidée et gérée par CANOPEE Associés. Les autres membres du groupement, ayant en charge l'exploitation de la Zone Nord, sont Accueil Partenaires (qui assume par ailleurs le pilotage opérationnel), VINCI Facilities et R2C.

CANOPEE Associés, mandaté par les Actionnaires de SPORT PARTENARIAT, est depuis 2011 l'interlocuteur unique du Ministère en charge des Sports et de l'INSEP sur les aspects contractuels, ainsi que pour les cocontractants de la société de projet.

CANOPEE Associés représente SPORT PARTENARIAT de manière permanente en qualité de Président (depuis 2013) et de gestionnaire, ayant le pouvoir d'engager la Société de Projet au nom des actionnaires.

- Pilotage du site : Accueil Partenaires, Partenaire,
- Hôtellerie & Accueil, Courriers, de l'INSEP : Accueil Partenaires,
- Nettoyage Tertiaire et Hébergement : ELIOR Services (sous-traitant d'Accueil Partenaires),
- Maintenance : VINCI Facilities, Partenaire,
- Sécurité-Sûreté Incendie : MCTS (sous-traitant de VINCI Facilities),
- Espaces verts : ELIOR (sous-traitant de VINCI Facilities),
- Déchets et nettoyage des voiries : ELIOR (sous-traitant de VINCI Facilities),
- Restauration : R2C Casino, Partenaire,

Le Service Technique du Patrimoine mobilise, au titre du contrôle de la réalité et de la qualité des prestations assurées par les prestataires extérieurs, deux agents à temps plein sur la zone Nord (une chargée de mission de la qualité et de la gestion des prestations de services et un ingénieur chargé du suivi de la maintenance et des travaux), et deux agents à mi-temps (la responsable du service et l'assistante du service).

Depuis le 1er septembre 2013, l'INSEP a créé une cellule de gestion des services PPP. Le STP travaille avec le responsable de la cellule.

2. Suivi de la maintenance et des prestations de service :

L'année 2014 a marqué la quatrième année d'exploitation intégrale de la zone Nord.

L'INSEP tient tous les mois une réunion du comité d'exploitation mensuelle (CEM), co-présidée par la Directrice Générale Adjointe de l'INSEP, le(s) représentant(s) le Ministère en charge des Sports et ceux de SPORT PARTENARIAT.

Lors des « réunions CEM », SPORT PARTENARIAT est représenté par CANOPEE Associés (ponctuellement), Accueil Partenaires, VINCI Facilities et R2C.

Le Ministère en charge des Sports est représenté par le bureau du sport de haut niveau, des filières et des établissements nationaux (DS A2).

En 2014, sept (7) réunions de comité d'exploitation ont été tenues.

Le Service Technique du Patrimoine tient également des réunions spécifiques avec les représentants de SPORT PARTENARIAT sous forme de contrôles contradictoires et de réunions de suivi de maintenance. Le Service Technique du Patrimoine est aussi représenté ponctuellement lors des réunions bimensuelles (mardis) sécurité-sûreté pilotées par la DGA et le chargé de mission PPP INSEP.

Des contrôles contradictoires ont lieu en présence de SPORT PARTENARIAT (la pilote sur site et les représentants des entreprises contrôlées) et de l'INSEP (la chargée de mission de la qualité et de la gestion des prestations de services du Service Technique du Patrimoine).

Les contrôles suivants des espaces verts ont été effectués en 2014 : le 19/02, le 27/03, le 16/04, le 21/05, le 18/06, le 17/09, le 15/10, le 19/11 et le 17/12. Les contrôles suivants de la prestation nettoyage ont été effectués en 2014 : le 05/03, le 02/04, le 14/05, le 04/06, le 02/07, le 10/09, le 01/10, le 05/11 et le 03/12. Les contrôles suivants de la prestation restauration ont été effectués en 2014 : le 13/02, le 12/03, le 09/04, le 14/05, le 11/06, le 09/07, le 10/09, le 08/10 et le 26/11.

Les réunions de suivi de maintenance ont lieu en présence de responsables de SPORT PARTENARIAT (la pilote sur site et VINCI Facilities) et de l'INSEP (le responsable de la cellule de gestion des services PPP, la responsable du STP ou son adjoint, l'ingénieur chargé du suivi de la maintenance et des travaux du STP). En 2014, des réunions spécifiques de suivi de la maintenance ont été organisées bimensuellement.

B. Suivi de la maintenance en zone Sud:

Le Service Technique du Patrimoine mobilise un ingénieur expert chargé d'opérations pour la maintenance zone Sud, ainsi que deux agents à mi-temps (le responsable adjoint de service et l'assistante du service).

L'INSEP suit, directement et mensuellement, la maintenance effectuée en zone Sud par des trois entreprises sélectionnées dans le cadre de marchés publics (Electricité/Systèmes de Sécurité Incendie, Chauffage Ventilation Climatisation, Multi technique).

		Montant TTC annuel	TOTAL TTC annuel
Lot 1 : Electricité + Lot 2: SSI - EIFPAGE Energie	Forfait Hors Forfait	331 243 € 220 745 €	551 988 €
Lot 3: CVC - DERICHE-BOURG	Forfait Hors Forfait	373 915 € 61 306 €	435 221 €
Lot 4: Multi-technique - COFELY	Forfait Hors Forfait	52 559 € 44 541 €	97 100 €

II. OBJECTIF 94 DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT : « DISPOSER D'UNE DOCUMENTATION FIABLE, DYNAMIQUE ET À JOUR DU PATRIMOINE DE L'INSEP » :

Le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'INSEP a été transmis le 19 octobre 2010 par l'INSEP à FRANCE DOMAINE.

Le SPSI a été approuvé par FRANCE DOMAINE le 04 avril 2011, puis par la DAFIIS et la Direction des Sports, du Ministère des Sports, le 15 novembre 2011. Le SPSI de l'INSEP a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'INSEP, lors de sa séance du 24 novembre 2011.

L'année 2014 marque la quatrième année d'exécution du SPSI. La présentation des résultats annuels a été assurée lors de la séance du Conseil d'Administration de l'INSEP du 18 décembre 2014.

III. OBJECTIF 95 DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT : « INTÉGRER DANS LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT, UN PLAN À 5 ANS TENANT COMPTE DE L'ÉVOLUTION DES BESOINS ET DE L'ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS ACTUELS » :

A. Etat d'avancement du plan de rénovation de l'établissement :

1. Opération livrée en 2014

Les travaux de rénovation de l'établissement décidés en 2004, ont débuté en 2007. La rénovation de l'établissement est subventionnée par le Ministère en charge des Sports. La rénovation de la zone Nord est achevée depuis 2010. Le plan de rénovation ne concerne plus que la zone Sud de l'établissement.

Le 23 octobre 2014 le centre aquatique Christine CARON a été réceptionné, les travaux avaient débuté en février 2013.

Maître d'ouvrage délégué par le Ministère en charge des Sports: Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC, anciennement EMOC).

Maîtres d'œuvres: Agence François LECLERCQ, bureau d'études INGEROP

2. Calendrier des réalisations à venir :

Le complexe Jean LETESSIER : reprise des études en 2015 et travaux en 2016/2017.

Maître d'ouvrage délégué par le Ministère en charge des Sports: Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC)

Maître d'œuvre: Agence NOMADE, bureau d'études INGEROP

L'aménagement des espaces extérieurs :

o Création d'un deuxième terrain de grands jeux en 2016 ;

o Travaux et livraison des aires de lancers en 2018;

o Aménagement final des espaces extérieurs en 2019 après les aires de lancer et les terrains de grands jeux.

Maître d'ouvrage délégué par le Ministère en charge des Sports: Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC)

Maître d'œuvre: Agence François LECLERCQ, bureau d'études INGEROP

La réfection du clos couvert du complexe Marie-Thérèse EYQUEM : études en 2015 et travaux en 2016.

Maître d'œuvre: Agence Jean LESCOT, bureau d'études SINCOBAT

B. Plan d'investissements réalisés en 2014 :

L'INSEP réalise en régie directe des opérations d'investissement listées ci-après.

Liste des opérations d'investissement	Total
Remplacement portail et portillon en ZONE SUD	15 907 €
Pose film translucide vitrage balnéo bat ORIOLA	2 119 €
Fabrication/pose protection groupe froid/MTE	3 052 €
Réalisation dallage en ZONE SUD	4 782 €
Travaux divers dans 8 pavillons de l'INSEP	1 860 €
Rampe de seuil amovible PMR en aluminium	539 €
Films de protection solaire Bat A entresol	4 958 €
Fabrication et pose de renforts UPN sur trappes visites	3 898 €
Maîtrise d'œuvre Soclage et cartels Statues INSEP	3 960 €
Création Issue de secours LETESSIER	5 514 €
Liaison enterrée entre deux câbles électriques	4 644 €
Mise en sécurité escalier piste cyclable MAIGROT	4 738 €
Réalisation d'un stockage pour rangement tennis	17 849 €
Aménagement parking à proximité de LETESSIER	14 220 €
Remplacement grilles CTA halle MAIGROT	8 057 €
Fourniture de l'alimentation électrique et des aérothermes S. FLUTE	17 218 €
Fourniture et pose de câblage électrique S. FLUTE	15 146 €
Mise aux normes portes coupe feu MAIGROT	17 690 €
Mobilier sur mesure pour la BOUTIQUE	42 648 €
Plomberie pavillons	9 728 €
Toiture pour abri double	2 820 €
Total Général	201 347 €



SERVICE SOCIAL

I. L'ORGANISATION DU SERVICE.

A. L'équipe.

Une assistante sociale à temps complet - Béatrice JEAN-MARIE.

Un secrétaire en temps partagé (40%) avec le Service des Ressources Humaines - David PALOMBIERI.

B. Lieu de travail.

Le Service Social est localisé au sein du bâtiment A, en rez-de-jardin, bureau ARJ03. Son secrétariat est situé dans le même couloir, bureau ARJ08.

II. L'ASSISTANTE SOCIALE AU SERVICE DES PERSONNELS ET DES SPORTIFS.

A. Responsabilités.

À l'INSEP, le poste de Responsable du Service Social est actuellement occupé par une assistante sociale, placée sous l'autorité directe de la directrice générale adjointe chargée de l'administration générale.

L'assistante sociale est responsable du suivi des actions définies et mises en œuvre au titre de l'action sociale par les instances compétentes de l'INSEP. Elle exerce un travail social direct auprès des personnels et des sportif(ve)s de l'établissement.

Les responsabilités de l'assistante sociale se déclinent donc en 3 missions principales :

- Accompagnement social des personnels environ 307 agents, (2014 : 293 ETP, 2015 : 291 ETPT)
- Gestion en intégralité des prestations d'action sociale en faveur des agents et participation à la politique sociale de l'institution,
- Accompagnement social des sportifs (ve)s (environ 610 en pôle France et hors pôles).

b. Missions et Activités du service social.

Textes de référence : le Code de la Famille et de l'Aide Sociale : art. 218 à 229 (art. 218, J.O. du 20/1/1991) sur les conditions d'exercice de la profession ; le Code Pénal : art. 226-13 sur le respect du secret professionnel, art. 226-14 sur les dérogations légales (J.O. du 23/7/1992) ; le Code Civil : art. 9 (loi du 17 juillet

1970) sur le respect de la vie privée ; le code de déontologie de l'ANAS (Association Nationale des Assistants de Service Social).

Le service social exerce ses missions principalement auprès du personnel et également auprès des sportif(ve)s de haut niveau qui en formulent la demande.

Outre l'accueil et l'information des publics sur l'accès aux droits, le service social décline son intervention autour de plusieurs missions et activités :

- Ecoute, évaluation des problématiques et accompagnement social (à court, moyen et long termes) auprès du personnel et des sportif(ve)s afin d'être un soutien en cas de difficultés. Ces actions s'effectuent dans le respect des principes déontologiques.
- Gestion intégrale des prestations d'action sociale en faveur des agents (titulaires ou contractuels ayant un contrat d'une durée minimale de 1 an) et participation à la politique sociale de l'établissement.
- Travail en collaboration avec des partenaires externes et internes de l'établissement afin de répondre à la demande des agents et des sportif(ve)s, et ainsi promouvoir l'autonomie et l'insertion du public reçu.
- Organisation de la venue des partenaires dans le cadre des conventions conclues avec l'établissement (GMF, MGEN, CSF...) et fixation des objectifs liés aux besoins et attentes des agents.

L'assistante sociale participe, notamment, aux réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), du Comité Technique (CT) et du Conseil de la Vie du Sportif et Stagiaire (CVSS), en tant qu'expert.

Dans le cadre du projet d'établissement, le service social s'est vu assigné deux objectifs opérationnels :

- objectif opérationnel n° 97 : Améliorer le partenariat en bénéficiant du réseau des assistantes sociales des ministères sociaux ;
- objectif opérationnel n° 98 : Améliorer la méthodologie de travail pour répondre au mieux à la demande des publics.

1. Principales actions menées en 2014.

En 2014, tout en assurant la continuité des actions d'accompagnement, l'assistante sociale, en collaboration avec le secrétariat du service, a animé la commission d'action sociale, diffusé de l'information sur l'activité du service et organisé la présence de partenaires sur le site (MGEN, CSF, GMF).

Elle a notamment réalisé une plaquette d'informations essentielle à l'attention des sportif(ve)s de haut niveau, l'objectif étant de répondre à leurs besoins de manière globale, afin de favoriser leur autonomie dans leurs démarches administratives.

L'assistante sociale a également rencontré les responsables des pôles France de l'établissement pour leur repréciser sa mission et favoriser leur collaboration, afin d'être un soutien technique auprès eux.

En parallèle, elle a suivi une formation relative au surendettement, assisté à des réunions d'informations proposées par la caisse d'allocations familiales (CAF) du 12ème arrondissement de la ville de Paris, le Fonds d'aide aux jeunes (FDAJ) et la préfecture de région Ile-de-France. De plus, elle a intégré le réseau d'assistantes sociales des ministères sociaux.

L'ensemble des actions ainsi menées a permis de répondre aux objectifs opérationnels du projet d'établissement.

2. Prise de poste de l'assistante sociale et du secrétariat.

L'année 2014 a été une année de changement pour le service social.

Ainsi, en avril une nouvelle assistante sociale a pris ses fonctions au sein de l'établissement, de même, le secrétariat du service a été remplacé au mois de novembre.

Ces différents changements ont nécessité un temps d'adaptation par le biais de différentes actions. Le service social a effectué un travail de connaissance de l'établissement, de rencontres avec les partenaires internes et externes, de compréhension des demandes et besoins du public reçu.

L'assistante sociale a dû s'adapter aux différents publics reçus ainsi qu'aux demandes liées à sa fonction de responsable du service.

En effet, l'assistante sociale reçoit à la fois le personnel et les SHN ce qui nécessite une flexibilité compte tenu des obligations de ces différents publics.

Elle est aussi amenée à faire évoluer son service en proposant à la direction générale des actions qui s'adaptent aux besoins des publics.

Outre la réception et l'information des publics, l'assistante sociale a un rôle d'information et d'orientation auprès des familles des SHN. De plus, elle travaille en partenariat avec les différents services de diverses manières (internet, téléphone, rencontres extérieures...), afin de répondre au mieux aux demandes des publics. Elle participe à toutes les commissions liées aux personnels et aux sportifs.

Ce travail représente un temps conséquent qui fait partie de

la fonction de l'assistante sociale et aussi de la fonction responsable de service.

L'objectif de toutes ces actions est de contribuer à l'autonomie et l'épanouissement personnel afin d'optimiser le potentiel des publics reçus.

Pour l'année 2015, le service social continuera à travailler en transversalité avec les différents partenaires, à renforcer les relations avec les services internes et externes, afin d'adapter l'accompagnement social au bénéfice des publics reçus.

III. LES BENEFICIAIRES.

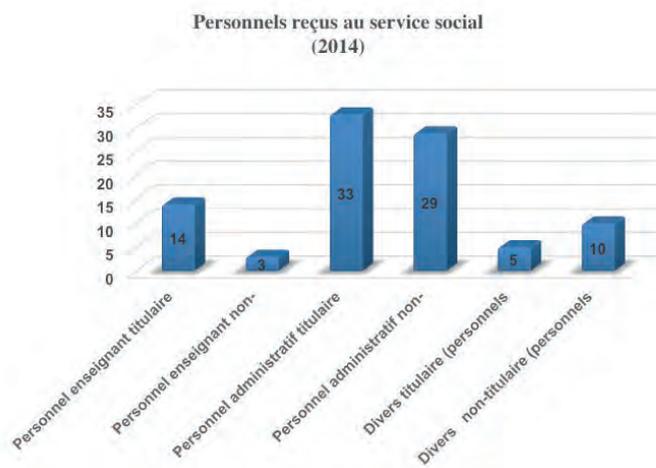
Le service social reçoit deux types de publics :

- les personnels de l'établissement ;
- les sportif(ve)s de haut niveau.

Dans le rapport statistique, seul figure le nombre de personnes physiques reçues et non le nombre de séances de travail et d'échanges avec eux (personnels ou sportif(ve)s de haut niveau). L'assistante sociale peut intervenir soit en effectuant un accueil ponctuel ou un accompagnement à long terme (en moyenne, 3-4 entretiens sont réalisés).

Ces données ne prennent, par ailleurs, pas en compte le nombre d'entretiens, de liaisons téléphoniques ou Internet, de démarches effectuées, de correspondances... qui s'ajoutent lors de chaque suivi individuel.

A. Personnels reçus et accompagnés par l'Assistante Sociale en 2014.



Nombre de personnels concernés	Situation professionnelle					
	Personnel enseignant titulaire	Personnel enseignant non-titulaire	Personnel administratif titulaire	Personnel administratif non-titulaire	Divers titulaire (personnels technique, médical...)	Divers non-titulaire (personnels technique, médical, surmédiateurs...)
93 en 2012	7	2	33	31	5	15
120 en 2013	22	3	40	37	8	10
94 en 2014	14	3	33	29	5	10

Le nombre de personnes rencontrées a relativement diminué. Cela s'explique d'une part, par d'assistante sociale durant l'année (vacance du poste pendant 2 mois). D'autre part, la gestion des chèques vacances et des tickets CESU a été délocalisée, entrant dans le dispositif mis en place par le Ministère des Sports auprès de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

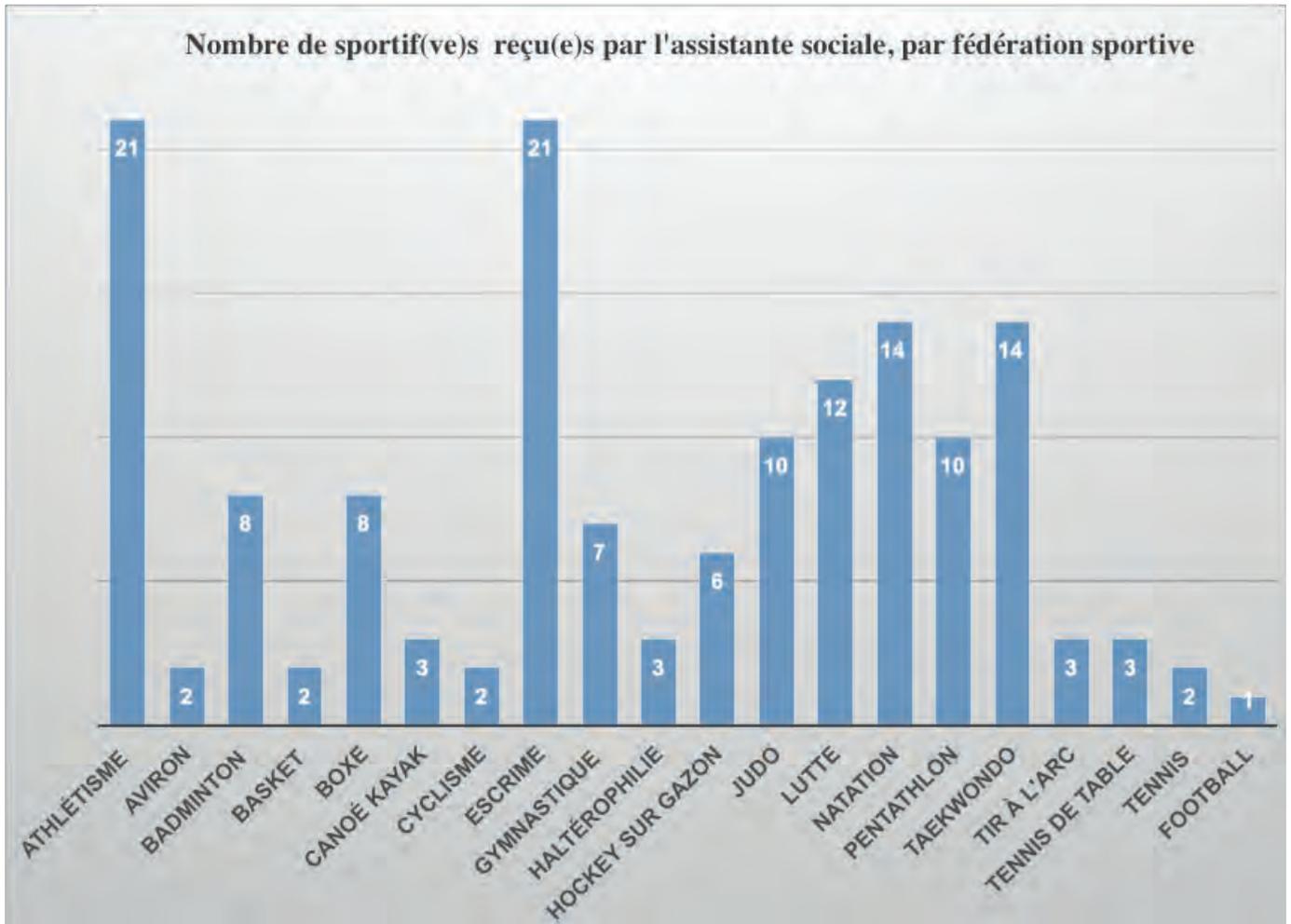
En 2014, sur 94 agents reçus, certains sont venus uniquement pour la carte CEZAM (carte de réduction sur les loisirs).

B. Sportif(ve)s suivi(e)s par l'Assistante Sociale en 2014.

Nombre total de sportifs	Pôles	Hors pôle	Formation				Hébergement	
			2 nd degré	supérieur	Formation professionnelle et diplôme sportif	Sans formation entraînement seul	interne	externe et demi-pensionnaire
152 en 2012	136	16	12	74	55	11	113	39
158 en 2013	144	14	16	81	51	10	123	35
152 en 2014	141	11	21	78	36	17	113	39

152 sportif(ve)s, en 2013-2014, ont eu recours aux services de l'assistante sociale.

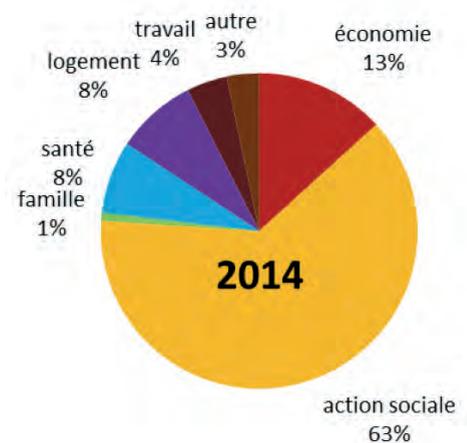
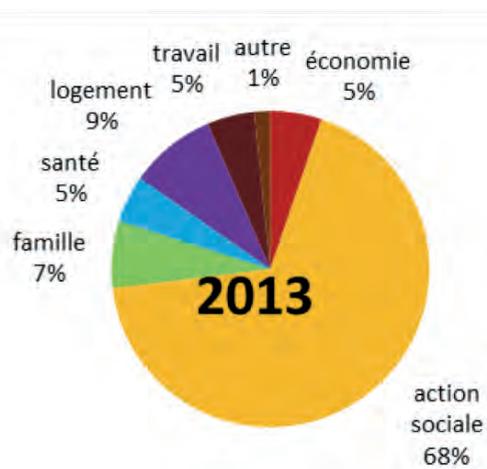
La moyenne d'âge est de 21 ans et demi. On dénombre 15 mineurs, tous en pôle et tous internes. On compte également 98 sportif(ve)s de 21 ans ou moins, dont 97 en pôles et 89 internes.



IV. REPARTITION THEMATIQUE DES INTERVENTIONS.

A. S'agissant des personnels.

Répartition thématique des interventions de l'assistante sociale :

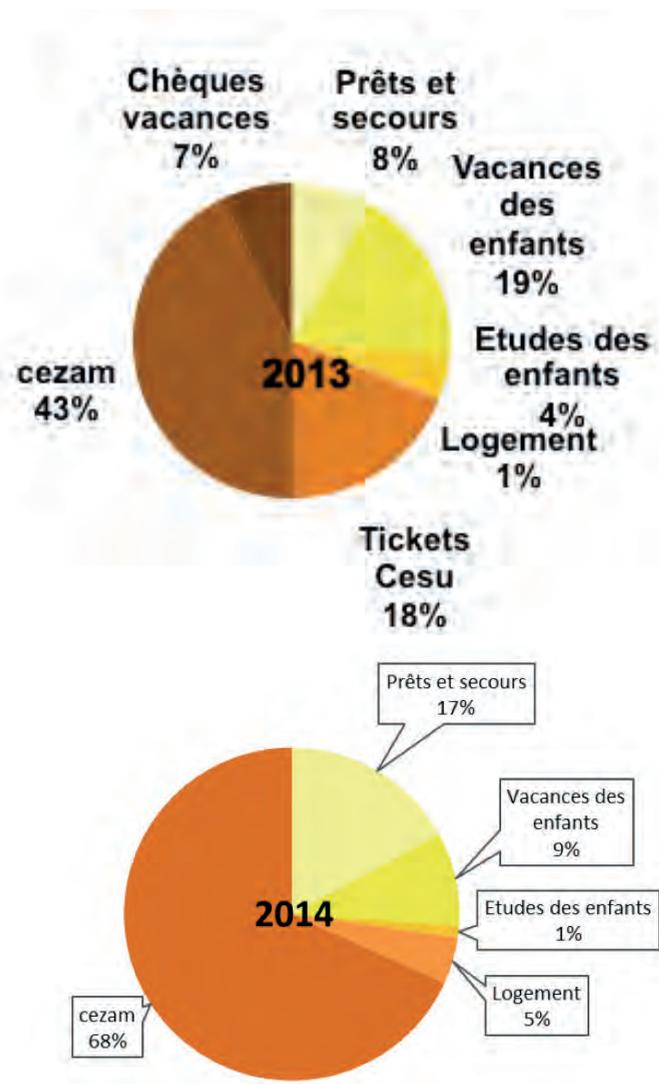


Plus de la moitié des interventions du service social concerne l'action sociale (63%), c'est-à-dire les prestations et prêts et aides. Cette proportion se maintient d'année en année.

Aussi, il est à noter l'augmentation des problématiques liées à la gestion budgétaire (économie 13%) ce qui révèle une augmentation des difficultés financières de certains agents.

1. Statistiques graphiques.

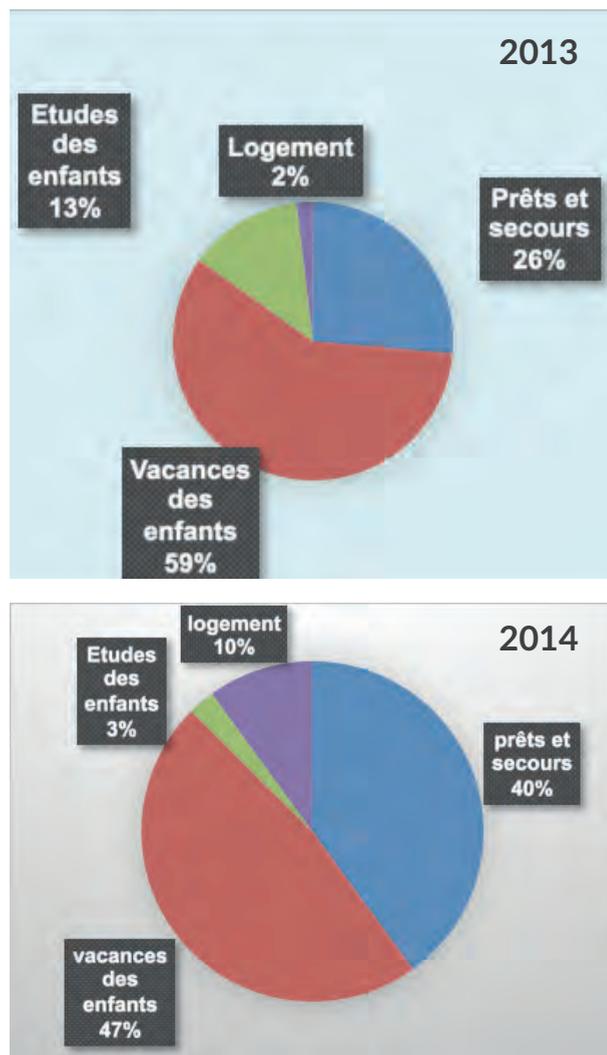
Cette représentation graphique met en évidence la répartition du volume de dossiers traités.



L'absence de prise en charge des chèques CESU et vacances entraîne une diminution des demandes de prestations sociales relatives aux vacances (passage de 25% en 2013 à 0% en 2014).

On constate une augmentation des demandes de secours exceptionnels et/ou de prêt MGEN qui ont pour objectif de faire face à une baisse soudaine de ressources. Ces demandes sont souvent dues aux difficultés budgétaires liées aux dépenses de la vie quotidienne (logement, santé, changement de situation...).

Ces représentations graphiques mettent en évidence le soutien dans la gestion du budget des agents :



2. Comparatif des aides 2013 et 2014.

Aides et Prêts – 2013

Type d'aides	Nombre de dossiers acceptés	Nombre de dossiers refusés	Montant accordé (euros)
Secours exceptionnels	16	1	10 413
Prêts à court terme sans intérêts	1	/	1 400
TOTAL	17	/	11 813

Aides et Prêts – 2014

Type d'aides	Nombre de dossiers acceptés	Montant accordé (euros)
Secours exceptionnels	15	11651€
Prêts à court terme sans intérêts	1	1400€
TOTAL	16	13051€

Prestations INSEP équivalentes des ASIA - 2013

Type d'aides	Quantité	Montant (euros)	Total (euros)
Loisirs-vacances des enfants	28	125	3 500
Etudes des enfants (voyages culturels, classes de découverte / BAFA / études supérieures)	4	110	425
Aide au logement locatif	1	700	700
TOTAL	33	-	4 625

Type d'aides	Quantité	Montant (euros)	Total (euros)
Loisirs-vacances enfants	24	125	3 000
Etudes des enfants	4	110	440
Aides au logement locatif	1	700	700
TOTAL	29	-	4 140

Prestations INSEP équivalentes des ASIA - 2014

PRESTATION	BUDGET UTILISE	
	Nombre	budget
Loisirs-vacances des enfants	8	2 000,00 €
Etudes des enfants (voyages culturels, classes de découverte / BAFA / études supérieures)	1	110,00 €
Aide au logement locatif	4	2800,00 €
TOTAL	13	4910,00 €

Prestations INSEP équivalentes des PIM - 2013

Type d'aides	Quantité	Montant (euros)	Total (euros)
Centre de vacances avec hébergement	/	7,17€ par jour	/
Centre de loisirs, aéré	5	5,18€ par jour	445
Classe transplante	3	3,53€ par jour	102
Séjour linguistique	/	7,17€ par jour	/
Chèques vacances *	12	/	1 996
CESU *	23	/	9 805
TOTAL	43	-	12 348

Prestations INSEP équivalentes des PIM - 2014

Type d'aides	Quantité	Montant	Total (euros)
Centre de vacances avec hébergement	1	7,25€ par jour	212,00 €
Centre de loisirs, aéré	7	5,23€ par jour	332,85 €
Classe transplantée	1	3,57€ par jour	17,85 €
Séjour linguistique	1	75,16€ par enfant	161,61 €
Aide aux parents d'enfants handicapés - de 20 ans	1	158,03€ par mois	2 207,47 €
Carte CEZAM	60	6.6€	396€
TOTAL	71	-	3327.78€

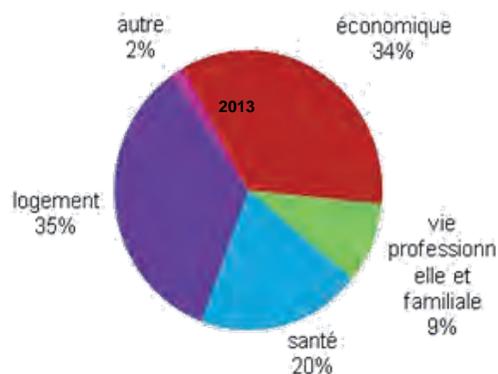
Concernant les demandes de secours exceptionnels, on observe une augmentation des montants accordés. En effet, on constate une augmentation de la précarité des agents et un besoin d'accompagnement social.

Ces tableaux montrent également une baisse des demandes de PIM (Prestations interministérielles) qui s'explique par la fin de la gestion des chèques vacances et CESU.

Les demandes d'ASIA (action sociale d'initiative académique) ont augmenté à cause des aides au logement. En effet, des agents ont déménagé au cours de l'année, pour diverses raisons : changement de situation familiale, loyer trop élevé par rapport aux ressources, charges très onéreuses.... On note toutefois que les demandes relatives aux loisirs/vacances des enfants connaissent une baisse significative.

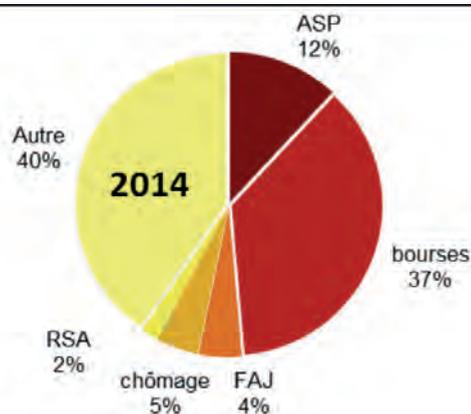
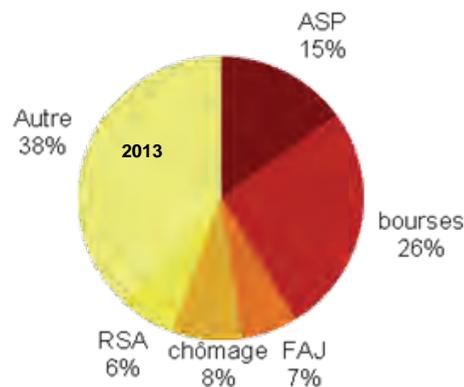
B. S'agissant des sportif(ve)s de haut niveau (SHN).

Répartition thématique global des interventions de l'assistante sociale



Pas d'évolution constatée entre 2013-2014, la répartition thématique est à peu près similaire.

Détail thématique problèmes économiques



ASP :

Le travail de collaboration continue entre le Département du Suivi des Pôles, des conditions d'entraînement et de l'encadrement éducatif des Sportifs de Haut Niveau (DSPSHN) et l'assistante sociale. En effet, après entretien avec le(la) sportif(ve), l'assistante sociale émet un avis (social) sur les dossiers des sportif(ve)s, présentés lors des commissions d'attribution de l'ASP. Ces demandes sont très spécifiques et tous les sportifs ne peuvent pas y prétendre.

- Montant moyen = 330€ par mois.
- Montant pour celles et ceux justifiant de 6 mois ou plus d'activité salariale avant l'entrée en formation = 652€ par mois.

Bourse :

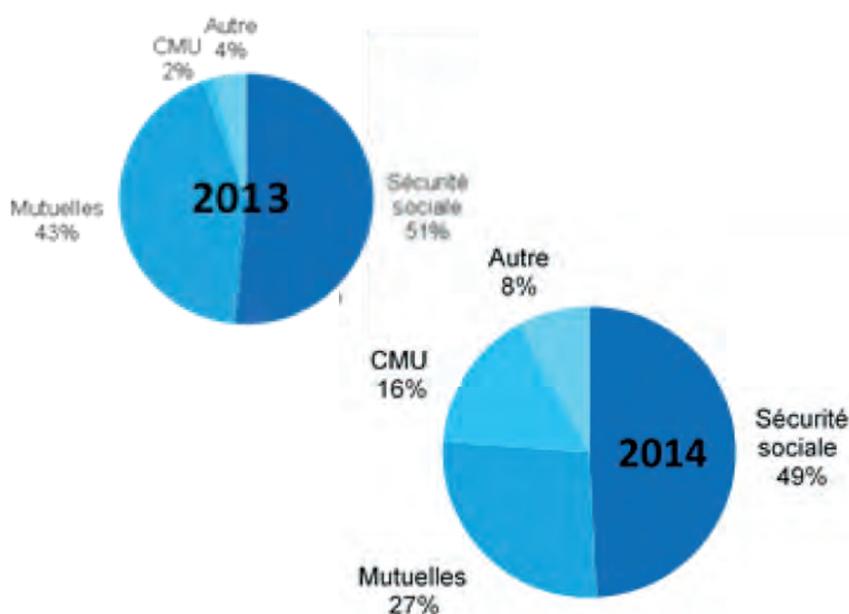
On peut constater une augmentation du nombre de dossiers de demandes de bourses. Ces augmentations sont liées aux différents changements de situation au cours d'année, aux retards concernant les instructions de dossiers (délai d'inscription dépassé), à la précarité financière de certains SHN.

La rubrique « Autre » :

Cette rubrique prend en compte les diverses difficultés financières ne correspondant pas aux catégories déjà répertoriées (bourse, ASP, FAJ, etc.), ainsi que les démarches effectuées face à ces situations.

On y classe les aides dites « exceptionnelles » sollicitées (auprès du service social du lieu de résidence par exemple) lorsque les recours dits « classiques » n'ont pu aboutir (un critère faisant obstacle : l'âge, la formation...) et les conseils d'ordre budgétaire.

Détail thématique problème de santé

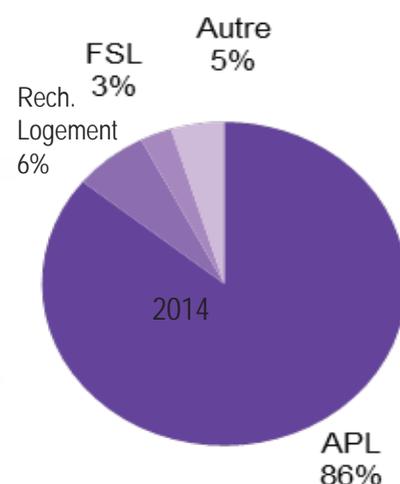
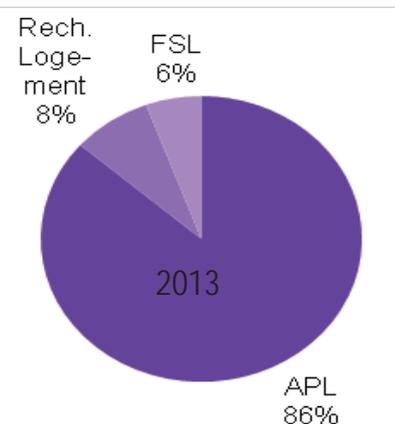


Les difficultés liées aux ouvertures de droits sécurité sociale sont toujours présentes.

Le service social est régulièrement, en liaison avec le département de l'orientation, de la formation, de l'accès à l'emploi et de la reconversion des SHN (DOFER) et le département médical (DM), pour continuer le travail de sensibilisation et prévention concernant l'affiliation à la sécurité sociale.

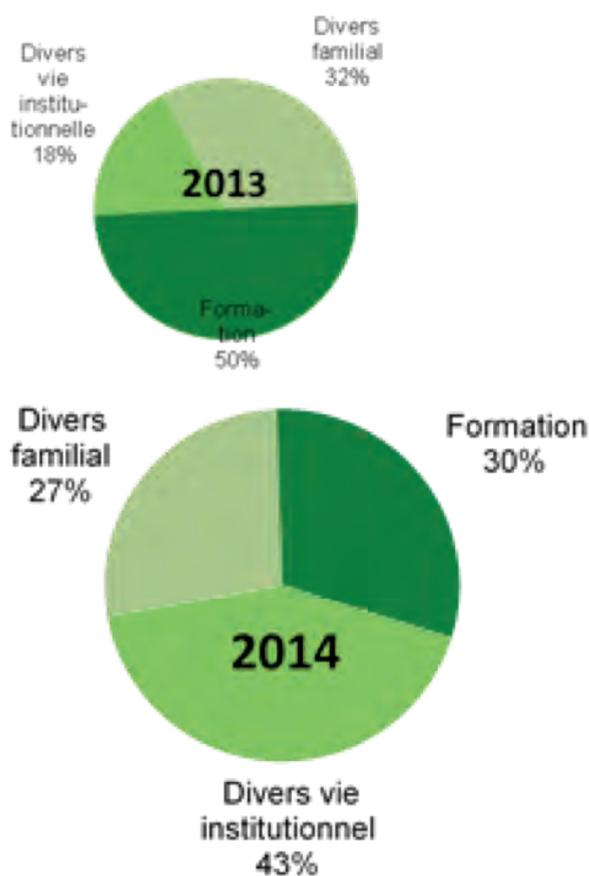
Le service social est intervenu à plusieurs reprises auprès des organismes de sécurité sociale pour résoudre les difficultés d'affiliation des sportif(ve)s. Il est à noter que ces organismes étant très sollicités sont difficiles à joindre par téléphone ce qui amplifie les difficultés pour les sportifs.

Détail thématique problème de logement

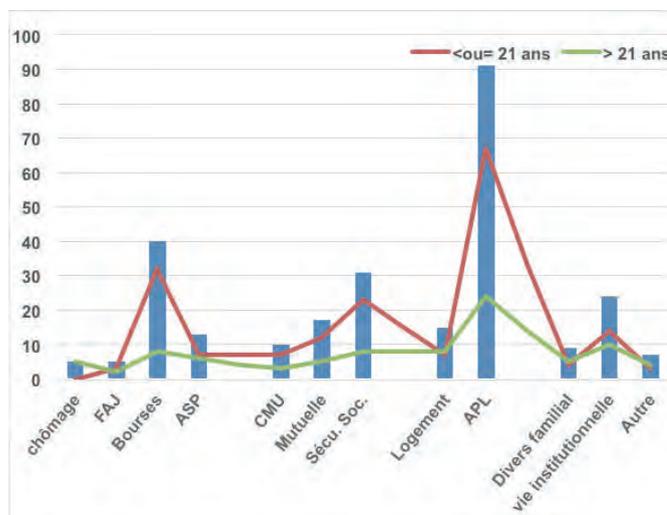


91 dossiers de demande d'allocation logement ont été traités en 2013-2014, en étroite liaison avec le Service Economique et Financier (SEF). Le service social a aussi soutenu les sportif(ve)s ayant eu la possibilité de signer un contrat de location en instruisant avec eux un fonds solidarité logement (FSL) lorsque les critères étaient réunis.

Détail thématique problèmes de vie professionnelle et familiale



Nombre et Répartition des interventions de l'assistante sociale selon les tranches d'âge :



Echanges et informations auprès des familles des SHN par le biais de rendez-vous téléphoniques et/ ou physiques.

Orientation des jeunes en reconversion professionnelle vers le service du DOFER, travail sur les éventuels départs, conseil et orientation vers la DRJSCS et les services de droit commun (Mission locale, Pôle Emploi, service social de polyvalence...).

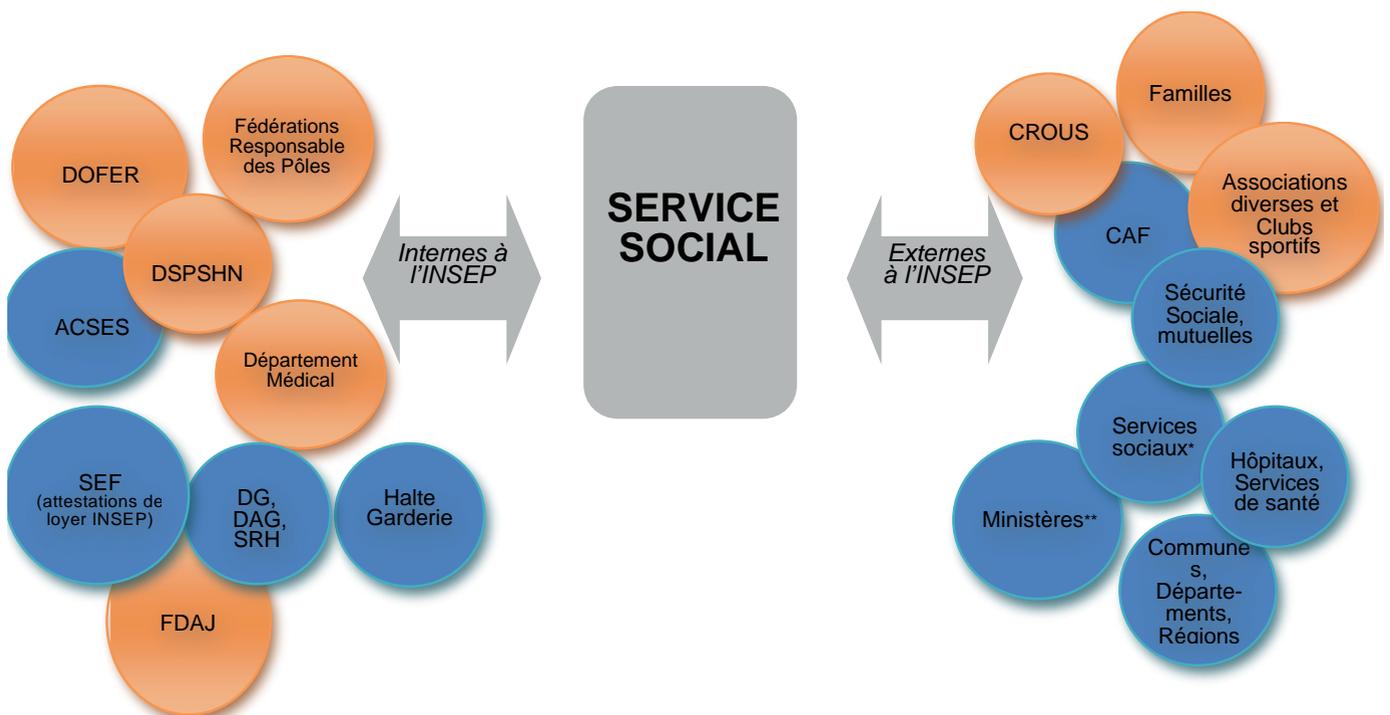
Des sportifs ont aussi sollicité le service social pour les accompagner lors de difficultés liées à la vie institutionnelle (suite de conseil de discipline, soutien lors de difficultés liées à la cohabitation en interne...)

Pour rappel, 152 sportif(ve)s au total ont été suivi(e)s au cours de l'année scolaire 2013-2014 par l'assistante sociale ; la tranche des « égal ou inférieur à 21 ans » représente 98 sportif(ve)s, celle des « plus de 21 ans » en englobe 54.

V. LES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES DU SERVICE SOCIAL.

Activité institutionnelle et partenariat

Contacts et liaisons du Service social (Liaisons répertoriées comme les plus fréquentes – non chiffrées)

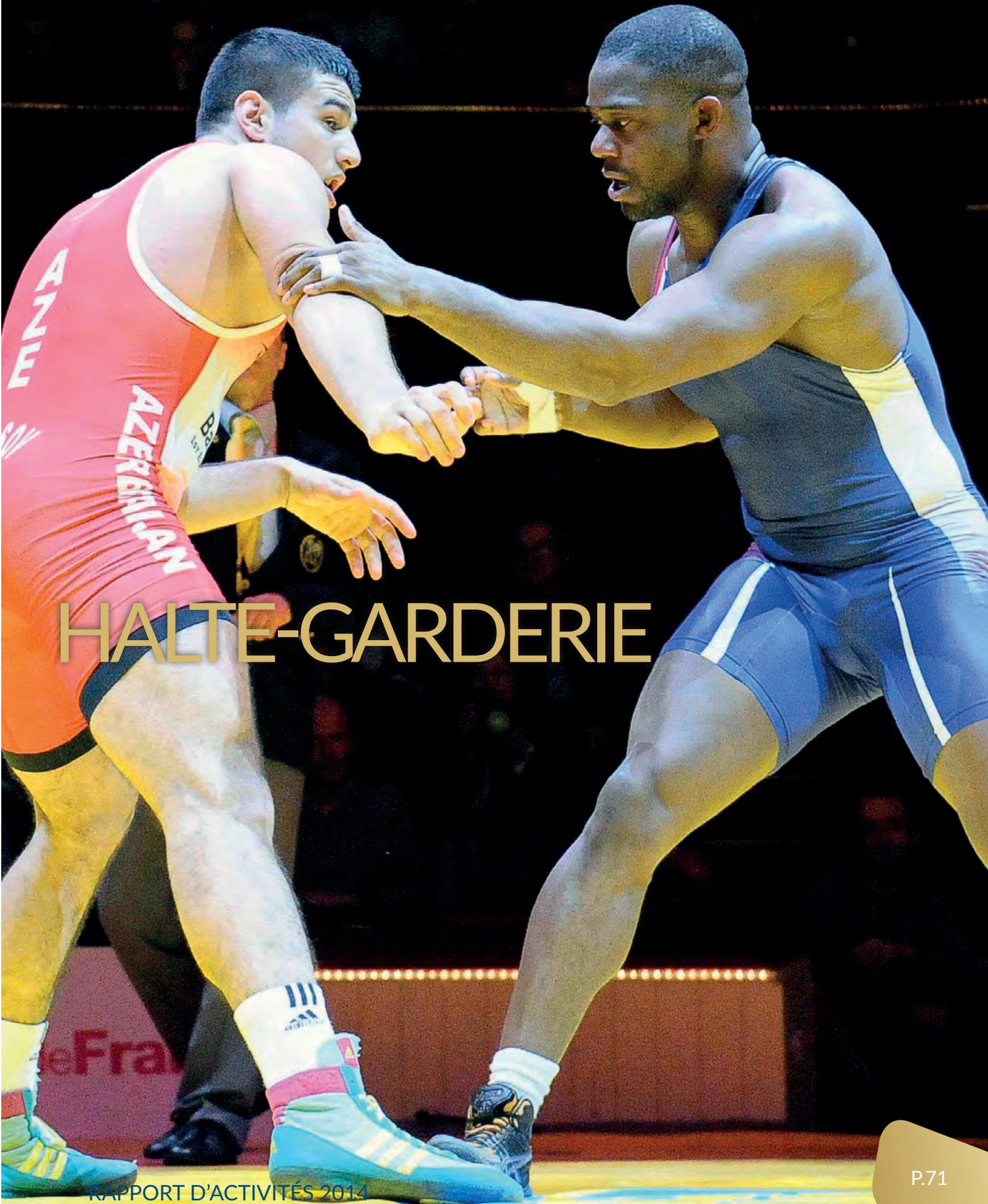


*Services sociaux départementaux, scolaires, du CROUS, hospitaliers, associatifs...

** Ministère chargé des Sports, Ministères des Affaires Sociales, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'Education Nationale notamment.

Activité Institutionnelle du service en 2014

		Nombre de réunions
Sportif(ve)s de l'INSEP	Commissions ASP	1
	Conseil de la vie du sportif et du stagiaire	2
	Conseil de discipline	1
	Réunions de la commission d'admission	23
	Réunions DSPSHN au titre de l'ASP	4
	Réunion au titre de l'allocation diversité	1
Personnels de l'INSEP	Commissions d'action sociale	4
	Comité Technique	
	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - et groupe de travail	2
		2
	Médecine du travail	3
	Conseil d'administration	1
	Réunion avec le Crédit Social des Fonctionnaires CSF	1
		4
	Organisations interventions mutuelles, assurances (GMF, MGEN...)	1
		1
Présentation des missions du service social auprès des stagiaires		
Formation surendettement		



HALTE-GARDERIE

I. ELABORER LE PROJET PÉDAGOGIQUE DE LA HALTE-GARDERIE.

A. Organiser la vie dans ce lieu collectif.

1. Des réunions d'équipe sont mises en place au moins une fois par semaine pour mettre en commun nos pratiques pédagogiques. Ces réunions sont faites en fonction du travail avec les enfants car quelquefois, ce n'est pas possible de les maintenir en raison des impératifs pédagogiques.

Trois journées pédagogiques sont fixées par an, où la halte-garderie est fermée à l'accueil des enfants et qui permettent un investissement total des membres de l'équipe à ces temps de réflexion.

2. La directrice prend en charge l'écriture du projet pédagogique suite à ces moments de réflexion. Ce projet, étant déjà écrit, il s'agit d'une réécriture de certaines parties qui correspondront aux pratiques de cette nouvelle équipe.

Ce projet sera finalisé dans les deux années à venir, il évoluera par la suite et sera à la disposition des parents, des stagiaires.

II. INFORMER ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEUR DÉMARCHE POUR TROUVER DES SOLUTIONS ADAPTÉES.

A. Instaurer une relation de soutien, d'écoute et d'aide

1. Les familles sont soutenues ou aidées de façon individuelle. la direction peut les recevoir en entretien à leur demande ou à celle de l'équipe. Ce travail est réalisé au quotidien de façon informelle, avec les personnes qui s'occupent directement de leur enfant.

2. Des contacts peuvent être pris avec les PMI, si la directrice le juge nécessaire par rapport à une situation : par exemple, l'accord pour l'accueil d'un enfant d'âge de moins de 18 mois, l'affichage de plaquettes d'information sur la halte-garderie pour l'accueil de familles extérieures à l'INSEP.

Des contacts peuvent également être pris avec les directeurs d'école : par exemple, pour préparer une rentrée scolaire anticipée.

La loi Peillon du 8 juillet 2013 instaure de nouveaux rythmes scolaires et fait passer la semaine à quatre jours et demi. Cette loi implique pour la halte-garderie une plus grande dis-

ponibilité de places les mercredis. De ce fait, les enfants de 18 mois à 6 ans, et non plus seulement de 3 à 6 ans, sont accueillis ensemble les mercredis.

Le travail avec les enfants d'un groupe mélangé, avec de grandes différences d'âge et de rythme a été retravaillé et réfléchi par l'équipe.

II. ACCUEILLIR ET FORMER DES STAGIAIRES DE L'INSEP À LA HALTE-GARDERIE.

A. Monter avec les sportifs des projets pédagogiques autour des enfants

1. L'équipe de la halte-garderie accueille régulièrement en stage des sportifs de haut niveau ainsi que des personnes extérieures qui sont dans une formation Petite Enfance ou présentation des métiers de la Petite Enfance et de la structure à des collégiens en stage d'observation.

2. L'équipe a un rôle d'accompagnement dans leur développement professionnel, et adapte leurs heures de présence à la halte-garderie en s'adaptant à leur contrainte sportive.



**DIRECTION
DE LA
PERFORMANCE
SPORTIVE**

La Direction de la Performance Sportive (DPS) est composée des huit entités dits « cœur de métier » et/ou opérationnels portant sur la performance sportive des sportifs de haut niveau de l'institut et hors de l'institut ainsi que de leur encadrement dans un environnement concurrentiel international fort.

Les 7 départements et l'institut qui composent la DPS et que vous retrouvez dans les pages qui suivent sont :

- le département du suivi des pôles, des sportifs de haut niveau et de l'aide méthodologique à l'entraînement (DSPSHN) ;
- le département de l'orientation, de la formation, de l'accès à l'emploi et de la reconversion des SHN (DOFER) ;
- le département de la formation professionnelle continue des cadres supérieurs du sport (DFC2S) ;
- le département médical (DM) ;
- le département de la recherche (DR) ;
- le département des équipements sportifs et techniques (DEST) ;
- le département de l'information sportive (DIS) ;
- l'institut de recherche bio-médicale et d'épidémiologie du sport (IRMES).

Son ambition porte sur sa capacité à mettre en œuvre, à la demande de la Mission d'Optimisation de la Performance Sportive des Fédérations Olympiques et Paralympiques et/ou à la demande du réseau Grand INSEP, à la demande des responsables des Pôles France, des actions qui concourent à la performance sportive de haut niveau.

Sa mission est d'apporter des réponses « de terrain » aux exigences de la performance sportive, considérant que celle-ci est globale et qu'elle nécessite une coordination des activités conduites dans ce domaine dans le respect de l'éthique sportive et de la préparation d'une insertion professionnelle réussie.

2014 A ÉTÉ L'ANNÉE POUR :

- Partager et s'approprier les valeurs, le sens, les orientations stratégiques et la cohérence du projet de l'INSEP dans un contexte nouveau, un projet de l'INSEP pour le sport français.
- Avoir une vision à 6 ans des évolutions du sport de haut niveau français, de son environnement ; imaginer les impacts dans les départements.
- Manager les départements, afin que ceux-ci prennent mieux en compte les demandes des fédérations sportives,

particulièrement celles des « médaillables » et leurs spécificités, pour innover, expérimenter, adapter leurs réponses aux contraintes du projet de performance des sportifs de haut niveau.

- Prendre en compte les contraintes/exigences relatives au projet de performance des SHN « médaillables ».
- Accompagner au quotidien les responsables des départements dans l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement de leurs entités, de leur délégation, du recrutement et du développement des compétences de leurs collaborateurs, en recherchant, notamment, la valorisation des initiatives et des mutualisations.
- Enfin, faire en sorte que les départements visent une augmentation significative de leurs ressources propres.

A l'horizon des échéances Olympiques de 2016, de 2018 et de 2020, l'efficacité de la Direction de la Performance Sportive portera notamment sur :

- sa capacité à mobiliser les expertises et les ressources afin d'apporter une réponse adaptée aux exigences du sport de haut niveau, pour les « médaillables » mais aussi pour le renouvellement des élites.
- sa capacité à être réactive et à apporter des réponses précises et opérationnelles aux questions posées dans des temporalités souvent contraintes,
- sa capacité à analyser, à anticiper, à innover et à produire pour l'avenir.



DÉPARTEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET TECHNIQUES

Tout au long de l'année 2014, le Département des Équipements Sportifs et Techniques (DEST) de l'INSEP s'est employé à offrir d'excellentes conditions matérielles au sein de la Zone Sud (aires sportives intérieures et extérieures, salles de musculation, espaces d'hydro-récupération, locaux de rangement, bureaux, vestiaires,...) aux différents publics utilisateurs et principalement aux pôles France (sportifs, responsables et entraîneurs), aux athlètes en stage sur le site ainsi qu'aux différents usagers des installations sportives de l'établissement.

Pour proposer les meilleures conditions d'entraînement possibles aux sportifs de haut niveau, le DEST s'est attaché à maintenir pour l'ensemble des installations sportives un niveau d'entretien général efficient et une irréprochable qualité d'eau au sein des piscines et des bassins d'hydro-récupération.

Il a, également, assuré une maintenance technique (préventive et corrective) efficace, apporté des améliorations et adaptations techniques appropriées et personnalisées, établi des plannings d'occupation des équipements sportifs précis et lisibles et fait preuve d'une réelle réactivité face aux urgences et aux demandes fonctionnelles qui ont été de plus en plus nombreuses et pour lesquelles le délai de réalisation s'est voulu de plus en plus court.

De manière générale, l'ensemble des aires sportives ont été entretenues efficacement et quotidiennement, avec une maintenance technique maîtrisée et planifiée des équipements présents au sein des installations sportives, tout en s'adaptant aux évolutions techniques et technologiques et en répondant aux attentes des différents publics.

Au titre de la mise en œuvre de la stratégie volontariste de développement des ressources propres de l'INSEP, le DEST a participé en relation notamment avec la Cellule de la Communication, du Développement et du Partenariat (CCDP) et l'Unité d'Accueil des majeurs et stagiaires du Département du Suivi des Pôles France, des Sportifs de Haut Niveau (DSPSHN) à l'organisation de nombreuses manifestations sportives et de prestigieux évènements.

I. L'ENTRETIEN DES SURFACES SPORTIVES.

Dans la continuité des années précédentes, le DEST a assuré un entretien journalier efficace de l'ensemble des aires sportives (intérieures et extérieures) et veillé à l'excellente tenue de la totalité de la Zone Sud (espaces verts non sportifs, voiries, allées de circulation, vestiaires, sanitaires, bureaux, salles de réunion,...).

Les aires sportives intérieures ont, toutes, été soumises à une précise et quotidienne procédure de désinfection et de nettoyage permettant d'assurer l'entretien de toutes les

surfaces sportives et de maintenir notamment un très bon état des revêtements de sol.

Les sols, les parties verticales, les appareils et l'ensemble des accessoires qui concourent à la performance des sportifs de haut niveau au sein des salles sportives et espaces de musculation ont été rigoureusement nettoyés à l'aide de produits spécifiques et de machines perfectionnées et adaptées (répondant aux contraintes de revêtements de sol et permettant une utilisation des espaces quasi-immédiatement après le passage des machines par les sportifs).

Les aires sportives extérieures ont été très bien entretenues en respectant des plannings précis de balayage, broyage, nettoyage, décompactage, regarnissage, tontes, fertilisation, aération, arrosage, ...

Les différentes matières qui composent les surfaces sportives extérieures (gazon synthétique, moquette, gazon naturel, revêtement élasto-synthétique, terre battue, résine synthétique, sable) étant bien appréhendées par le DEST, elles ont donc été entretenues dans de très bonnes conditions et, toutes, de façon très régulière et rigoureuse sans les aggraver ni les détériorer ou provoquer leur vieillissement prématuré.

Par ailleurs, le responsable du DEST, en collaboration avec les agents concernés du Service Technique du Patrimoine (STP), a contribué au suivi et au contrôle de la réalité et de la qualité des prestations de nettoyage et d'entretien des parties relevant du partenaire privé (Contrat Partenariat Public-Privé) : les allées de circulation, les vestiaires, les sanitaires, les bureaux, les salles de réunion pour les bâtiments sportifs, les espaces verts non sportifs et les voiries pour les extérieurs.

II. LE TRAITEMENT ET LA FILTRATION DE L'EAU DES BASSINS.

Cette année, le 23 octobre 2014, un nouvel équipement sportif a intégré le périmètre d'action du DEST avec l'ouverture du centre aquatique Emile SCHOEBEL (suite à sa reconstruction). De nouvelles technologies, relatives au développement durable, ont été développées, telles les traitements de l'eau à l'ozone et la récupération des eaux de lavage des filtres par osmose inverse.

L'eau des 3 grands bassins du centre aquatique Emile SCHOEBEL (50m, 25m et fosse à plongeon) et des 18 bassins de récupération de l'établissement (spas, bains chauds et froids) a été contrôlée quotidiennement par les agents du DEST afin de répondre aux exigences réglementaires (analyses du pH, du chlore libre et com-

biné, températures et compteurs de circulation notifiés sur les carnets sanitaires de chaque bassin).

Tous les mois, ces 21 bassins d'eau ont été, systématiquement, contrôlés (mais de façon inopinée) par les autorités sanitaires compétentes (l'Agence Régionale de la Santé et le laboratoire CARSO).

Tout au long de l'année, les différentes analyses en chlore combiné ont montré une très faible présence de chloramines sur l'ensemble des bassins attestant la très bonne qualité de l'eau au sein de l'INSEP.

Les techniciens « piscines/hydro-récupération » du DEST ont nettoyé, quotidiennement, les fonds, les plages et les abords des bassins ainsi que les accessoires concourant à la performance des sportifs présents au sein du centre aquatique.

Les 18 bassins de récupération ont été vidangés, nettoyés et rincés tous les mois, en respectant, à la fois, une procédure très précise de nettoyage et de désinfection et un rigoureux planning d'intervention.

Pour obtenir une irréprochable qualité d'eau, le DEST a veillé, tout au long de l'année, au très bon fonctionnement des installations de traitement et de filtration de l'eau en les nettoyant hebdomadairement (bacs tampons, pompes, filtres, matériel d'injection,...), et en organisant la maintenance préventive et corrective liée à ces équipements techniques (rondes de surveillance, analyse, diagnostic, planification, réparations/adaptations, contrôle).

Le DEST a, également, participé très activement au démontage de la « piscine provisoire » (fin octobre 2014), avec notamment le retrait de tous les matériels et accessoires présents au sein de la piscine.

Pour les 3 hammams et les 15 saunas de la Zone Sud, l'action du DEST s'est portée tout particulièrement sur le contrôle très fréquent de l'entretien quotidien et de la maintenance périodique (électrique et hydraulique), sur la vérification du bon fonctionnement et sur le respect des exigences imposées (en termes de températures, de programmation et de confort).

III. LA MAINTENANCE TECHNIQUE AU SEIN DES INSTALLATIONS SPORTIVES.

Le responsable du Département, en relation avec le STP, a contribué tout au long de l'année à l'organisation et au contrôle des interventions des 3 entreprises de maintenance technique générale présentes en Zone Sud et réparties en 4 lots : - Electricité, Ventilation-Climatisation-Plomberie-Chauffage, Multi Technique, Système de Sécurité Incendie.

Des réunions de pilotage ont d'ailleurs été organisées mensuellement pour s'assurer de la qualité des prestations effectuées.

Tout au long de l'année et quasi-quotidiennement, le DEST a transmis aux responsables de ces différents lots techniques du bâtiment, la liste détaillée des dysfonctionnements observés au sein des installations sportives (constatés à la fois par les agents du Département et par les responsables, entraîneurs, sportifs des pôles France utilisateurs des équipements) pour qu'ils soient traités avec réactivité et efficacité.

Ces interventions qui relevaient de la maintenance corrective ont toutes été étudiées et traitées en relation avec les équipes de techniciens présentes sur le site et le STP. L'identification, l'analyse, la planification, la réalisation et le contrôle de la bonne exécution de ces interventions ont été exercées conjointement par le STP et le DEST.

Les interventions qui relevaient de la maintenance préventive ont été programmées et actées lors des réunions mensuelles. La vérification et le contrôle de la bonne réalisation des prestations ont tous été assurés après exécution.

Ces interventions visent à apporter une véritable plus-value technique au sein des installations sportives (en maintenant en parfait état de fonctionnement les différents équipements et matériels) et apportent un confort optimal aux utilisateurs.

Leurs mises en place ont, toutes, été programmées en fonction des plannings d'occupation, afin de ne pas perturber les séances d'entraînement des Pôles France.

Le DEST a, par ailleurs, assuré la maintenance périodique des différents matériels sportifs (buts, agrès, ancrages, accessoires,...) et effectué les contrôles obligatoires au niveau des revêtements des aires de jeu extérieures (gazon synthétique, moquette) dans le strict respect des exigences réglementaires et des obligations relatives aux homologations d'aires sportives.

Il a, également, veillé au bon fonctionnement des différents appareils techniques présents au sein des installations sportives tels les défibrillateurs, les appareils de chronométrage, les horloges, les machines à glaçon, les fontaines à eau, ...

IV. LES AMÉLIORATIONS ET ADAPTATIONS TECHNIQUES.

Le DEST a apporté, dans toute la mesure du possible,

des améliorations et adaptations techniques en réponse à des besoins fonctionnels ou à des souhaits formulés par les responsables des différents pôles France (lorsque ces demandes étaient jugées pertinentes et soutenables en terme budgétaire), dans le but d'améliorer la qualité d'entraînement des sportifs et de travail des cadres techniques.

Ces opérations techniques, traduites en achats de matériels ou en opérations de travaux, ont été effectuées en régie directe (par les agents du DEST ou avec le concours d'entreprises extérieures ou encore dans le cadre du marché de maintenance technique générale du bâtiment).

Elles ont fait l'objet de 288 Fiches d'Expressions de Besoin (FEB). Elles avaient pour objectif d'apporter des conditions supplémentaires de confort aux pôles France telles des rénovations d'équipements et de locaux, la fabrication ou la mise en place de matériels adaptés et spécifiques, l'amélioration du rendement d'équipements techniques, un meilleur agencement des espaces, ...

Les compétences techniques des agents du DEST ont permis, tout au long de l'année, d'apporter une véritable plus-value en termes de confort au sein des installations sportives en améliorant les conditions matérielles offertes aux pôles France à travers des travaux de peinture, menuiserie, métallerie, carrelage, serrurerie,...

Le DEST a, également, participé à certaines opérations de travaux (construction ou rénovation/réhabilitation ou d'amélioration) réalisée en Zone Sud et dirigées par le STP en apportant sa vision fonctionnelle et en précisant la pertinence technique des choix possibles.

Le DEST, par sa permanente présence sur le « terrain », a cherché, tout au long de l'année, à être très réactif face aux urgences et aux demandes fonctionnelles exprimées par les responsables et entraîneurs des différents pôles France et, au-delà, par ses différents publics utilisateurs.

V. L'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.

Afin d'optimiser l'utilisation des installations sportives de l'établissement, des plannings journaliers d'occupation ont été établis durant toute l'année avec la plus grande précision possible permettant, également, de programmer les créneaux de nettoyage et les interventions techniques en Zone Sud.

Si la priorité a toujours été donnée aux entraînements des sportifs de haut niveau et plus particulièrement aux pôles France de l'établissement, le DEST a, également, pu et su répondre encore plus rapidement aux différentes sollicitations (émanant des fédérations, associations sportives ou entreprises,...) concernant la disponibilité et l'utilisation des

installations et, de ce fait, a contribué, en très étroite collaboration avec l'Unité d'Accueil des majeurs et des stagiaires du DSPSHN, la Cellule de la Communication, du Développement et du Partenariat (CCDP) et le Service Economique et Financier (SEF), à l'augmentation des ressources propres de l'établissement au titre de son « modèle Economique Sportif Durable ».

A ce titre, le DEST a traité, durant l'année, 1 027 contrats de réservations d'équipements sportifs provenant de différents demandeurs.

Parmi ces réservations, 83 relevaient des demandes des pôles France INSEP (occupation des espaces d'entraînement sur toute l'année), 506 provenaient de stages fédéraux pour des entraînements ponctuels hors Pôles France, 84 correspondaient à des demandes d'entraînement réguliers hors pôle France de sportifs, associations ou « teams » qui ont fait l'objet de conventions.

Egalement, parmi ces contrats de réservations, 271 étaient des manifestations dont 125 rencontres officielles (notamment 53 matches de basket-ball et 51 de football), 20 épreuves sportives de concours de l'état (ENA, Ministère des Finances, Ministère chargé des Sports, Ministère chargé de la Santé, Ministère de la Fonction Publique, Sénat,...), 11 compétitions sportives (FF Pentathlon Moderne, FF Tir à l'Arc, LIFA, UNSS, UGSEL,...) et 80 manifestations, séminaires événements, et 35 tournages et relations presse diverses.

Tout au long de l'année, les agents du DEST ont, également, assuré en relation avec les agents de la loge PC Sécurité, les ouvertures et fermetures des installations sportives (ainsi que la gestion des éclairages) 7 jours sur 7, excepté les jours fériés.

Pour mener à bien ces missions, les agents du DEST ont travaillé en roulement avec notamment la présence permanente d'agents de 7h à 20h30 en semaine et de 9h à 19h le week-end. La mise en place de cette organisation et de ce fonctionnement sont très appréciés par les différents publics utilisateurs des installations sportives, notamment en week-end, et est ressenti par les pôles France comme une véritable plus-value en matière de qualité d'accueil et de traitement des urgences fonctionnelles.

VI. L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS.

Le DEST a organisé, durant l'année, 11 compétitions sportives prestigieuses dont, à titre de simples illustrations : les Championnats de France et la Coupe de Paris de Pentathlon Moderne, les Trophées INSEP et

les épreuves de sélections pour les coupes et championnats de Tir à l'Arc, les Championnats d'Epreuves Combinées de la LIFA, les Championnats académiques d'athlétisme de l'UNSS et de l'UGSEL,...

Ces manifestations sportives ont, à ce titre, nécessité des opérations de montage et démontage de matériels au sein des équipements sportifs ainsi que des adaptations techniques des espaces pour permettre le bon déroulement de ces compétitions.

Plusieurs rencontres officielles (125) se sont également déroulées au sein des installations sportives (voir ci-dessus) avec la nécessité de transformer les aires d'entraînement en espaces de compétition (Basket-ball, Football, Hockey sur gazon, Water-polo).

Près d'une centaine d'évènements nécessitant parfois des aménagements techniques, ont également été organisés avec le concours du CCDP au sein des installations sportives à la fois pour promouvoir l'établissement (les Journées Européennes du Patrimoine, la Soirée des Champions, le Carrefour de la Performance,...) et pour développer les ressources propres de l'INSEP avec la venue d'entreprises pour des tournages, reportages, photo-shootings, séminaires, évènementiels, séances d'entraînement, visites ou rencontres sportives.



DÉPARTEMENT DE
LA FORMATION DES
CADRES SUPÉRIEURS
DU SPORT

I. LES CHIFFRES CLE DE LA FORMATION DES CADRES SUPERIEURS DU SPORT EN 2014 : CTS, CADRES SPORTIFS REPARTIS COMME SUIT :

Managers du sport de haut niveau : 33 cadres (8 femmes – 25 hommes) / 72 journées (dont 30 journées collectives)

Entraîneurs de haut niveau : 221 cadres (64 femmes – 157 hommes) / 123 journées (dont 83 journées collectives)

Accompagnement des acteurs du SHN : 66 cadres (26 femmes – 40 hommes) / 143 journées (dont 49 journées collectives)

Chefs de projet sport : 86 cadres (19 femmes – 67 hommes) / 83 journées (dont 33 journées collectives)

Au total, 421 journées de formation professionnelle ont été organisées au sein de l'INSEP pour 406 cadres ayant participé à au moins une journée de FPC.

II. LES ELEMENTS MARQUANTS DE 2014 AU SEIN DU DFC2S.

Les chiffres 2014 doivent retenir l'attention tant pour essayer de les comprendre que pour imaginer la suite ...

421 jours de formation comparés aux 533 en 2013.

Le différentiel du nombre de jours organisés s'explique par le retrait de l'offre de langue en 2014. Cette dernière représentait 180 jours (face à face – skype – FOAD) en 2013. La comparaison, en ôtant les langues du nombre de jours de formation de 2013 fait ressortir une augmentation de 68 jours en 2014.

406 cadres au lieu de 584 en 2013.

178 cadres de moins en FPC ... Ce mauvais chiffre est à rapprocher d'une tendance perçue dès 2013 au travers de remarques ou commentaires de CTS et de conseillers régionaux de formation qui signalaient les difficultés de prise en charge de l'hébergement et de la restauration du cadre pendant l'action de FPC. L'augmentation des tarifs de l'INSEP (soumis à la TVA depuis le 1er janvier 2014) peut également avoir pesé.

Même si ces éléments contextuels permettent d'expliquer la tendance observée, ces chiffres sont aussi révélateurs de l'« usure » d'un dispositif existant depuis une dizaine d'années. D'ailleurs, le taux de remplissage est en baisse : le plus souvent 6 / 8 cadres par module de formation par rapport à la douzaine d'inscrits habituelle.

Plus d'accompagnement individuel.

Les 2 chiffres de nombre de jours d'accompagnement individuel sont similaires (193 jours en 2014 pour 191 en 2013). Cela confirme la mise en œuvre du choix pédagogique d'individualisation des actions de FPC.

Cette orientation est facilitée par le travail conduit en même temps par le « groupe accompagnement » (GRAC). Ce groupe mène une réflexion sur la spécificité de l'accompagnement des acteurs du sport de haut niveau. Cela permet de mettre en place des actions de FPC visant à développer cette expertise auprès des CTS, des cadres des EPN.

La confirmation du format CCS (Certificat de compétence spécifique).

Entre le module thématique (3 jours de prise de recul par rapport à son quotidien) et l'Executive Master (35 et 40 jours d'un parcours individualisé de formation qui vise le développement des compétences nécessaires au stagiaire pour mener son projet professionnel), les CCS organisés en 2014 offrent un format intermédiaire (15 jours) qui donne satisfaction aux cadres qui, quand ils sont engagés, vont jusqu'au bout de ce parcours, produisant le document professionnel nécessaire à la certification.

Vers une FPC des entraîneurs organisée avec le réseau du Grand INSEP.

La pratique de la FPC depuis quelques années amène à interroger sa place tout au long de la carrière des cadres du sport. Une des pistes de réflexion pourrait être d'« habituer » les cadres dès leur entrée dans l'activité professionnelle à venir échanger entre pairs, à lever « le nez du guidon » ; et donc à poursuivre le développement de leurs compétences.

Cette ambition partagée avec la CGO CTS a conduit le DFC2S à proposer dans le cadre du réseau des EPN d'organiser ensemble la FPC des entraîneurs, quel que soit leur niveau d'intervention. Le projet a été validé fin décembre par les chefs d'établissement et est en co-construction pour un démarrage fin 2015.

Pour conclure, le DFC2S contribue à réfléchir la FPC comme un outil au service de la gestion des ressources humaines des fédérations sportives, des établissements et structures du sport. Partageant cette position avec la CGO CTS, la collaboration devrait aboutir à terme à mobiliser tous les acteurs autour de cet accompagnement des carrières des cadres.

III. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES MANAGERS DES ORGANISATIONS SPORTIVES : EXECUTIVE MASTER TRAJECTOIRE MANAGER SPORT (TMS) // ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX DTN.

Yann Le Meur, Chef de projet

Les chiffres clés de la formation « TMS » et « accompagnement des nouveaux DTN »

Journées de formation

30 journées collectives et 42 journées d'accompagnement individuel

Soit 72 jours de formation

Effectifs et profils des cadres

Nombre de stagiaires	33
Hommes	25
Femmes	8
Nombre de cadres d'Etat du MS	32
dont CTS entraîneurs	1
dont CTS	27
Nombre de cadres privés	1

Ces chiffres correspondent à 2 actions distinctes conduites cette année en termes de FPC :

- la poursuite de l'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux DTN,
- le parcours de la quatrième promotion de l'EM TMS et l'accompagnement des stagiaires des promotions précédentes vers la certification.

2 EM TMS ont été attribués.

A. L'accompagnement à la prise de fonction des « nouveaux » DTN.

3 sessions ont été proposées sur les thèmes suivants :

- « les indicateurs managériaux » suivis par 9 DTN,
- « l'organisation managériale » suivie par 11 DTN,
- « le management interculturel » suivi par 7 DTN.

La dernière session sur le thème de « la collaboration » a été annulée, car seuls 2 DTN étaient présents.

Il est difficile de rendre compte des temps individuels dont ont pu bénéficier les DTN, de la part de la MOP pour les DTN Olympiques, des tuteurs de l'As DTN, des cadres de la direction des sports. Des coachings ont également été mis en place sans avoir de retour sur leur nombre.

Pour répondre aux « nominations au fil de l'eau », chaque cadre nouvellement nommé est entendu lors d'un entretien de positionnement afin d'identifier ses besoins individuels et de mettre en place les actions adaptées.

Un travail des différents partenaires : la CGO CTS, l'As DTN, la MOP et le DFC2S est en cours afin de tirer les principaux enseignements de cette action et de tracer les lignes directrices du projet de la prochaine olympiade.

B. La formation conduisant à l'EM TMS.

8 cadres (5 hommes / 3 femmes) ont suivi les 8 sessions de 3 jours réparties sur 9 mois, de mars à décembre. Ils sont tous cadres d'Etat affectés dans différentes structures : 5 en fédérations (Basket-ball, Cyclisme, Lutte, Pentathlon moderne, Vol à Voile), 1 à la direction des sports, 1 en établissement et le dernier en Direction Régionale JSCS.

Après cette 4^{ème} session, il convient de noter que 23 fédérations sportives ont un cadre formé via « Trajectoire Manager Sport ».

Suivre ce cycle, c'est se donner l'opportunité d'élargir sa réflexion « nourrie » par les 40 intervenants et les interactions entre ces derniers et le groupe. Les « Etudes de Cas à Dimensions Multiples » (ECADIM) invitent également à une posture réflexive en abordant différentes situations en s'appuyant sur les expériences vécues des stagiaires.

Pour individualiser davantage ce dispositif, chaque stagiaire bénéficie d'un tutorat qui se poursuit pendant son immersion au sein d'autres organisations managériales. Cet accompagnement facilite également la formalisation du mémoire professionnel nécessaire pour prétendre à la certification.

A ce jour 12 stagiaires sur les 43 ayant suivi le cursus ont soutenu leur mémoire et obtenu leur certification. Quatre dates de soutenance sont programmées en 2015 (9 mars, 9 juin, 9 septembre et 9 décembre) pour permettre à l'ensemble des stagiaires des 4 premières promotions d'être certifiés.

IV. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE : « ACCOMPAGNATEUR DES ACTEURS DU SPORT DE HAUT NIVEAU »

Emmanuelle COUBAT, Chef de projet

Les chiffres clé de la FPC de l'accompagnement

Journées de formation

35 journées collectives et 72 journées d'accompagnement individuel

Soit 107 jours de formation

Effectifs et profils des cadres

Nombre de stagiaires	34
Hommes	20
Femmes	14
Nombre de cadres d'Etat du MS	30
dont CTS entraîneurs	9
dont CTS	19
Nombre de cadres privés	4

Ces chiffres correspondent à 3 actions distinctes conduites cette année en termes de FPC :

- le démarrage 3ème promotion de l'EMA et l'accompagnement à la certification des stagiaires de l'EMA 2,
- le CCS « Accompagnement individuel et collectif au travers du prisme d'Action Types ».
- l'accompagnement d'équipes et/ou de cadres.

A. La formation certifiante à l'Executive Master.

2 actions ont été conduites dans ce domaine :

- 10 stagiaires de la seconde promotion de l'EMA ont obtenu leur certification. Ce chiffre est satisfaisant car il signifie que les 2/3 des stagiaires ont conduit leur FPC jusqu'au bout, la formalisation écrite faisant partie intégrante du processus de développement des compétences.

- 15 stagiaires ont débuté leur formation en février 2014. Ils se répartissent de la manière suivante :

- o 8 CTS de 6 fédérations (1 de la FF de canoë-kayak - 2 de la FF de gymnastique - 1 de la FF de handball - 2 de la FF de natation - 1 de la FF de tennis de table - 1 de la FF de voile)

- o 3 cadres de l'INSEP (1 du DFC2S - 2 du DOFER)

- o 1 ancienne sportive de très haut niveau, actuellement en situation de détachement du Ministère de l'Éducation Nationale,

- o 3 cadres de droit privé.

B. Les actions visant le développement de compétences complémentaires dans le domaine de l'accompagnement

Un premier CCS « accompagnement individuel et collectif au travers du prisme d'Action Types » a été mis en place. Il a regroupé, en 5 sessions de 3 jours, 9 cadres représentant 5 fédérations (BB, Canoë, Judo, Triathlon Voile) et 3 établissements du Grand INSEP (Strasbourg, Aix, INSEP).

La certification est envisagée au 2ème semestre 2015.

C. Le développement d'actions d'accompagnement de cadres

À la demande directe de cadres, d'autres départements de la DPS, de la MOP, les 2 spécialistes de l'accompagnement du DFC2S interviennent auprès d'individus et/ou d'équipes.

En 2014, cela a concerné :

- 32 cadres du ministère chargé des sports dont 18 CTS,
- 36 jours (14 jours en collectif et 22 jours en individuel).

V. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES ENTRAÎNEURS

François FOURNIER, chef de projet

Les chiffres clés de la formation « FPC / Executive Master des entraîneurs »

Journées de formation

83 journées collectives (67 journées module + 16 journées de langue tutorées) et 40 journées d'accompagnement individuel

Soit 123 journées de formation

Effectifs et profils des cadres

Nombre total de stagiaires	221
dont FOAD	36
Hommes	157
Femmes	64
Nombre de cadres d'Etat du MS	186
dont CTS entraîneurs	68
dont CTS	91
Nombre de cadres privés	35
Nombre de STAGES	23

Effectifs et profils des cadres inscrits en EM Entraîneur

Nombre total de stagiaires	13
Hommes	11
Femmes	2
Cadres du MS	9
Cadres hors MS	4
Mouvements observés en 2014	
Cadres sortis du dispositif	4
dont certification	3
dont abandon	1
Cadres entrés dans le dispositif	3

Ce bilan souhaite porter l'attention sur 3 points :

A. La diminution de tous les indicateurs chiffrés

La comparaison brute des chiffres 2014 / 2013 fait apparaître une forte diminution :

- du nombre de journées de formation : 123 pour 306,
- du nombre de cadres ayant participé à la FPC : 221 contre 355.

La principale explication de ces écarts réside dans le fait qu'en 2014, le DFC2S n'a plus proposé d'offre de FPC en langue, soit 180 jours en 2013. Il s'agit alors de comparer 126 jours de FPC en 2013 à 104 jours de 2014 (en ayant retranché 16 journées correspondant à la fin de cycles engagés en 2012).

Cette diminution de 19 jours reflète l'annulation de 10 modules (3 annulés sur 14 proposés au 1er semestre / 7 annulés sur 12 proposés au 2nd semestre).

Pourquoi ces annulations ?

Les répercussions du changement de modalités de prise en charge des frais étaient craintes, elles sont maintenant avérées. Mais il est nécessaire de dépasser ce 1er constat et d'envisager d'éventuelles causes croisées :

- une certaine « usure » d'un dispositif fonctionnant depuis bientôt 10 ans ?
- un besoin de renouvellement des accompagnateurs ?
- une communication de l'offre qui ne toucherait pas son public cible (comme pourrait le suggérer le faible nombre de CTS entraîneurs) ?
- des CTS entraîneurs moins disponibles dans des contextes fédéraux contraints ?
- des thématiques ne répondant pas aux attentes des professionnels ?

La manière dont les cadres répondront à l'offre du 1er semestre 2015 aura valeur de test, mais d'ores et déjà les pistes suivantes sont envisagées :

- diversifier l'offre c'est-à-dire :
 - o proposer des formats différents (nombre de jours, modalités pédagogiques),
 - o questionner les thématiques entre continuité et renouvellement,
 - o élargir/renouveler le groupe des accompagnateurs/formateurs,
 - mieux diffuser l'offre auprès de notre public cible par la mise à jour des listes d'envoi (exploitation du travail du CGO CTS sur la revue RH des CTS),
 - modifier le « calendrier » de l'offre :
 - o doit-elle rester semestrielle ?
 - o peut-on multiplier les possibilités de dates pour un même module ?
- A noter le succès persistant des modules consacrés au développement personnel « Mieux se connaître ».

B. Le CCS (Certificat de Compétence Spécifique), le bon format pour répondre aux attentes des cadres ...

Le CCS Réathlétisation a été mené à son terme. Pour les 14 cadres retenus, 8 certificats ont été attribués, 5 certifications sont en cours de validation (attente de la remise d'un compte rendu d'une expérience en réathlétisation) et 1 cadre a abandonné.

A noter que certains certifiés ont trouvé un prolongement au dispositif dans le cadre d'une action « Grand Insep » liée à la réathlétisation (élaboration d'un logiciel et création d'une banque de données).

Le CCS « Entraîneur de jeunes » a débuté en décembre pour 10 cadres (dont 8 en charge d'un collectif jeune dans leur fédération).

Les cadres ayant suivi un CCS font part de leur satisfaction ; tant le format que les thématiques répondent bien aux attentes de ces professionnels qui incitent leurs collègues à s'y engager. Ces demandes « spontanées » permettraient de constituer une formation sans en faire la « publicité ».

C. Le fonctionnement de l'Executive Master Entraîneur

Les 1ères certifications EME ont été délivrées en 2014.

Sur les 14 cadres inscrits en 2014, 3 cadres sont diplômés, 8 ont terminé leur parcours et sont en phase d'écriture de leur mémoire professionnel. 2 cadres ont demandé une prolongation de la durée du parcours ; 1 seul abandon est à noter.

Situation au 31 décembre 2014 : 13 inscrits

Profils professionnels	Fédérations ou organisations
<ul style="list-style-type: none"> 6 entraîneurs nationaux, en responsabilité sur des projets de performance de niveau international, jeune (4) ou élite (2) 	IFCE-ENE, 2
<ul style="list-style-type: none"> 2 cadres du MS en disponibilité, en charge du projet de performance dans une structure privée 	FF Handball, 2
<ul style="list-style-type: none"> 1 cadre privé, chef de projet de performance 	FF Judo, 1
<ul style="list-style-type: none"> 2 cadres issus d'un établissement national 	FF Karaté, 1
<ul style="list-style-type: none"> 1 cadre affecté en région avec des missions d'EN durant l'été 	FF Haltérophilie, 1

<ul style="list-style-type: none"> 1 cadre d'état ayant changé d'univers professionnel en cours de formation : d'une fédération à un poste dans un territoire d'outre mer 	FF Basketball, 1
	FF Hockey sur gazon, 1
	Club Nautique Havrais, 1
	Club D1 Handball, 1
	Club suisse GR, 1
	Nouméa, 1

VI. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE « CHEF DE PROJET SPORT »

Albin SIRVEN, Chef de projet

Les chiffres clé de la formation « FPC / Executive Master Chef de projet Sport » (EM CPS)

Journées de formation

33 journées collectives et 50 journées d'accompagnement individuel

Soit 83 jours de formation

Effectifs et profils des cadres

Nombre total	86
Hommes	67
Femmes	19
Nombre de cadres d'état du MS	83
dont CTS entraîneurs	5
dont CTS	75
Nombre de cadres privés	3
Nombre de STAGES	11

Effectifs et profils des cadres

Nombre total de stagiaires	17
Hommes	12
Femmes	5
Nombre de cadres d'état du MS inscrits dans l'EM	15
Nombre de cadres privés inscrits dans l'EM	2

Ce bilan souhaite mettre l'accent sur 3 points :

A. L'annulation de stages et les thématiques fortes

Outre les 7 modules communs proposés à tous les CTS, 15 modules ont été proposés aux chefs de projet.

4 ont été annulés : 2 pour nombre insuffisant d'inscrits, alors qu'en 2013, le DFC2S avait été contraint à sélectionner 15 cadres pour une vingtaine d'inscriptions sur les mêmes thématiques ; 2 autres suite aux désistements survenus à quelques jours du démarrage de l'action (modules de « fin de semestre » qui avaient nécessité une inscription 4 ou 5 mois avant sans une lisibilité suffisante des agendas...).

Parmi les 11 modules réalisés, les plus demandés ont été ceux portant sur les fondamentaux du « management de son projet », « la fidélisation des publics » et « le plan de développement des fédérations ».

B. Une équipe pédagogique élargie et la poursuite des choix pédagogiques

Le pilotage des modules sollicite de plus en plus des cadres qui sont à la fois experts de la thématique et impliqués professionnellement dans le monde du sport. Ils s'appuient sur un modèle pédagogique qui privilégie les éclairages croisés à partir de thématiques professionnelles partagées avec les cadres inscrits. C'est une formation « de pair à pair », utilisant les problématiques des uns et des autres comme autant d'études de cas.

Elle est enrichie par des interventions de nature théorique et des témoignages de professionnels ayant adopté une posture réflexive.

Cette organisation donne entière satisfaction aux professionnels en recherche à la fois d'outils concrets et de mises en situation réelles. La mixité des publics constitue également une grande richesse.

C. Le maintien de l'engagement des CTS dans le parcours certifiant de l'EM CPS

Depuis 2012 et l'entrée des premiers cadres en EM CPS, le nombre total de participants est de 21. En 2014 :

- 4 ont obtenu leur certification;
- 17 étaient en cours de formation parmi lesquels 4 ont abandonné suite à des mutations professionnelles intervenues pendant le cycle de formation.

Pour rappel, les critères de recrutement restent en priorité :

- une mission et une activité avérée de chef de projet en cours ;
- un projet d'évolution professionnelle nécessitant une montée en compétence ;
- un appui fort de l'organisation et de son supérieur hiérarchique (DTN pour les CTS).

Ce recrutement conduit à une bonne diversité des profils et des environnements professionnels comme le montre le tableau suivant :

Profils professionnels	Fédérations ou organisations
	Football, 3
- CTS CAS : 2, (un en DRJSCS et un en DDJSCS)	Handball, 2
- CTS CTR : 5	Escrime, 1
- CTS formateur en EPN: 2	DDJSCS 94, 1
- CTS EN : 2	DRJSCS IDF, 1
- CTS CTN : 5	Sports de contact, 1
- Cadre privé : 1	CREPS d'Alsace, 1
	IFCE, 1
	Judo, 1
	Lutte, 1
	Boxe, 1
	Handisport, 1
	FSGT 1,
	Haltérophilie, 1

Il convient de remarquer que la majorité des candidats (11 sur 17) occupent des fonctions de chef de projet «développement / formation » à des postes de responsabilité nationale au sein de 10 fédérations.



DÉPARTEMENT
DE L'INFORMATION
SPORTIVE

Le Département de l'Information Sportive (DIS) vise à contribuer à l'élaboration et à la diffusion de la culture sportive de la haute performance sportive, de ses valeurs, de son éthique auprès de tous les acteurs du sport et en particulier ceux du sport de haut niveau.

Afin de réaliser ces missions, le département est composé du centre de ressources documentaires, de la structure éditions INSEP, de l'unité des archives de l'établissement, de l'iconothèque, de l'unité de production audiovisuelle, de la régie technique, de l'unité d'observation de la performance, de la mission de terminologie et de la mission capitalisation de l'expérience.

I. DÉVELOPPER LA CAPITALISATION DES SAVOIRS DE L'EXPÉRIENCE À L'ÉCHELLE DU RÉSEAU « GRAND INSEP » .

A. Accompagner les projets de capitalisation des départements de l'INSEP et des entités du « Grand INSEP » .

1. Le projet de capitalisation d'expérience autour de l'or olympique porté par la MOP a été engagé :

- Un travail de recherche documentaire a été initié pour 24 sportifs ou entraîneurs,
- deux dossiers documentaires ont été finalisés (Patrice Mourier, Yvon Vauchez) représentant 82 documents sélectionnés qui viendront constituer une base de données,
- une première interview audiovisuelle a été réalisée avec Patrice Mourier (lutte gréco-romaine) qui fera l'objet de plusieurs types de restitutions (vidéos, articles).

Ce travail se poursuivra en 2015 et 2016.

Trois Tournages ont été réalisés :

- préparation physique et natation synchronisée (pôle natation),
- Pierre Durand rencontre le pôle pentathlon moderne,
- tournage de l'intervention d'Alain Quintallet auprès de l'équipe de France de Handball (DOFER).

B. Produire des documentaires audiovisuels et éditer des documents écrits à

propos d'entraîneurs, d'acteurs, de sportifs remarquables du sport de haut niveau.

Objectif prévu pour 2015, celui-ci a débuté en cette année 2014 avec des tournages pour un documentaire sur Lucie Decosse, le 110 m avec Olivier Vallaëys, et un projet documentaire avec Fernand Urtebise.

C. Produire des collections à l'échelle du « Grand INSEP ».

1. Série Mémoire orale : Patrice Menon, Serge Fest (tournage), Claude Fauquet (montage, réalisation).

2. Série Travelling Sports, l'émission du « Grand INSEP » - 3 émissions (François Pervis, Gladys Epangue, Dominique Nato), 9 mini-documentaires, 4 sujets.

Objectif prévu pour 2015, l'émission Travelling sport constitue une véritable avancée pour la réalisation de cet objectif.

D. Faire de la plateforme de l'Information Sportive Partagée, la plateforme de management des expériences et des savoirs à l'échelle du « Grand INSEP ».

La réalisation de cet objectif doit débuter en 2015. Afin d'anticiper, le DIS, en charge de la mission de diffusion des connaissances et des savoirs, a intégré le collectif ISP composé de personnels de l'INSEP et du ministère en charge des sports. Dans ce cadre, il assure l'animation de la dimension éditoriale de la plateforme. Cent trente trois billets d'information ont été produits par le centre de ressources documentaires.

II. METTRE À DISPOSITION LES INFORMATIONS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET CULTURELLES DANS LE DOMAINE DU SPORT DE HAUT NIVEAU.

A. Développer les accès à des bases numériques en ligne, des abonnements numériques et des livres numériques dès 2014.

Le CRD a maintenu l'offre d'accès en ligne aux bases numériques grâce à l'adhésion au consortium COUPERIN principalement à Sportdiscus, Europress (15 bases sont accessibles au total + 12 revues numériques sur le sport) ainsi que l'accès numérique par abonnement à 48 revues en ligne. Il a, de plus, facilité l'accès par un accompagnement des chercheurs et des personnels médicaux aux bases Pubmed et Sciences Direct.

La fréquentation du CRD a augmenté de 14% en 2014.

L'iconothèque a négocié avec l'Institut National de l'Audio-visuel l'accès pour les pôles France à l'ensemble de sa base image dont le fonds olympique. L'INA gère en effet ce fonds du Comité International Olympique pour le monde francophone.

Le CRD s'est impliqué dans la refonte du portail d'Information Sportive Partagée et la refonte du portail des archives ouvertes.

Enfin, en 2014, un premier état des lieux et une évaluation des différentes évolutions possibles du portail documentaire existant pour aller vers un portail d'accès simplifié aux ressources papier comme numériques disponibles à l'INSEP ont été réalisés. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins réels des usagers en prenant notamment en compte leurs rythmes de vie et les modes de consultation qu'ils préfèrent. La baisse du nombre de consultations directes (76370 en 2013, 40733 en 2014), et une augmentation significative de consultation de flux RSS (54000 en 2013, 104000 en 2014) exprime le vieillissement du portail documentaire actuel et les changements d'usage.

À partir de 2015, un travail sera enclenché en étroite collaboration avec le SIBT pour la réalisation de la refonte de ce portail.

1375 traductions ont été numérisées, indexées et publiées en texte intégrale dans Sport docs.

B. Éditer des publications scientifiques, techniques et culturelles.

Les principaux axes de travail de la structure d'édition de l'INSEP en 2014 ont été :

- la redynamisation du service (dispositif basé sur des compétences professionnelles, modernisation de la diffusion notamment en développant une offre de vente en ligne,

engagement de coéditions, diversification des supports de diffusion par la création d'une offre électronique),

- le rapprochement des départements et structures INSEP productrices de savoirs et de connaissances.

1. Quatre ouvrages ont été publiés

- Tirez au-delà du handicap – collection savoir pratique,
- Sport et EPS – préparation aux examens et concours – collection savoir formation,
- La réathlétisation – Les Grands Principes – collection savoir d'expert,
- Apprentissage moteur et difficulté de la tâche (réédition numérique).

2. Deux numéros de la revue *Réflexions sport* (revue professionnelle électronique de l'INSEP) ont été mis en ligne.

	Fonds papier	Fonds numérique	Nouveautés papier 2014	Nouveautés numériques 2014	total
ouvrages	84	3	+4	+2	93
revues	45	22	-	+2	69
total	129	25	4	4	162

C. Produire des émissions scientifiques, techniques et culturelles

1. L'R du sport – l'Or Olympique – 1 émission
2. Quoi de neuf docteur ? L'émission scientifique du sport – 2 émissions

D. Poursuivre la captation des événements (cours, colloques,...) de diffusion de savoir, d'expertise et d'expérience issus de l'INSEP :

1. Entretiens de l'INSEP, Entraîner les qualités musculaires – réalisation en directe – 35 vidéos en français, 35 en anglais

2. Mardi du Master – 7 documents audiovisuels (DOFER)
3. Tournage des rencontres thématiques de la préparation physique – 2 vidéo (DSPSHN)
4. Onze tournages/montages pour le diplôme de Préparation Physique DOFER
5. Tournage/montage intervention Sylvain Curinier, J-P Egger, Anne Delextrat, Mathieu Buchheit, Claude Onesta, Etienne Capon, François Lecastrec (DFC2S)
6. La 11e journée du médical – réalisation en direct – 17 vidéos

E. Renover l'espace d'étude et de consultation du centre de ressources documentaires.

Les améliorations suivantes ont été engagées afin d'accroître les usages possibles tout en privilégiant chaque fois que possible la convivialité :

- création d'un atelier de reliure et d'impression de rapports,
- réaménagement des espaces de travail,
- ouverture de la salle de réunion à des échanges de travail collectifs.

L'année 2014 a été marquée par l'écriture d'une nouvelle charte documentaire mettant au centre le sport de haut niveau, l'intégration d'ouvrages (1 405 exemplaires dont 500 nouveautés) en provenance du fonds Lasri (don).

	2012	2013	2014
monographies	2450	2969	2602
ouvrages rares	7	2	7
CD-Rom	5	4	5
DVD	439	147	84

F. Diversifier les dispositifs de diffusion audiovisuelle et de diffusion des productions écrites.

1. Diffusion vidéo sur Canal-INSEP

- 147 873 visites (78667 en 2013) pour 94875 visiteurs

(48659 en 2013) provenant de 176 pays (144 en 2013),

- 317 640 pages vues contre 197 579 en 2013.

2. Diffusion DVD

727 DVD ont été diffusés (2355 en 2013).

3. Diffusion numérique de Réflexion Sport

À titre d'information 3827 consultations ont été enregistrées pour la revue n°9.

L'année 2014 a vu la diffusion des ouvrages de l'INSEP sur les plateformes FNAC/Amazon.

G. Renover le service de veille et de recherche documentaire

1. Mise en place et suivi de 15 profils de veille personnalisés pour des chercheurs, entraîneurs ou personnels médicaux qui en ont exprimé le besoin.
2. Envoi de 35 lettres électroniques à tous les personnels de l'INSEP (revue bimensuelle des sommaires, lettre juridique mensuelle, lettre trimestrielle des congrès, liste semestrielle des acquisitions du CRD).
3. Six rencontres ont lieu avec les pôles Hockey sur gazon, Escrime, Tennis, Pentathlon moderne, Boxe, Haltérophilie pour connaître leurs besoins.
4. Cinq cent quarante deux recherches d'article ont été réalisées pour les différents départements et service (312 en 2013).

H. Reconstruire la politique des archives ouvertes de l'INSEP

Pour anticiper l'objectif 2015 de reconstruction de la politique des archives ouvertes (AO) de l'INSEP, mise en place et suivi d'un projet avec comme première étape : benchmarking des archives ouvertes d'autres établissements, choix de rejoindre HAL l'archive développée par le CNRS pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche après rencontre des partenaires, élaboration

ration de scénarii possibles pour l'interface web qui sera celle de l'INSEP.

	ouvrages	articles dépouillés	thèses
Total	26347	20252	1643
dont 2014	233	418	59

III. CONTRIBUER À LA VULGARISATION DES CONTENUS LIÉS AU SPORT DE HAUT NIVEAU.

A. Produire et éditer des supports de vulgarisation

1. Les ateliers de Prévention – le changement d'entraîneur (audiovisuel).
2. Les ateliers de prévention – l'internat (audiovisuel).
3. Conférence sur le sommeil du professeur Léger (audiovisuel et article).
4. Dix articles dans la revue Réflexions sport.
5. Préparation physique et femmes (Creps d'Aix/INSEP) – production audiovisuelle.

B. Produire de nouveaux supports de vulgarisation

Réalisation de deux pilotes sur la nutrition à l'intention des sportifs.

C. Autres

Organisation d'une session de formation (15 participants de différents départements) sur la vulgarisation des savoirs.

IV. ACQUÉRIR DES LOGICIELS ET DES ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS DE POINTE, SPÉCIALISÉS POUR CHAQUE ENTITÉ DE L'INSEP ET POUR L'ENCADREMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU.

A. Mettre en place l'équipement audiovisuel du pas de tir à l'arc

L'équipement a été livré au cours du 3e trimestre 2014.

B. Mettre en place l'équipement audiovisuel du stade nautique

Le nouveau complexe nautique a été livré au mois d'Octobre 2014. Les bassins de natation course et de plongeon ont ainsi été équipés de systèmes d'observation de la performance avancés composés notamment de caméras multiples, d'écrans de grande taille et de capteurs de forces.

C. Redéfinir et rééquiper des installations sportives de l'INSEP

1. La salle de GR a été équipée d'un nouveau système vidéo optimisé.
2. L'étude de la faisabilité d'un projet de logiciel d'observation a été menée. Ce projet est de permettre la création de contenu de type vidéo enrichie le plus simplement possible pour les entraîneurs. Ce projet, s'il est finalisé, permettrait de faire fonctionner ou d'optimiser l'usage des outils d'observation de la performance.

D. Former et soutenir les acteurs à l'utilisation des équipements et à l'exploitation des résultats

1. Un processus d'accompagnement individualisé des entraîneurs des pôles concernés par les nouveaux équipements 2014 a été mis en place afin d'optimiser l'utilisation même des systèmes et l'appropriation des informations.
2. Aide à la prise de vue pour le pôle GR.
3. Cent vingt-neuf heures de formation ont été réalisées en 2014 dans le cadre des formations STAPS et SPORTCOM (versus 146 en 2013).

L'ensemble des documents de formation ont été assemblés sous la forme d'un fascicule multimédia consultable

par les étudiants. Par ailleurs, l'ensemble de ces documents a été mis en ligne sur la plateforme SPORTEEF afin de favoriser la FOAD.

Il est à noter que les modifications de la carte de formation professionnelle continue ont amené à la suppression des modules de formation associés aux techniques d'observation de la performance pour l'année 2014. Aucune formation n'a donc été donnée dans ce cadre en 2014.

Le travail individualisé de formation des entraîneurs s'est également poursuivi en 2015. Ces formations s'orientaient autour de l'utilisation de caméras, de logiciels, des équipements installés sur les pôles ou plus généralement des thématiques de l'observation de la performance et de la biomécanique (environ 60h).

La contribution du service à l'organisation de l'épreuve Oral 3 du concours du Professorat de Sport a été maintenue en 2014 aussi bien pour le concours SHN, que pour les concours externes CAS et CTS. De plus, l'ensemble des annales de cette épreuve a été mise en ligne par le service sur une chaîne dédiée de Canal Sport.

4. Projet d'observation de la performance validé par la MOP.

Les interventions du service autour des projets d'observation de la performance ont été modifiées au cours de l'année 2014. En effet, aux habituelles et régulières sessions d'aide à l'entraînement effectuées auprès des entraîneurs (50h en 2014) se sont ajoutés de nombreux projets d'accompagnement des pôles et des fédérations validés par la MOP.

Ces projets ont représenté une charge de travail importante estimée à 600h. Parmi ces projets, les plus importants ont été l'analyse vidéo statistique de la performance en lutte et en taekwondo ainsi que l'analyse vidéo chronométrique de la performance en Canoë-Kayak.

V. AUTRES ACTIVITÉS.

A. Traitements et valorisations des fonds images de l'établissement

1. Au cours de l'année 2014, l'icôneothèque a poursuivi le travail de traitement numérique des fonds propres de l'INSEP, d'indexation et de préservation. .
2. Trois expositions ont été louées : Sporama, le haut niveau dans l'histoire (Créteil)/ La Boîte de haut niveau à l'INSEP (Rueil-Malmaison)/ La mesure de l'homme sportif (Montpellier).

3. Une exposition a été vendue : Grandir avec le sport (Montpellier).
4. Création d'une mini-exposition Young Perez à l'occasion du 70ème anniversaire de sa mort, abattu par les nazis.
5. Ventes d'images (Musée des armées, Pavillon de l'Arsenal, Hérault sports, Musée National du Sport, Fédération des internationaux du sport français, université Paris 1 Panthéon Sorbonne, société de production MPF, Maison de disque Pequenio Salto Mortal, Chroniques Editions).
6. Production pour le Ministère en charge des sports (prestation de service) : 4 films pour l'exposition sur le sport pendant la 1ère guerre mondiale en partenariat avec le musée national du sport.
7. Six films pour l'exposition permanente du musée nationale du sport sur l'évolution des techniques d'entraînement et l'éthique du sport (prestation de service).
8. Montages pour l'association des Amis de l'INSEP à l'occasion de la soirée des trophées Micheline Ostermeyer et Joseph Maigrot.
9. Festival/événement : un nouveau regard sur Olympia 52 (film co-produit par l'INSEP) a été présenté à Saint Ouen et à Créteil.
10. Production d'un clip sur Tony Parker et Antoine Diot.

B. Archives de l'INSEP.

Afin de permettre une meilleure gestion des archives de l'établissement, le logiciel Mnesys édité par la société Naoned a été acquis. La reprise des données ainsi que l'installation du logiciel ont été finalisées. La recette du logiciel a également été réalisée et a permis d'effectuer son passage en production.

Cette année, 127 demandes de consultation ont été enregistrées, donnant lieu à des recherches préalables et

aboutissant à des communications de nature administrative et historique, en interne ou en externe.

Des procédures de versements plus régulières ont été mises en place dans certains services. Ainsi le nombre de versements d'archives a augmenté, 24 ont été enregistrés cette année. Cela représente 529 dossiers saisis et un accroissement du fonds d'archives de 51 mètres linéaires.

C. Bibliothèque des mineurs.

Pour l'année 2014, 100 romans et 700 bandes dessinées ont été intégrés ou réintégrés au fonds de la bibliothèque du bâtiment des mineurs qui est en cours de rénovation.

Des ouvrages sur les thématiques traitées lors des ateliers « cuisine » en relation avec la politique de nutrition développée par l'INSEP spécialement pour les mineurs ont été acquis et sont désormais mis à disposition à l'endroit même où les internes cuisinent.

D. Projet Run & Book.

Sur le principe du bookcrossing (système favorisant la circulation libre de livres), un partenariat liant en interne le service de la communication, celui du patrimoine, du DIS et la direction générale, et en externe la maison de l'Europe des Yvelines, le secrétariat franco-allemand, le ministère de l'Éducation Nationale, l'Académie de Versailles, la région Île-de-France, Orange France, les lycées Pierre Mendès-France (de Villiers-le-Bel) et Jean-Pierre Timbaud (de Brétigny-sur-Orge) a été engagé.

Des livres seront mis à disposition librement dans des cabines téléphoniques relookées dans l'enceinte de l'INSEP. Chacun pourra déposer des livres ou venir en emprunter.

La première cabine téléphonique est en cours de transformation par les élèves du lycée technique. Elle pourra recevoir environ 500 ouvrages donnés par et pour les personnels, sportifs, entraîneurs de l'INSEP. La cabine sera inaugurée au cours du 1er semestre 2015.

E. Terminologie.

La mission terminologie s'est portée cette année sur l'évolution du projet européen d'enseignement de l'anglais sportif. Dans le cadre du projet TENG (qui prend la suite du projet TESS), l'INSEP poursuit sa collaboration avec de nouveaux partenaires internationaux pour produire un outil d'apprentissage autour des activités hand-ball et athlétisme.

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de Rio, un travail préparatoire de recherche en langue portugaise sur la terminologie sportive a été initié par l'accueil de deux stagiaires de l'université Paris Dauphine.

Enfin, dans la perspective d'une possible collaboration avec

la société Reverso, l'INSEP a proposé en test une liste terminologique (portugais, français, anglais) à l'occasion de la coupe du monde. Celle-ci a été intégrée et proposée à travers les différents outils de traduction proposés par Reverso.

L'ensemble de ces actions ont pour objet de proposer des outils d'apprentissage et de traduction aux entraîneurs et athlètes qui se déplacent à l'international.

F. Formation Sport Com'

1. Quatre assistances techniques sur plateau de tournage pour les mises en situation radio et télé.
2. Formation des étudiants de première année Sport Com', module « Culture du sport » (6x2 heures).

G. Activités supports

1. Acquisition, exploitation et maintenance des équipements audiovisuels des installations non sportives

La régie technique maintient ses activités de gestion, d'exploitation et de maintenance des équipements audiovisuels de l'INSEP, ainsi que sa mission d'assistance auprès de chaque utilisateur de matériel audiovisuel présent sur le site. Les demandes sont toujours constantes par rapport à l'année 2013, se confrontant ainsi avec de nouvelles missions allouées à ce service.

En effet, l'activité de la régie technique ne se limite plus à ces missions citées plus haut, mais elle est aussi un acteur important dans la bonne réalisation du projet de l'INSEP TV et dans différents tournages et projets dont travelling sport et le projet Or olympique, la régie technique a été présente sur plus de 50 jours de tournage cette année.

Elle aide aussi et toujours au tournage, montage et à la diffusion des grands rendez-vous de l'INSEP, comme la soirée des champions et le carrefour de la performance.

• Activités de gestion, exploitation et maintenance du matériel audiovisuel

L'année 2014 a été une année décisionnaire en matière de renouvellement du parc audiovisuel. Des changements dans l'organisation de l'INSEP (organigramme et déménagements) ont demandé une réorganisation conséquente du parc audiovisuel et ont vu la nécessité

de faire de nouveaux achats (type TV et vidéo projection).

Une volonté de faire évoluer le système de l'IPTV a demandé un travail de recherche et de veille technologique important afin de proposer une solution adaptée aux demandes des usagers. Le fruit de ce travail sera déployé dans l'année 2015.

La mission d'exploitation des salles est toujours importante, cela fait partie des activités principales de la régie technique. En plus de l'exploitation des amphithéâtres en semaine, la présence des techniciens en soirée et en week-end est encore en augmentation cette année (47 soirées ou weekend en 2014 pour 39 en 2013).

• Activités de l'INSEP TV

Le projet INSEP TV a demandé beaucoup de temps de travail pour permettre des solutions matérielles et humaines en vue de la bonne réalisation de ce projet.

- Matérielles : Lors de la naissance de ce projet, l'INSEP n'avait pas en sa possession le matériel indispensable pour sa bonne diffusion. La régie technique s'est donc penchée sur les solutions possibles pour la diffusion en interne et à l'extérieur de l'établissement (grand INSEP). Elle propose aussi des solutions matérielles pour la bonne captation des émissions.

- Humaines : la recherche de moyens matériels prend beaucoup de temps, un vrai travail de veille technologique a été fourni par la régie technique pour apporter des solutions à la diffusion de ce projet.

2. Gestion et maintenance de matériel de prêt

L'augmentation du nombre de prêt s'est poursuivie en 2014, 3619 prêts contre 2809 en 2013. L'évolution est de 28%.

3. Assistance photographique

67 reportages (prise de vue, post-traitement, gestions des fichiers) ont été réalisés en 2014 pour différentes entités de l'INSEP (CCDP, MOP, DAG, DR, DM, DIS, RI, IRMES, DOFER, pôles natation et taekwondo).

4. Assistance technique et de réalisation

• Plusieurs tournages/montages ont été réalisés pour la CCDP (5 Team INSEP (émission + sujets) - 2 INSEXPRESS - 3 clips pour la soirée des champions - Réalisation du film prestige de l'INSEP - clip et tournage à l'occasion des journées du patrimoine - ITW de J. Vicaut et M. Green - Venue de ministres à l'occasion d'un match de l'équipe de France/ coupe du monde - Banque d'image sur l'inauguration de la station de vélib - Venues du secrétaire d'état en charge des sports - Actualisation du film de présentation de l'INSEP).

- Régie technique et tournage journée Philips, soirée laboratoire Genévrier.
- Réalisation du film de présentation du département de la recherche (version française et version anglaise).
- Réalisation du teaser, des tables rondes, de reportages et du clip de remerciement pour le carrefour de la performance - DOFER.
- Assistance technique pour le média training mis en œuvre par le DFC2S.
- Prestations de service :
 - Tournage Roland Garros pour la DTN de la FFT.
 - Production pour le Musée National du Sport: 2 films pour l'exposition permanente du musée (évolution des techniques d'entraînement et éthique du sport).
 - Tournage de 2 « lundi du sport » pour l'association des amis de l'INSEP.
 - Tournage, montage et diffusion de 2 journées pour le comité histoire du ministère en charge des sports - 24 vidéos diffusées.
- Projet européen TENG de perfectionnement de l'anglais sportif (handball, athlétisme), 63 clips tournés, 10 clips montés.
- Tirages de grands posters pour l'IRMES, pour le Département de la Recherche et le pôle taekwondo



DÉPARTEMENT
MÉDICAL

I. BILAN CHIFFRÉ 2014.

Avec 63046 actes réalisés durant l'année 2014, le département médical est en progression de presque 18% par rapport à l'année 2013 au niveau de son activité de prise en charge de la santé des sportifs de l'INSEP et des patients extérieurs.

Le département médical génère aujourd'hui plus d'1.2 million d'euros de recette réparti de la manière suivante 80% pour le curatif et 20% pour la prévention.

A. La permanence médicale.

La permanence médicale fonctionne tous les jours de la semaine de 8 h 30 à 20 h 30 et le samedi matin de 9 à 13 h. En dehors de ces horaires, une astreinte de sécurité téléphonique est assurée par les médecins contractuels depuis le début de l'année 2013.

Le nombre de passage en 2014 s'élève à 8425 actes soit une augmentation de 5% par rapport à l'année 2013.

Pour palier à certains pics d'affluence, un dispositif de tri par une infirmière a été mis en place afin de rediriger le sportif vers le médecin de son pôle et ainsi diminuer l'attente à la permanence.

Le système d'astreinte mis en place a permis de répondre sur l'année 2014 à 68 appels téléphoniques soit 6.6 appels téléphoniques en moyenne par mois ayant entraîné 11 transferts vers les urgences de l'hôpital Bégin.

Cette astreinte permet de gérer des situations médicales d'urgence survenant sur le site et de répondre également à des sollicitations des pôles qui peuvent se retrouver à l'extérieur de l'INSEP soit en match soit en stage. Soit sont délivrées des consignes qui sont notées secondairement dans le logiciel informatique Maidis® du DM soit est organisée avec le surmédian une évacuation par les Sapeurs-Pompiers vers un centre d'urgence (Bégin, St Antoine, La Pitié ou Trouseau) en fonction de la pathologie. Le médecin d'astreinte suit alors le dossier en se rapprochant du médecin urgentiste en charge du sportif.

B. Le centre de santé, médical et dentaire.

Le centre de santé médical regroupe plusieurs spécialistes assurant des consultations auprès des sportifs de haut niveau mais aussi auprès des patients extérieurs portant principalement sur des pathologies en lien avec la pratique d'une activité physique.

Le nombre de consultations assurées dans le cadre du centre de santé s'élève à 11559. La comparaison avec les années précédentes est impossible car seules les consultations effectuées par les vacataires et les mi-temps étaient comptabilisées.

Ce nouveau total comprend les consultations effectués par les médecins vacataires toutes spécialités confondues (soit 3582) et celles effectuées par les médecins contractuels (soit 7977).

Cette structure est ouverte en semaine de 8 h 30 à 19 h pour les patients extérieurs qui souhaitent avoir une consultation en médecine du sport.

Le centre de santé dentaire est géré par 4 dentistes présents chacun une journée par semaine sauf le mercredi. Le responsable de cette unité est le Dr Mélanie BANA. Il a généré, en 2014, 1332 consultations soit une baisse d'environ 4% par rapport à 2013 ; cette activité se répartit en 61% de soins avec 816 actes et 39% de prévention avec 516 bilans. Cette activité est répartie de manière homogène parmi les 4 dentistes vacataires.

C. Le suivi médical de l'entraînement (surveillance médicale réglementaire [SMR]).

Le responsable de cette unité est le Dr Marianne GROC.

La surveillance médicale réglementaire de l'entraînement est inscrite dans le contrat de performance de l'INSEP, ouvert aux seuls sportifs de haut niveau de l'INSEP.

1462 bilans cliniques ont été réalisés en 2014 avec une hausse de 18% par rapport à l'année 2013 et 10% par rapport à 2012. Cela s'explique en partie par la nouvelle organisation mise en place avec les responsables de Pôle France.

En plus des bilans cliniques, il y a eu :

- 467 tests d'effort soit une augmentation de 17% par rapport à 2013.

- 1238 bilans biologiques soit une augmentation de 26% par rapport à 2013.

Ces différentes augmentations s'expliquent par la nouvelle organisation de convocation des SHN même si nous avons encore dans certains pôles des RDV non honorés et aussi par l'ouverture du DM à d'autres sportifs de haut niveau hors INSEP.

D. Le centre d'imagerie

Le responsable de cette unité est le Dr Jérôme RENOUX qui a pris le poste mi-temps depuis septembre 2013.

6961 actes d'imagerie ont été réalisées en 2014 soit une augmentation de 21% par rapport à 2013.

Ces actes comprennent les actes de radiologie conventionnelle, d'échographie et d'IRM.

E. Le service de rééducation et de récupération.

Le service de rééducation est géré par M. François-Xavier FERREY, cadre supérieur de santé.

18530 actes de masso-kinésithérapies ont été réalisés en 2014 soit une augmentation de 2.6% par rapport à 2013.

3663 actes de récupération ont été réalisés en 2014 soit une augmentation de 13.7% par rapport à 2013.

996 tests isocinétiques ont été pratiqués en 2014 soit une augmentation de 57% par rapport à 2013.

4950 séances de cryothérapie corps entier ont été réalisées en 2014 soit une augmentation de 12.5%.

Cette augmentation d'activité dans tous les secteurs s'explique par la politique instaurée depuis deux ans au sein du DM avec une réorganisation des activités et une gestion au quotidien de l'ensemble des actes. Il a été demandé à l'ensemble des masso-kinésithérapeutes de noter dans le détail leur activité quotidienne.

F. L'unité de psychologie clinique.

Elle est gérée par M. Cédric QUIGNON-FLEURET.

Des réunions hebdomadaires et mensuelles ont été instituées pour harmoniser le suivi psychologique. Des rencontres avec les autres départements de l'INSEP intervenants dans ce secteur ont été organisées depuis novembre 2013 (DR, DOFER, DFC2S, DSPSHN) afin de connaître l'ensemble des ressources disponibles sur l'INSEP et de coordonner les actions sur l'INSEP. Cette unité participe également à la groupe « psychologie et accompagnement de la performance » mise en place par la DPS pour répondre aux demandes de la MOP concernant les « médaillables » pour Rio.

Une nouvelle psychiatre a renforcé l'équipe depuis la fin de l'année 2013 mais a dû arrêter son activité fin décembre 2014 car Le Dr DE CHARRY habitait trop loin de l'INSEP ; elle reste toutefois comme une correspondante disponible pour voir en urgence les sportifs de haut niveau si besoin.

Un réseau de correspondants extérieurs a été mis en place.

1449 consultations ont été réalisées en 2014 ; les bilans sont passés de 459 à 521 en 2014 soit une augmentation de 13.5% liée à la politique de RDV mise en place avec les responsables de pôles France.

Les consultations de suivi sont passées de 1166 à 928 soit une baisse de 20% par rapport à 2013 ; cette baisse s'explique par l'augmentation des bilans qui consomment plus de temps que les consultations de suivi et par l'absence d'une psychologue liée à son congé maternité.

G. Les autres activités du DM

Les actes infirmiers réalisés en 2014 sont de 487 soit une augmentation de 9% par rapport à 2013 ; les bilans biologiques effectués par les infirmières sont passés de 979 en 2013 à 1238 en 2014 soit une augmentation de 26.4% s'expliquant par l'augmentation des bilans des SHN, des conventions avec des organismes extérieurs et les protocoles du Département Recherche

Les actes de podologie réalisés en 2014 sont au nombre de 759 soit une augmentation de 1.8% par rapport à 2013.

L'activité de la diététicienne nutritionniste est en diminution de 15% passant de 907 à 768 entretiens et suivis de sportif. Elle participe à l'unité « stratégie nutritionnelle » de l'INSEP qui œuvre notamment pour les « médaillables » pour Rio et effectue sur le terrain les suivis des pôles suivants (judo, athlétisme, natation, natation synchronisée, gymnastique, boxe et lutte).

ACTIVITES	ANNEE	ANNEE	ANNEE	%	%	%
	2012	2013	2014	2012 / 2013	2013 / 2014	2012 / 2014
Permanence médicale	7229	7977	8425	10,35	5,62	15,96
Astreinte médicale (appels)*		66	68		3,03	
Actes infirmiers	431	445	487	3,25	9,44	12,69
Suivi de l'entraînement						
Bilans cliniques	1343	1238	1462	-7,82	18,09	10,28
Biologie	857	979	1238	14,24	26,46	40,69
Epreuves énergétiques	311	397	467	27,65	17,63	45,28
Epreuves isocinétiques	541	633	996	17,01	57,35	74,35
Cryothérapie Corps Entier	2604	4401	4950	69,01	12,47	81,48
Podologie	678	745	759	9,88	1,88	11,76
suivi psychologique	2079	1633	1449	-21,45	-11,27	-32,72
Entretiens diététiques	934	907	768	-2,89	-15,33	-18,22
Centre de Santé						
Consultations spécialisées Vacataires	5579	5585	3582			
Consultations Médecins contractuels			7977			
Imagerie (radio. Echo, IRM)	5608	5711	6961	1,84	21,89	23,72
Kinésithérapie	16267	18050	18530	10,96	2,66	13,62
Activité dentaire	1368	1387	1332	1,39	-3,97	-2,58
Récupération (hydrojet, balnéo)	2605	3220	3663	23,61	13,76	37,37
TOTAL DES ACTES	48434	53450	63046	10,36	17,95	28,31

* appels astreintes non comptabilisés dans le total des actes

H. Formation, congrès, enseignement et recherche.

Le DM participe à l'encadrement et à la formation de plusieurs catégories socio-professionnelles dans le domaine de la santé avec la formation des DESC de médecine du sport, des DES de médecine générale de Créteil qui réalise leur stage de niveau 1 en partage avec la médecine de ville, des externes de Paris VI qui viennent sur une semaine découvrir la médecine du sport. Des stagiaires des professions paramédicales sont également accueillis tout au long de l'année (élèves infirmières, étudiants en masso-kinésithérapie, élèves diététiciennes, élèves de BTS du secteur sanitaire et social, ...).

Le DM encourage et facilite la formation de son personnel par la participation à des colloques et congrès ayant pour thème la médecine du sport et de l'exercice physique (Journées médicales inter-fédérales, Sociétés françaises de médecine et de traumatologie du sport, commissions médicales fédérales, Entretiens de l'INSEP...).

Le DM participe à plusieurs enseignements aussi bien organisés par l'INSEP (Master, professorat de sport, DESJEPS, DU de préparation physique, certificat de réathlétisation) que celles organisés par les facultés de médecine (DESC de médecine du sport, capacité de médecine du sport, DIU de traumatologie du sport, DIU de kinésithérapie du sport, Master 2 de biologie nutrition santé, AgroParistech) ou ponctuellement lors d'enseignements en médecine du sport touchant d'autres spécialités (gynécologie, rhumatologie, neurologie, cardiologie, ...). Le DM est par ailleurs terrain de stage pour une bonne partie de ces étudiants.

Le DM participe à des projets de recherche avec le DR (études sur la cryothérapie, étude chez les triathlètes, étude Lactel sur les protéines de lait...) et avec des partenaires extérieurs comme des laboratoires ou des instituts. Le DM propose des études en interne aussi bien dans le domaine de la prévention que du soin par la mise en place de protocoles de prises en charge.

I. Partenariats, suivi d'équipes professionnelles et médias .

Jean-Robert. FILLIARD s'occupe plus particulièrement des relations avec les partenaires du DM en relation avec la cellule partenariat de l'INSEP. Il gère également l'accueil des équipes professionnelles.

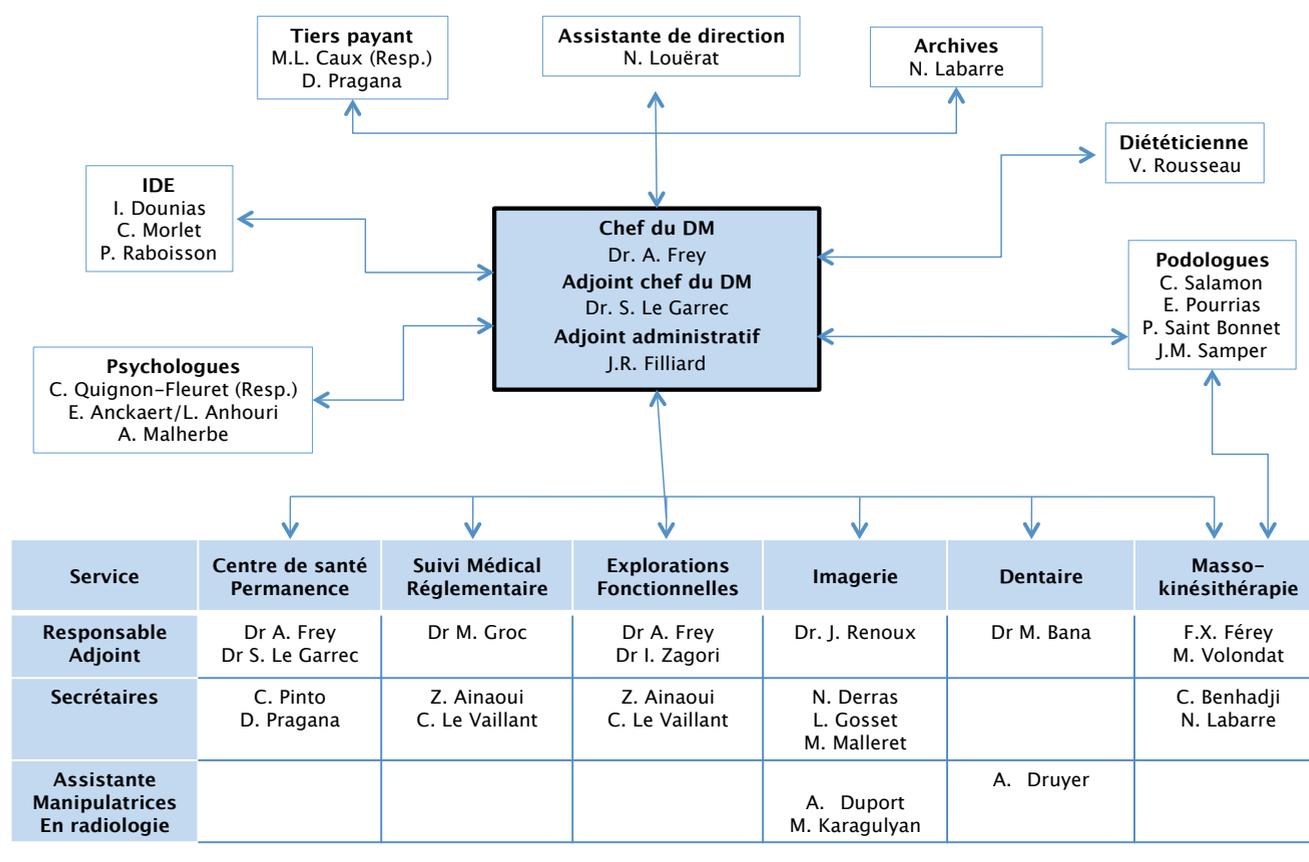
En plus des équipes de France de différentes fédérations (handball, basketball, ...), différents équipes professionnelles évoluant à haut niveau utilisent régulièrement les installations du DM notamment pour la récupération (cryothérapie, balnéothérapie, ...) comme les équipes de Handball d'Ivry et de Créteil. L'équipe professionnelle de football de Créteil qui évolue en Ligue 2 est définitivement suivie par le DM aussi bien pour les soins que la récupération. Des conventions ont été signées avec tous ces clubs.

Le DM est régulièrement sollicité par les médias, en lien avec le service communication, pour donner un avis d'expert sur des sujets touchant à la médecine du sport. Le DM participe régulièrement aux émissions du DIS comme « quoi de neuf docteur ? ».

II. ACTIVITÉS AU SEIN DU DM.

Des modifications sont apparues dans l'organigramme du DM en 2014 avec l'arrivée d'un nouveau médecin qui seconde le chef du département.

Organigramme général du Département Médical



A. Staffs hebdomadaires et visio-conférence.

Deux staffs hebdomadaires sont institués depuis deux ans le mardi AM de 14 à 15 heures et le jeudi matin de 9 à 10 heures. Les dossiers médicaux posant problème sont abordés afin de prendre des décisions collégiales (diagnostic, avis d'expert, traitement).

Ces staffs sont ouverts aux entraîneurs quand il s'agit de traiter un dossier particulièrement épineux. Lors de ces staffs sont exposés également des informations générales sur le fonctionnement du DM et des séances bibliographiques ont commencé.

Les staffs médico-chirurgicaux du lundi soir à raison de 4 par an sont maintenus où des cas très complexes sont exposés pour trouver une solution thérapeutique adaptée.

La visio-conférence a été instaurée depuis un an permettant à l'ensemble des services médicaux des CREPS (Grand INSEP) de pouvoir communiquer entre eux soit sur des dossiers patients soit sur des sujets d'organisation et de fonctionnement, deux fois par mois en moyenne soit le jeudi matin de 10 à 11 h soit le jeudi AM de 14 à 15 h.

Elle est également utilisée pour communiquer avec l'international comme le Canada pour discuter des protocoles mis en place dans le domaine de la nutrition ; elle est aussi utilisée pour d'autres réunions en médecine du sport.

B. Réunions hebdomadaires et mensuelles.

Les réunions mensuelles sont organisées le premier jeudi de chaque mois de 15 à 16 h avec les responsables d'unité afin d'exposer les problèmes de fonctionnement ou d'exposer les projets de chaque unité. Un rapport est systématiquement effectué et adressé à l'ensemble des agents du DM et à la Direction Générale.

La réunion hebdomadaire le lundi de 13 h 30 à 14 h 30 avec le responsable du DM, son adjoint médical et administratif, sa secrétaire et le responsable du service de masso-kinésithérapie et son adjointe afin de gérer les affaires courantes.

Une réunion mensuelle avec l'ensemble des masso-kinésithérapeutes a été aussi instaurée souvent le vendredi midi.

C. Réunion hebdomadaire médico-technique au sein de chaque pôle France.

Est attribué à chaque pôle France un ou deux médecins, un ou deux masso-kinésithérapeutes et un psychologue clinicien assurant préférentiellement le suivi de ce pôle. Il est institué

majoritairement une réunion quasi hebdomadaire entre le responsable du pôle, les entraîneurs et le médical afin de statuer sur les problèmes médicaux des sportifs. En accord avec le sportif, il est discuté de la meilleure stratégie à mettre en place pour la gestion de sa blessure.

La cellule de ré-athlétisation est régulièrement sollicitée par l'entraîneur à l'issue de ces staffs pour instaurer un programme d'entraînement adapté pour le sportif en tenant compte des contraintes médicales ; une fiche de suivi entre le DM et la cellule de ré-athlétisation a été mise en place.

D. Le séminaire du DM.

A été mis en place un séminaire du DM en novembre 2014 regroupant environ la moitié du personnel du DM qui s'est tenu au golf de Deauville.

Plusieurs groupes de travail ont été constitués avec pour mission de répondre à une certain nombre de questions. L'ambiance a été très conviviale et ce séminaire a été apprécié par l'ensemble des personnels présents. Nous avons collectivement dégagé un certain nombre d'idées qui sont toutes en train d'être appliquées. A l'unanimité, il a été demandé de renouveler ce type de séminaire permettant une véritable cohésion d'équipe.

E. La journée médicale de l'INSEP.

La 11^e journée médicale s'est déroulée le lundi 08 décembre 2014 mais sans la soirée des champions car celle-ci a dû être décalée au dernier moment. Pour la 1^{ère} fois, nous avons invité un médecin étranger lui donnant carte blanche sur un sujet de son choix pendant ¼ d'heure. Ces invitations s'effectuent dans le cadre de l'ouverture de l'INSEP à l'international sous la direction du DG aidés par les RI. Cette expérience sera renouvelée lors des prochaines journées.

Le parrainage des deux sociétés savantes (SFMES et SFTS) a été demandé pour les prochaines journées médicales validant ainsi le programme scientifique proposé. Les communications orales étaient regroupées autour de 3 thèmes (médecine et sport, physiologie et sport et traumatologie et sport), la conférence réalisée par le Dr DOHI de l'institut du sport japonais portait sur la prise en charge des sportifs japonais asthmatiques ; enfin, des ateliers identiques à l'année dernière ont été réalisés en fin de journée. Les interventions ont été filmées par le DIS et se trouvent en ligne sur canal INSEP.

F. La réorganisation du secrétariat.

Le secrétariat a été réorganisé depuis janvier 2014 avec le rendu d'un poste fin 2013. Une organisation a été proposée mais après évaluation, cette organisation n'a

pas été optimale. Celle-ci a été revue entre autre lors du séminaire et une nouvelle proposition a été formulée puis mise en place en fin d'année. Une nouvelle évaluation sera effectuée courant 2015.

G. L'imagerie.

Un projet est en cours concernant l'imagerie du DM. Les radiologues proposent de constituer un GIE dans l'optique de développer un véritable centre d'imagerie du sportif de haut niveau unique en son genre. Après une première réunion avec la DG, un projet est en cours d'élaboration et sera examiné lors du premier semestre 2015. Si celui-ci est accepté, sa mise en œuvre devrait intervenir en 2016.

III. PERSPECTIVES POUR 2015.

La finalisation du projet informatique permettra cette année d'avoir enfin un logiciel nous permettant d'effectuer de véritables statistiques sur les bilans, les pathologies des SHN. Le logiciel Maidis® devrait passer sur le Web d'ici l'été 2015 afin de faciliter la communication entre tous les acteurs entourant le sportif.

Des discussions avancées ont été effectuées et un rétro-planning mis en place pour installer cette plateforme informatique regroupant l'ensemble des données des différents logiciels de suivi des sportifs de haut niveau et ainsi faciliter l'analyse des données avec l'aide de l'IRMES. Le DM continue d'apporter sa contribution à la construction du grand INSEP.

Dans le cadre du projet d'établissement, plusieurs projets sont en cours d'élaboration et concernent le centre d'imagerie et le suivi des sportifs de haut niveau après leur carrière.

L'ouverture du DM vers un public sportif de bon niveau hors INSEP se poursuit tout en maintenant une priorité pour le suivi des SHN INSEP et grand INSEP en répondant aux demandes de la MOP pour les « médaillables » pour RIO 2016.

Même si l'augmentation de l'activité se poursuit depuis deux ans, il s'agit de maintenir une qualité de service auprès de nos sportifs.



DÉPARTEMENT
DE L'ORIENTATION,
DE LA FORMATION,
DE L'ACCÈS À L'EMPLOI ET
DE LA RECONVERSION
DES SHN

Les actions développées par le DOFER en 2014 se sont inscrites principalement dans 4 orientations du projet d'établissement 2014 – 2024 :

1. Construire le « Grand INSEP » avec ses partenaires dans une logique d'excellence.
2. Poursuivre l'amélioration des conditions de préparation de performance des sportifs sur le fondement du double projet.
3. Renforcer la formation des cadres français du sport de haut niveau en contribuant au développement de leurs compétences et en assurant leur renouvellement.
4. Positionner l'INSEP dans une dimension internationale en étroite collaboration avec les institutions publiques et le mouvement sportif.

En conséquence, les actions du département ont été déclinées autour de 7 axes :

- I. Orienter et accompagner le projet de performance du (de la) SHN.
- II. Professionnaliser les cursus de formation initiale des futurs cadres du sport.
- III. Accompagner le projet de formation du (de la) SHN.
- IV. Consolider les projets numériques en cours et en déployer de nouveaux.
- V. Accompagner le sportif de haut niveau dans son insertion professionnelle et mettre en place les conditions d'une reconversion réussie.
- VI. Participer à l'animation des réseaux nationaux : le de réseau des établissements dans le cadre du Grand INSEP, le réseau des formations mis en place par la Direction des sports.
- VII. Développer des projets européens.

I. ORIENTER ET ACCOMPAGNER LE PROJET DE PERFORMANCE DU SHN.

L'unité d'orientation et d'accompagnement individualisé répond à l'exigence de la mise en œuvre du projet de performance du SHN en collaboration étroite avec deux départements (le DSPSHN et le département médical), la MOP et les responsables des pôles France de l'INSEP.

La particularité de cette unité est qu'elle s'appuie sur des ressources externes (psychologues de l'orientation et du travail, coaches) en fonction des besoins d'intervention identifiés.

Les objectifs poursuivis ont été de trois ordres :

- accompagner à la construction du projet de formation comme projet intégré au projet de performance, en travaillant sur la singularité de chaque SHN,
- étudier l'imbrication des projets et la temporalité de leur déroulement,
- évaluer et réguler la mise en œuvre des projets de chaque athlète.

En 2014, 148 SHN ont été suivis et accompagnés.

102 SHN « entrants » ont fait l'objet d'entretiens individualisés en amont de leur arrivée à l'INSEP afin de répondre au plus près à leur projet via la mise en place de parcours de formation en adéquation avec leurs aspirations et leurs contraintes.

46 SHN, en pôle France à l'INSEP, ont été accompagnés dans la redéfinition de leur projet de formation.

Le temps d'intervention par sportif peut aller de 2 heures à 10 heures.

Le type d'accompagnement mis en place porte principalement sur :

- l'accompagnement au projet d'orientation,
- la passation de tests d'intérêts (IRMR/NeoPir/NV7),
- la finalisation des projets de formation et leur planification,
- le travail sur l'identité et la motivation.

Pour certains SHN en forte contrainte temporelle, l'unité organise également des sessions de travail à distance.

II. PROFESSIONNALISER LES CURSUS DE FORMATION INITIALE DES FUTURS CADRES DU SPORT.

A. La formation initiale statutaire des professeurs de sport.

Dans le cadre d'une convention avec l'opérateur de formation, le CREPS Charentes-Poitou, pour le maître d'ouvrage, le Ministère chargé des Sports en charge du recrutement des personnels « sport », le DOFER a assuré deux actions de formation :

- « Agir en qualité d'agent de l'Etat dans un contexte partenarial »,
- « Construire un projet de performance en sport de haut niveau ».

1. « Agir en qualité d'agent de l'Etat dans un contexte partenarial »

Une session : du 3 au 5 mars 2014

Nombre de stagiaires : 15 stagiaires

Résultats de l'enquête de satisfaction envoyée par l'opérateur : 100% des stagiaires se déclarent très satisfaits du point de vue de la démarche pédagogique, l'organisation de la formation et de sa dimension relationnelle.

2. « Construire un projet de performance en sport de haut niveau »

Cette action s'est déroulée en deux sessions :

Session 1 : du 11 mars au 14 mars 2014

Session 2 : du 24 juin 2013 27 juin 2014

Nombre de stagiaires : 17 stagiaires

Résultats de l'enquête de satisfaction envoyée par l'opérateur : 100% des stagiaires se déclarent très satisfaits du point de vue de la démarche pédagogique, l'organisation de la formation et de sa dimension relationnelle.

B. La préparation aux concours du professorat de sport.

24 candidats ont été préparés aux concours externe (CAS et CTS) et PSHN.

Bilan des concours 2014 :

- 7 candidats ont présenté le concours PSHN pour 3 postes ;
- 9 candidats ont présenté le concours CAS externe pour 9 postes (169 inscrits et 106 présents) ;
- 3 candidats ont présenté le concours CTS externe pour 3 postes ;
- 5 candidats ne se sont pas inscrits aux concours pour 2 raisons essentielles et toujours préjudiciables aux candidats inscrits en formation.

En ce qui concerne le concours haut niveau, certains SHN n'ont pas pu se présenter car n'étant pas éligible en regard du décret toujours en vigueur (avoir satisfait aux épreuves probatoires et avoir suivi la formation à l'INSEP).

Les postes ouverts au concours externe CTS étant connus toujours tardivement, les candidats s'engagent dans la formation avec l'incertitude d'une ouverture de poste dans leur discipline et une déception (accentuée par l'engagement financier qu'ils ont du faire), quand l'ouverture est publiée, de ne pas pouvoir concourir.

Résultats des concours :

Sur les 19 candidats présentés au concours, 14 ont été admissibles dont 7 sur 7 au PSHN, 5 sur 9 au concours CAS externe et 2 sur 3 au concours CTS externe.

Sur les 14 admissibles, 9 sont devenus professeurs de sport dont 5 PSHN sur 7 admissibles, 2 CAS sur 5 admissibles, 2 CTS sur 2 admissibles.

C. Le Master « Sport, Expertise et Performance de Haut Niveau ».

Ce master est mis en œuvre en partenariat avec l'Université Paris-Descartes.

La rentrée universitaire 2013/2014 a compté deux promotions de master.

Master 1 : 11 étudiants – 8 étudiants ont validé le M1 et sont passés en M2

Master 2 : 24 étudiants – 16 étudiants ont obtenu leur diplôme – 6 étudiants (SHN) ont étalé leur formation – 2 abandons.

Le bilan est très positif. Pour l'ensemble des diplômés, ce master constitue un rebond professionnel (Les diplômés de 2013 ont tous intégrés des emplois à forte responsabilité). Il est à noter que 2 étudiants poursuivent en doctorat.

Le programme du master a inclus la préparation du concours externe du professorat de sport.

3 étudiants ont préparé simultanément ce concours (CAS externe) : 1 admis

Les conférences intitulées « les Mardis du Master » avaient été instituées dès la première année. En 2013/2014, 9 conférences ont été programmées sur la thématique : « La gouvernance du sport, comment diriger le sport français au profit de la performance de haut niveau ? ». Elles se sont toutes tenues avec des intervenants de très grande qualité et un succès toujours grandissant.

D. Le DES JEPS spécialité « Performance sportive »

L'INSEP via le DOFER est l'organisme de formation choisi par différentes fédérations pour la mise en œuvre de leur DES.

Une collaboration étroite entre le département et les fédérations sportives permet également de construire une formation axée sur la pluridisciplinarité et fondée sur l'analyse des pratiques d'entraînement.

DÉPARTEMENT DE L'ORIENTATION, DE LA FORMATION, DE L'ACCÈS À L'EMPLOI ET DE LA RECONVERSION DES SHN

Deux promotions ont été engagées en 2013/2014 :

- une promotion mention « handball » ;
- une promotion regroupant plusieurs mentions (athlétisme, badminton, football américain, escrime, hockey/gazon, judo jujitsu, kick boxing, muay thaï, tennis de table, tir à l'arc) ;

	Nombre de stagiaires	Nombre de stagiaires présentés à la certification	Nombre stagiaires admis
Promotion DES mention handball	15	13	10
Promotion DES « multi-mentions »	42	33	24

5 sportifs de haut niveau suivent la formation DES « multi-mentions » et sont en étalement de formation compte tenu de leurs contraintes sportives.

III. ACCOMPAGNER LE PROJET DE FORMATION DES SHN.

La réflexion du département est centrée sur une adaptation cohérente des formations scolaires, universitaires et professionnelles dans le but de contribuer à la réalisation de la haute performance sportive.

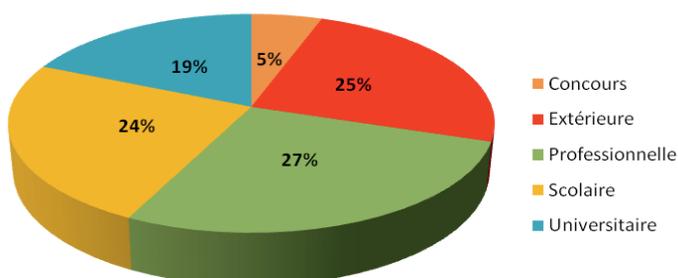
Le DOFER développe une offre de formation en interne (sur site) ainsi qu'un accompagnement du suivi des études/formations hors de l'INSEP.

Le bilan chiffré des formations concernent l'année scolaire et universitaire 2013/2014.

A. Le bilan des cursus de formation

606 SHN inscrits en formation au cours de l'année scolaire 2013/14 (586 SHN en 2012/13).

Répartition par type de formation

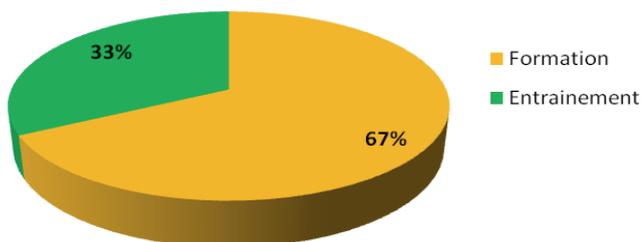


Le nombre de SHN inscrits en formation a augmenté (+ 20 SHN) qui se retrouvent notamment au niveau des études extérieures.

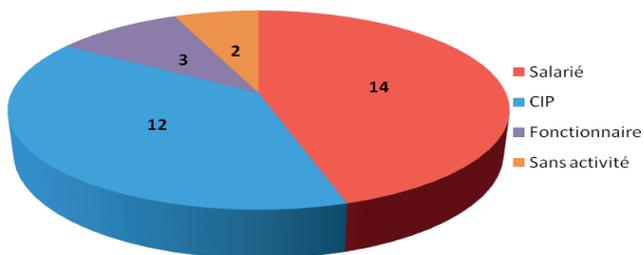
Les pourcentages par formation restent assez constants d'une année sur l'autre hormis une légère augmentation de 4% concernant les études extérieures et une diminution de 6% au niveau des formations professionnelles (à noter une sélection plus importante au niveau du DESJEPS et du Diplôme de préparateur physique).

Répartition des « élites » en formation et en entraînement seul

Elite en formation et en entraînement seul



Répartition "élites" en entraînement seul



95 SHN classés «Elites » étaient en pôle en 2013-14 : 64 d'entre eux sont en formation et 31 en entraînement seul. Ces chiffres sont très proches de l'année 2012-13.

La répartition des différents statuts des « Elites en entraînement seul » est sensiblement la même que l'année précédente.

Il est à noter également que sur les 64 SHN « Elites » en formation, 4 ont un CDI, 20 un CDD et 3 un contrat d'image, 8 ont obtenu une CIP et 2 un emploi d'avenir, 4 sont fonctionnaires et 2 bénéficient de la rémunération de la formation professionnelle (ASP).

B. Résultats 2013-14.

L'indicateur de performance "taux de réussite, dans leur projet de formation, des sportifs de haut niveau inscrits à l'INSEP" du constat de performance 2014 affiche un taux de 88%.

Ce taux de réussite demeure toujours très élevé en comparaison des autres secteurs (Education Nationale, Enseignement Supérieur et Formations professionnelles) et ce d'autant plus que les contraintes des SHN continuent à s'accroître (compétitions, stages ...).

Le résultat de cet indicateur conforte le DOFER dans ses choix stratégiques, proposition de formations en adéquation avec les projets professionnels des SHN (in situ et en études extérieures) et dans la mise en œuvre de ses dispositifs de formation qui permettent aux sportifs de haut niveau de réaliser leur projet dans des conditions optimales.

Aussi pour 2013-14, la formation ouverte et à distance (FOAD) a continué à être développée en interne et fortement recherchée au niveau des formations se déroulant hors site, l'individualisation des parcours des sportifs et le tutorat afférent ont été accrus.

L'important travail d'orientation mis en place pour les sportifs(ves) de haut niveau montre aujourd'hui une identification toujours mieux ciblée des projets de formation et des projets professionnels, ce qui renforce la prise de conscience par chacun des sportifs de la nécessité de se former en s'en donnant les moyens.

1. La formation scolaire

147 élèves étaient inscrits dans les filières scolaires.

Les résultats aux baccalauréats dans les filières générales, technologiques et professionnelles ont été excellents puisqu'atteignant 100 % de réussite avec 61,4% de mentions soit une augmentation de 25% sur l'année précédente (57 diplômés).

Le taux de réussite général dans les différentes filières scolaires est 96,5 % (poursuite des études aménagées, passage en classe supérieure et réussite aux examens).

2. La formation universitaire

112 étudiants étaient inscrits dans des filières universitaires.

Le taux de réussite général dans les différentes formations universitaires est de 85,6%.

3. La formation professionnelle

165 stagiaires suivaient une formation professionnelle.

Le taux de réussite général dans les différentes formations professionnelle est de 75 %. 66 stagiaires ont été diplômés.

Ces formations restent difficiles à gérer pour les SHN en raison de la nécessité de l'alternance mais sont un véritable gage d'insertion vers l'emploi.

4. Les études extérieures

147 SHN ont suivi des études universitaires ou professionnelles non proposées sur le site de l'INSEP dont 23 diplômés. Les diplômes obtenus se répartissent parmi les diplômes d'état de kinésithérapie, les DUT GEA, DUT GACO, les licences de management, commerce, optométrie et psychologie, un BTS aménagement paysager, des Masters journalisme, marketing et biologie, le certificat préparatoire au Master de Sciences Po Paris.

Le taux de réussite général dans les différentes formations est de 94,5%

On constate une augmentation du choix par les sportifs de formations proposées à distance (+10), une ouverture de leurs choix de formation (+19) vers d'autres secteurs professionnels autre que ceux du tertiaire et du « Santé-Social-Soin » qui restent les plus représentés ; ce sont notamment les secteurs du bâtiment, architecture et design qui en bénéficient (+6).

La qualité de l'ensemble de ces résultats, en augmentation, atteste du bon degré de prise en compte par les établissements de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement professionnel, des contraintes sportives sur la base d'une adaptation de la durée de formation, des examens et d'une individualisation de plus en plus marquée des actions de formation.

L'offre de formation proposée s'enrichit d'année en année par des partenariats avec les différentes universités ou les centres de formation pour être au plus près des projets professionnels des SHN.

Ceci est aussi permis par un développement de la Formation Ouverte et à Distance (FOAD) tutorée proposée par ces différents organismes de formation, renforcé en cas de besoin par un accompagnement par les formateurs de l'INSEP.

IV. ACCOMPAGNER LE SPORTIF DE HAUT NIVEAU DANS SON INSERTION PROFESSIONNELLE ET METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UNE RECONVERSION RÉUSSIE.

A. L'organisation deux événements

1. « Start'up ta reconversion »

Organisé le 14 mai 2014, cet événement a pour objet la création d'entreprise. Le public visé était les SHN ayant un projet de création ou simplement une envie de se lancer à cours ou moyen terme dans une création d'entreprise. En regard du format d'organisation choisi, le nombre de places était limité.

Environ 80 SHN ont participé à :

- une table ronde dont le sujet était « la création d'entreprise est-elle une opportunité de reconversion pour les sportifs de haut niveau ? »
- un atelier sur le passage de l'idée au projet de création d'entreprise, atelier tutoré par des entrepreneurs,
- un atelier de rencontre avec des professionnels sur les questions fiscales, juridiques et de communication/marketing.

Les retours de l'enquête de satisfaction sont très satisfaisants tant pour les SHN que pour les professionnels.

2. Le « Carrefour de la performance »

Cet événement se déroule tous les 2 ans. La 5ème édition s'est tenue le 1er décembre 2014 en présence du Secrétaire d'Etat aux Sports, monsieur Thierry Braillard.

Environ 850 SHN – 40 « exposants ».

De très grandes entreprises se sont mobilisées telles que : Alliantz, La Bred, Carrefour, Décathlon, Go Sport, Générali, Groupama, Lactel, LCL, Nestlé, Saur, Sodiaal, UFF, 3F Immobilière.

Et des collectivités et administrations : la Mairie de Paris, la Gendarmerie, la Police, le Centre National des Sports de la Défense.

- 94% des entreprises ont été satisfaites de leur participation au Carrefour.
- 85% des SHN ont été très satisfaits ou satisfaits des contacts qu'ils ont eu avec les entreprises.

Le Carrefour s'est prolongé par la venue le 2 décembre, du Président de la République, accompagné du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, du Secrétaire d'Etat aux Sports et en présence du Président du CNOSF et 30 entreprises pour lancer le « Pacte de Performance ».

B. La stratégie pour accompagner les SHN et ex-SHN vers l'emploi.

La période 2013-2014 a permis de mettre en place la stratégie globale du projet, à savoir :

- Identifier les besoins d'accompagnement à la reconversion des SHN et anciens SHN de l'INSEP et hors INSEP, en Ile-de-France puis sur l'ensemble du territoire.
- Recenser les dispositifs d'insertion professionnelle post-carrière sportive existant en Ile-de-France et sur le territoire national, afin de mettre en réseau les différents acteurs.
- Animer ces réseaux et jouer un rôle informatif et d'expertise auprès de chacun (SHN, fédérations, CREPS, partenaires institutionnels).

- Individualiser l'accompagnement des SHN dans leur gestion de carrière en entreprise (bilans de compétences, aide à la mobilité, technique de recherche d'emploi (TRE), mise en relation avec les recruteurs, initiation au marché de l'emploi).
- Assurer une relation pérenne avec les entreprises partenaires et répondre à leurs besoins en matière de recrutement (en leur faisant connaître les atouts d'une carrière de SHN).
- Continuer à prospecter auprès d'entreprises pour permettre le recrutement des SHN en emploi aménagé ou en emploi à temps plein pour les SHN ayant terminé leur carrière sportive.
- Soutenir l'entrepreneuriat en sensibilisant les SHN et les cadres du sport à la création d'activités indépendantes non salariées (mise en relation CCI, APCE, MEDEF, ...).
- Participer aux actions de la Direction des sports (DSA1) dans le cadre du placement des sportifs figurant sur la liste des « médaillables » au JO 2016, en lien avec les différents membres de l'équipe constituée à l'INSEP et à DSA1 pour répondre à cette demande prioritaire.

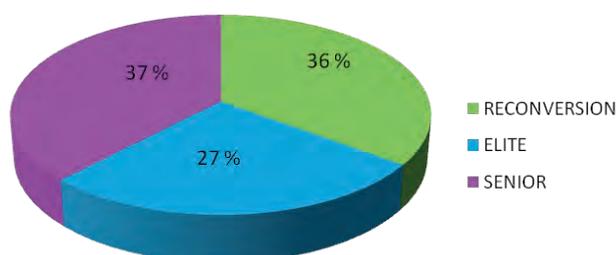
1. Bilan des suivis individualisés réalisés par la cellule « reconversion » de l'INSEP sur l'année écoulée (2014)

70 SHN ont bénéficié du programme, sur 26 disciplines sportives, à différents niveaux d'intervention, allant du simple conseil sur les techniques de recherche d'emploi aux bilans de compétences, en passant par un accompagnement à la transition (coaching, écoute, exercices de confiance en soi, ...). Lorsque des partenaires peuvent prendre le relais sur ces régions, l'unité d'accès à l'emploi et de la reconversion fait appel à leurs compétences : Parcours Athlète Emploi (CNOSF/ADECCO), Mac Erci (MS), Apec, ...

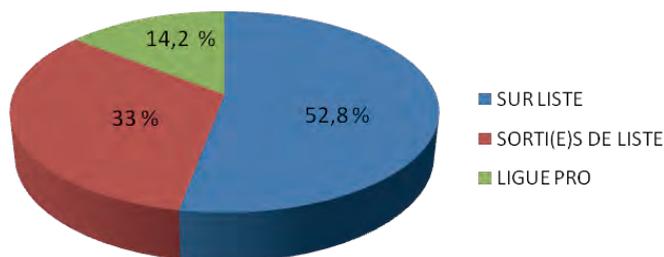
Le projet professionnel du candidat construit, la phase de mise en relation avec les entreprises, de préparation aux entretiens d'embauche et au suivi d'intégration est mise en œuvre.

Répartition des profils de SHN et ex-SHN suivis par l'INSEP :

Classement par catégorie des SHN sur liste



Répartition des SHN suivis en fonction de présence sur liste ou non



Répartition SHN INSEP (et ex INSEP)/ Hors INSEP



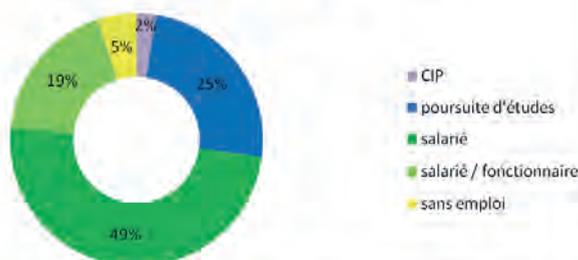
2. Bilan de la 1ère phase d'enquête « Reconversion » réalisée en 2014 auprès de sportifs ayant quitté l'INSEP

En parallèle des suivis réalisés sur demande des sportifs, des fédérations sportives, des CREPS, de la DRJSCS d'Ile-de-France, une enquête a été lancée auprès des anciens SHN de l'INSEP. L'intérêt de la démarche est double :

- Etablir un panorama de l'insertion professionnelle post-carrière sportive afin de dégager des tendances (réelles difficultés généralisées dans la transition de carrière ou relatives facilités à s'insérer sur le marché du travail).
- Dégager des besoins en accompagnement et ainsi nourrir le programme de suivi individualisé à la reconversion, lorsque les sportifs interrogés lors de l'enquête témoignent d'une difficulté (poste pas à la hauteur de leurs espérances, chômage longue durée, besoin de formation pour rebondir, baisse de moral et impression d'être isolés, ...).

L'enquête a été réalisée de décembre 2013 à mai 2014 auprès des anciens sportifs de l'établissement. Sur 250 sollicitations par mail et téléphone, 82 ont accepté de répondre sur leur situation professionnelle actuelle. Un grand nombre était encore sur liste, bien qu'en transition professionnelle ou en emploi à plein temps.

Situation professionnelle des anciens SHN de l'INSEP interrogés en 2014



Sur l'ensemble des 82 anciens SHN de référence ayant accepté de répondre, 70 % sont salariés, 5% sont sans emploi et en recherche et 25% sont en poursuite d'études. Les contrats des salariés se répartissent comme suit : 37 % en CDI, 33% fonctionnaires, 26 % en CDD et 4% en CIP.

V. CONSOLIDER LES PROJETS NUMÉRIQUES EN COURS ET EN DÉPLOYER DE NOUVEAUX.

Cette mission est remplie par l'unité du développement du numérique (UDN) dont les objectifs sont les suivants :

- déployer le projet FOAD pour le DOFER et le réseau SPORTEEF. Dans le cadre du déploiement des formations en ligne, l'UDN produit des contenus spécifiques et parfois à forte valeur ajoutée comme les serious game,
- développer des logiciels spécifiques au haut niveau (réathlétisation, suivi des fédérations sportives, optimisation de la récupération des SHN, ...). L'ensemble des développements a été effectué à la demande et en collaboration avec la MOP,
- superviser l'ensemble du projet du Portail du Suivi Quotidien des Sportifs de haut Niveau (PSQS) regroupant actuellement 16 établissements. L'UDN participe à la liaison entre cette base et la base SHN de la Direction des sports,
- déployer Canal Sport qui dispose actuellement de plus de 7000 ressources pédagogiques utilisées (100 000 vidéos vues par mois). L'ensemble de ces ressources sont exploitées dans la plateforme de FOAD,
- apporter son expertise à certaines fédérations olympiques sur le numérique et réaliser des projets relatifs au haut niveau avec les fédérations de gymnastique, de handball, de judo, de volley-ball et de lutte,
- assurer le suivi et gestion du projet technique ISP (information sportive partagée) et de différents outils (traduction en ligne, ...),
- former les formateurs du DOFER sur les nouvelles applications du numérique.

VI. PARTICIPER À L'ANIMATION DU RÉSEAU GRAND INSEP.

Le DOFER est directement impliqué dans l'animation de deux thématiques.

A. L'animation du réseau SPORTEEF

Ce réseau a un spectre de représentation très variable. Sa composition en est :

- les CREPS d'Alsace, d'Aquitaine, d'Ile-de-France et de Midi-Pyrénées,
- les fédérations françaises de basket-ball, handball, hockey sur gazon, judo, rugby, tennis Sport en entreprise,
- l'INFE du Québec, PrépaSPORT, Transfaire,
- la Mission Sport et développement durable de la Direction des sports du ministère en charge des sports.

Les actions de ce réseau ont porté sur :

- la production de contenus numériques et de modules e-learning sur des thématiques transversales,
- le partage sur la méthode d'enseigner en ligne (tutorat, accompagnement, ressources),
- le développement et la production de ressources multi supports ou spécifiques pour tablettes et smartphones,
- la formation et le suivi des partenaires sur la LMS,
- le suivi d'une hotline technique du Syfadis V5.4,
- le suivi d'une hotline technique concernant Canalsport.

B. L'animation du réseau des centres de préparation aux concours de recrutement des professeurs de sport

Sont membres du réseau actuellement, outre l'INSEP : les CREPS d'Aquitaine, de Bourgogne, du Centre, d'Ile-de-France, de Midi-Pyrénées, du Sud-Est, de Rhône-Alpes site de Vallon Pont d'Arc, l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN) et l'Ecole Nationale des Sports de Montagne (ENSM) – la fédération française de ski. Le CREPS de Montpellier rejoint prochainement le réseau.

Trois séminaires ont été tenus au cours de l'année 2014 (les 26, 27 et 28 mars - les 25,26 et 27 août et les 13,14 et 15 octobre).

Le premier et le troisième séminaire ont été transformés en 3 jours de préparation pour les candidats se présentant à l'épreuve d'admission du concours « loi Sauvadet ». Le réseau a ainsi pu répondre aux objectifs suivants :

- aider l'ENSM-Fédération de ski à préparer ses nombreux candidats à l'épreuve d'admission du 1er concours Professorat de sport « loi Sauvadet »,

- proposer une offre de préparation commune pour l'admission au 2ème concours loi Sauvadet en mutualisant les ressources humaines et en centralisant cette préparation à l'Insep,
- envisager, pour chaque centre, les perspectives pour 2014-2015 concernant la préparation aux concours interne et externe, la préparation au concours SHN, la préparation au concours réservé,
- poursuivre la mutualisation de nos stratégies pédagogiques et des outils utilisés sur les différents types de préparation proposés par tous les centres de préparation aux concours,
- continuer la réflexion sur une FOAD dédiée au professorat de sport et construire une première architecture.

Des indicateurs attestant de l'activité des centres de préparation aux concours de recrutement des professeurs de sport :

Pour le 1er concours du professorat de sport « loi Sauvadet » ayant eu lieu en avril 2014 :

- 67 candidats ont été préparés sur les 98 éligibles,
- 43 candidats préparés ont été admissibles sur les 47 de la liste des admissibles,
- 22 candidats préparés ont été admis sur les 24 de la liste des admis,
- 18 candidats préparés ont été admis sur les 19 de la liste complémentaire.

Pour le 2ème concours du professorat de sport « loi Sauvadet » ayant eu lieu en novembre 2014 :

- 26 candidats préparés,
- 21 candidats préparés ont été admis sur les 23 admis sur la liste principale,
- 5 candidats préparés ont été admis sur les 9 de la liste complémentaire.

Pour les concours du professorat de sport interne et externe :

- 57 candidats ont été préparés cette année par le réseau aux épreuves écrites et ou orales,
- 4/15 soit 27 % des candidats admis sur la liste principale ont été formés dans les centres de préparation du réseau en 2013-2014.
- 7/20 soit 35% des candidats admis sur la liste complémentaire ont été formés dans les centres du réseau.

VII. DÉVELOPPER ET RÉALISER DES PROJETS EUROPÉENS

A. Le projet européen « TENG-SPORTS »

Le projet TESS, piloté par l'INSEP et terminé avec succès au 31 décembre 2013, a fait l'objet d'un transfert d'innovation (programme Leonardo Da Vinci). Ce nouveau projet TENG-SPORTS a débuté début décembre 2013 et prendra fin le 30 novembre 2015.

TENG-SPORTS permet, ainsi, le développement de parcours d'apprentissage de l'anglais dans deux nouvelles disciplines sportives, le handball et l'athlétisme. Ce projet est mené par l'Université de Gazi (Turquie) en partenariat avec l'INSEP, la Hungarian Coaching Academy, la Fédération Turque de Handball, la direction des sports d'Ankara, la société allemande ISOB et la société britannique CAPDM Ltd.

B. Le projet « Networks of knowledge »

L'action préparatoire dans le domaine du sport 2013 » dans laquelle l'INSEP a candidaté en tant que partenaire a obtenu un financement européen en octobre 2013. Le projet s'intitule « Networks of knowledge » et est piloté par le TASS, Talented Athlete Scholarship Scheme, avec la participation de la Swedish Sports Confederation (Suède), du Verein Karriere Danach (Autriche), du Finish Olympic Committee, du CTO d'Amsterdam (Pays-Bas) et de l'Irish Institute of sport.

Ce projet a débuté au 1er janvier 2014 pour 18 mois. Il a pour ambition de répertorier un ensemble de structures « support » à la mise en œuvre du double projet dans les pays partenaires du projet « Networks of knowledge ».

C. Le projet « Gold in Education and Elite Sport »

L'INSEP a déposé une candidature dans le cadre de l'appel à projets du programme « Erasmus + Sport » de l'Union européenne en juin 2014.

La candidature a été retenue avec un très bon score de 96,75/100 (au total, 406 projets ont été déposés).

L'INSEP pilote le projet en lien étroit avec la Vrije Universiteit Brussel (VUB), pour la partie scientifique. 9 pays sont partenaires de ce projet : la Belgique, l'Ecosse, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, la Slovénie, la Suède.

Ce projet a une double ambition :

- Accompagner les athlètes de 12 – 25 ans dans la préparation et la réalisation de leur double projet de formation et de performance.

- Aider les personnels « accompagnants » et professionnels du double projet à développer de nouveaux services et outils et à optimiser la qualité des services existants.



DÉPARTEMENT
DE LA RECHERCHE

I. CONTEXTE.

Depuis la création de l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique (INSEP) en 1975, les activités de recherche font partie intégrante des missions qui sont attribuées à cette institution. Les évolutions des organigrammes ont successivement structuré la recherche en Département des Sciences du Sport, Mission Recherche, Service Recherche et depuis septembre 2013 en Département de la Recherche.

Le Département de la Recherche est composé de 35 personnes (14 chercheurs - dont un Responsable et un Adjoint au Responsable, 3 ingénieurs, une technicienne, une secrétaire, une assistante et 15 doctorant(e)s) et de 4 membres associés. Les bureaux des chercheurs et les salles techniques sont à ce jour localisés dans un seul bâtiment (bâtiment C), sur le site de l'INSEP.

Le Laboratoire Sport, Expertise et Performance (SEP) a été créé en 2012 et a été évalué par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) le 24 janvier 2013. Le rapport d'évaluation fait apparaître des points forts (une unité de Recherche qui fait référence dans le Sport de Haut Niveau et qui bénéficie d'un soutien important de sa tutelle ; une situation privilégiée auprès des athlètes de haut niveau) et des points à améliorer (une production scientifique trop hétérogène ; une activité de valorisation perfectible ; un projet scientifique peu lisible et peu homogène)

En s'appuyant sur les recommandations émises, les objectifs de structuration à atteindre à mi contrat (2 ans ½) sont :

- de renforcer les points forts scientifiques de la structure de recherche (en particulier en physiologie et biomécanique) ;
- de clarifier le projet scientifique du Département afin d'homogénéiser et d'opérationnaliser sa production scientifique ;
- de clarifier et de structurer la valorisation des travaux dans le monde du sport de haut niveau mais aussi en partenariat avec les entreprises.

Le Département de la Recherche s'est construit et continue de promouvoir la connaissance scientifique et technologique sur et pour la performance sportive de haut niveau.

Dans ce cadre, deux activités complémentaires sont définies pour une période correspondant à un plan quinquennal de recherche (vague d'évaluation universitaire) :

- Renforcer les activités de recherche scientifique et technologique sur le sport de haut niveau reconnues sur le plan national et international ;
- Mettre en place un transfert technologique à court terme et à moyen terme entre le Département de la Recherche et les acteurs impliqués dans l'optimisation de la performance sportive de haut niveau (pôles France, MOP, Département médical, Grand INSEP, CNOSF, DSPSHN, ...).

Depuis septembre 2013, le Département de la Recherche s'est organisé autour de trois missions scientifiques, définies à partir de l'identification des besoins spécifiques du sport de haut niveau :

- Mission 1 : Identification et optimisation des paramètres physiologiques, psychologiques et sociologiques liés au stress d'entraînement, de compétition ou de carrière sportive (Chargé de mission : Christophe HAUSSWIRTH)
- Mission 2 : Déterminants et conséquences physiologiques et psychophysiologiques de la récupération en sport (Chargé de mission : François BIEUZEN)
- Mission 3 : Caractéristiques et amélioration des facteurs neuromusculaires, neurophysiologiques et mécaniques du geste sportif (Chargé de mission : Gaël GUILHEM)

II. MISSIONS, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE : BILAN 2014.

A. Production scientifique et indicateurs du contrat de performance.

17 projets de recherche ont été terminés en 2014 et 18 projets de recherche ont été acceptés.

La production scientifique de 2014 est en égale à la production scientifique de 2013.

1. Publications scientifiques (18) :

- 18 articles dans des revues à comité de lecture internationale

2. Productions / Communications scientifiques et techniques (52) :

- 2 ouvrages ou chapitres d'ouvrage
- 24 communications dans des congrès internationaux
- 9 communications dans des congrès nationaux
- 17 publications de valorisation en direction du milieu sportif ou du grand public

3. Indicateurs de performance

Les publications scientifiques par chercheur et par an s'élevaient à 5.27 dans le cadre des indicateurs du contrat

de performance de 2011 à 2014 (contre 4.01 de 2010 à 2013).

Les publications techniques par chercheurs et par an s'élèvent à 6.04 dans le cadre des indicateurs du contrat de performance de 2011 à 2014 (contre 5.02 de 2010 à 2013).

B. Formation.

Durant l'année universitaire 2013/2014, le Département de la Recherche est intervenu dans la conception et la coordination de modules/blocs de formation (731 heures) et aura enseigné 639 heures de cours.

Les soutenances, ayant eu lieu en 2014, concernent :

- 2 étudiants en thèse de doctorat (Rémi DELFOUR-PEYRETHON et Caroline GIROUX)
- 10 étudiant(e)s en seconde année de Master
- 10 étudiant(e)s en première année de Master
- 12 étudiant(e)s en Ecole d'Ingénieur ou BTS

En 2014, 15 thèses ont été encadrées au sein du Département.

Les étudiant(e)s en thèse sont inscrit(e)s dans les Universités de Nantes, Rouen, Paris Descartes, Orsay, Créteil, Paris 13, Nice et Université Davis (Californie), avec un recentrage progressif d'inscription unique dans l'Ecole Doctorale 456 (Paris Descartes).

C. Accompagnement Scientifique pour la Performance.

L'accompagnement scientifique pour la performance (ASP) a été effectué auprès de 26 fédérations sportives - 44 disciplines différentes - (Athlétisme, Aviron, Badminton, Basketball, Boxe, Canoë-Kayak, Cyclisme, Escrime, Football, Gymnastique, Haltérophilie, Handball, Hockey sur gazon, Judo, Lutte, Natation, Pentathlon Moderne, Rugby, Ski, Sports de glace, Taekwondo Tennis, Tir, Tir à l'arc, Triathlon et Volleyball). Cet accompagnement concerne plus particulièrement 842 athlètes, entraîneurs et DTN.

L'ASP regroupe des interventions d'évaluation des qualités musculaires et énergétiques, de conseil en programmation de l'entraînement, d'analyse des différentes charges d'entraînement, de conseils en matière de récupération et de nutrition, d'analyse de séances, d'évaluation et d'analyses des stratégies de contrôle postural, d'entraînement perceptif à la prise d'informations, d'observation et d'aide à l'analyse technico-tactique et de séances d'aide à la performance en gestion du stress, renforcement de la concentration, de la motivation,...

Ces missions sont réalisées en relation avec le processus mis en place par la Mission d'Optimisation de la Performance des

fédérations nationales olympiques et paralympiques (MOP). Ce processus permet notamment d'identifier une demande venant d'un entraîneur ou d'un chef de projet pour un sportif de haut niveau « médaillable » et/ou pour un membre du staff, validée par son Directeur Technique National. Le Département de la Recherche est particulièrement impliqué dans ce processus puisque 4 chercheurs sont impliqués : Julien LOUIS et Eve TIOLLIER en tant que pilotes de l'Unité « stratégie nutritionnelle », Giuseppe RABITA en tant que pilote de l'Unité « aide méthodologique à la performance et optimisation des qualités physiques » et Yann LE MEUR, en charge de la préparation des médaillables « OR » auprès de la MOP.

D. Expertises.

- 51 activités d'expertise dans des revues à comité de lecture, des comités scientifiques de colloques et des activités éditoriales.
- 2 participations à des organisations de manifestations scientifiques.

E. Installations et matériel.

Les investissements les plus importants ont concerné l'achat d'un système QUARK (23 420€ HT), d'un système de presse-froid combiné (3260.87 € HT), d'un hygromètre pour équiper la chambre climatique (6 870€ HT) d'une mise à jour de centrale centrale d'inertie du système MOVEN (14 990€) et d'un appareil Physio Flow (10 249 € HT).

Le Département de la Recherche dispose de 1545 m² de surface (SHON).

F. Vie de l'Etablissement.

Le Département de la Recherche s'est aussi fortement impliqué dans la vie de l'Etablissement, à travers :

- des manifestations de communication :
- Journées Européennes du Patrimoine, les 20 et 21 septembre 2014.
- Accueils de stagiaires de classes de 4e ou de 3e.
- l'accueil de délégations étrangères s'intéressant à la recherche ;
- l'accueil de personnalités des mondes sportif, de l'entreprise ;
- l'organisation de Séminaires de Recherche, de Conseils de Laboratoire et de Caf'Com ouverts à l'ensemble des personnels.



SOUTIEN À LA
RECHERCHE

I. EXECUTION DES MISSIONS DE GESTION ET D'AIDE AU PILOTAGE DES PROJETS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS POUR L'ANNÉE 2014.

A. Préambule .

Pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs en matière de développement du sport, le Ministère chargé des Sports, avec le concours de ses opérateurs, a décidé de soutenir des actions de recherche et de développement proposées par les fédérations sportives, les établissements publics, les laboratoires de recherche et les associations agréées.

L'INSEP, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), créé par décret n° 2009-1454 du 25/11/2009, concourt à la politique nationale de développement du sport de haut niveau.

A ce titre, l'INSEP et la Direction des sports (DS) ont cosigné une convention de recherche et de développement en matière d'optimisation de la performance et de santé des sportifs de haut niveau.

Cette convention définit les engagements de l'INSEP et de la DS dans la mise en place de l'appel à projets pour l'année 2014. L'INSEP a lancé, dans ce cadre, l'appel à projets de recherche et de développement le 15 janvier 2014.

Figure 1 : Evolution de la répartition (%) du nombre de dossiers déposés en fonction du statut de l'organisme porteur de projets

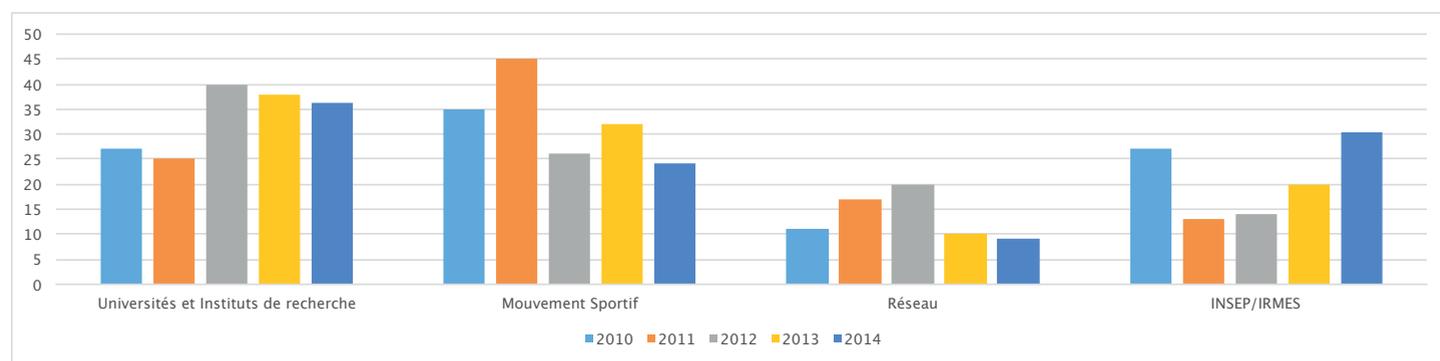
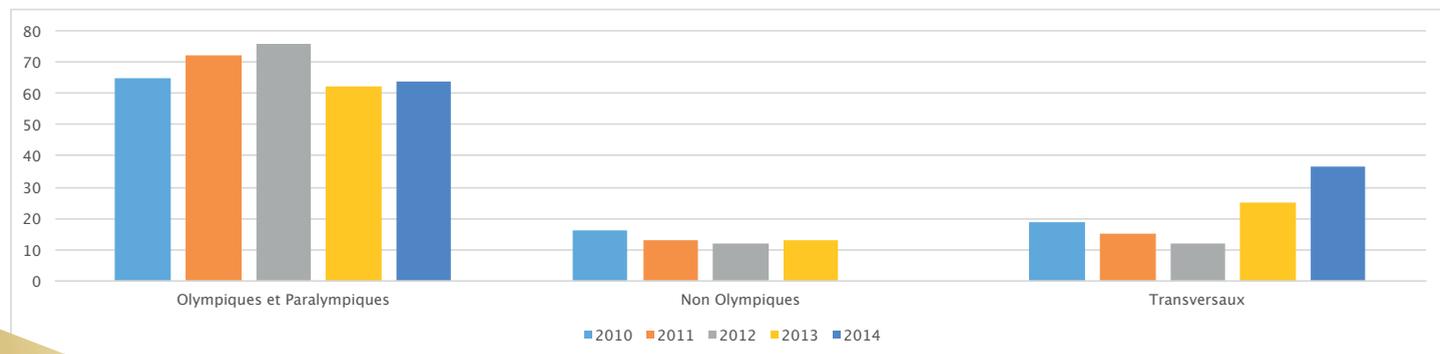


Figure 2 : Evolution de la répartition (%) des projets de recherche en fonction des disciplines sportives.



L'objectif de ce rapport est de présenter un état des lieux des projets soumis et acceptés dans le cadre de l'appel à projet de l'année 2014.

B. Réception des dossiers de projets de recherche .

En 2014, l'INSEP a reçu 33 dossiers de projets de recherche et de développement. Parmi ces dossiers, 24% ont été déposés par des porteurs de projets représentant le mouvement sportif (Fédérations sportives, ...), 9% ont été déposés par des porteurs de projets représentant les établissements du Grand INSEP (Ecoles Nationales et CREPS), 37% des dossiers ont été déposés par des porteurs de projets représentant d'autres Etablissements Publics (Universités, Ecoles et Instituts), 30% des dossiers ont été déposés par des porteurs de projets représentant l'INSEP (Département de la Recherche, Département Médical, IRMES).

La figure 1 présente l'évolution de la répartition du nombre de dossiers déposés au cours des années 2010 à 2014.

L'évolution de la répartition des recherches en fonction du statut des fédérations sportives impliquées (Olympiques et Paralympiques, Non Olympiques, projets transversaux à différentes disciplines sportives) au cours des années 2010 à 2014 est présentée dans la figure 2.

L'augmentation constatée en 2013 portant sur les projets transversaux (à plusieurs disciplines sportives) déposés est toujours d'actualité contrairement à la diminution des projets impliquant une discipline sportive Non Olympique. En effet en 2014, aucun des 33 projets déposés n'a concerné une fédération ne participant pas aux J.O.

C. Procédure d'expertise des dossiers de recherche

Chaque projet de recherche et de développement déposé a fait l'objet d'une double expertise portant à la fois sur l'opportunité sportive et sur la qualité scientifique. Le processus de double expertise a été présenté de manière détaillée lors de la réunion du Conseil Scientifique, Médical et de Formation (CSMF) du 20/05/2014.

D. Résultat de la procédure d'expertise pour l'année 2014

La réunion de la commission de classement des dossiers s'est tenue le 2 juillet 2014, dont les trois membres comprenaient

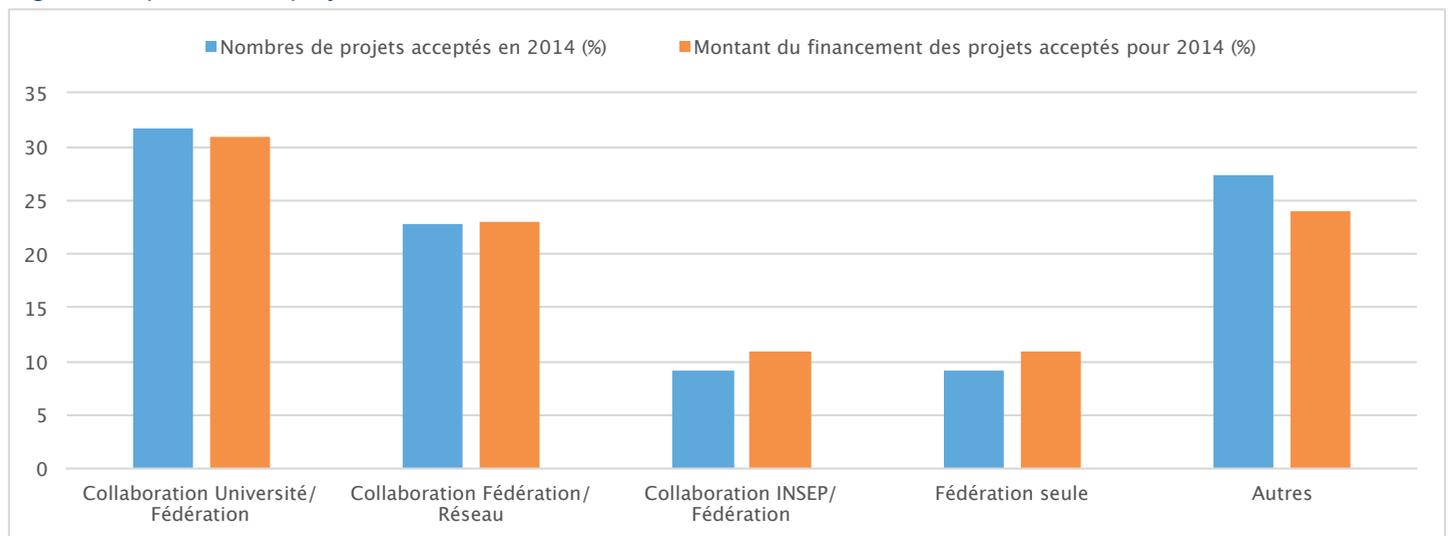
le Président du CSMF, le Directeur Général Adjoint de l'INSEP chargé de la Performance Sportive et la représentante de la Direction des Sports, ainsi qu'un expert indépendant, Docteur en sciences du sport et chargé de l'instruction des dossiers.

A l'issue de cette commission, 22 projets ont été sélectionnés avec attribution d'un financement à hauteur de 509,657 euros, représentant 100,24 % du montant total de l'enveloppe de la DS (508,445 euros).

La répartition des dossiers acceptés et des financements attribués en fonction du statut des organismes porteur de projet et de leurs collaborations sont présentées dans la figure 3.

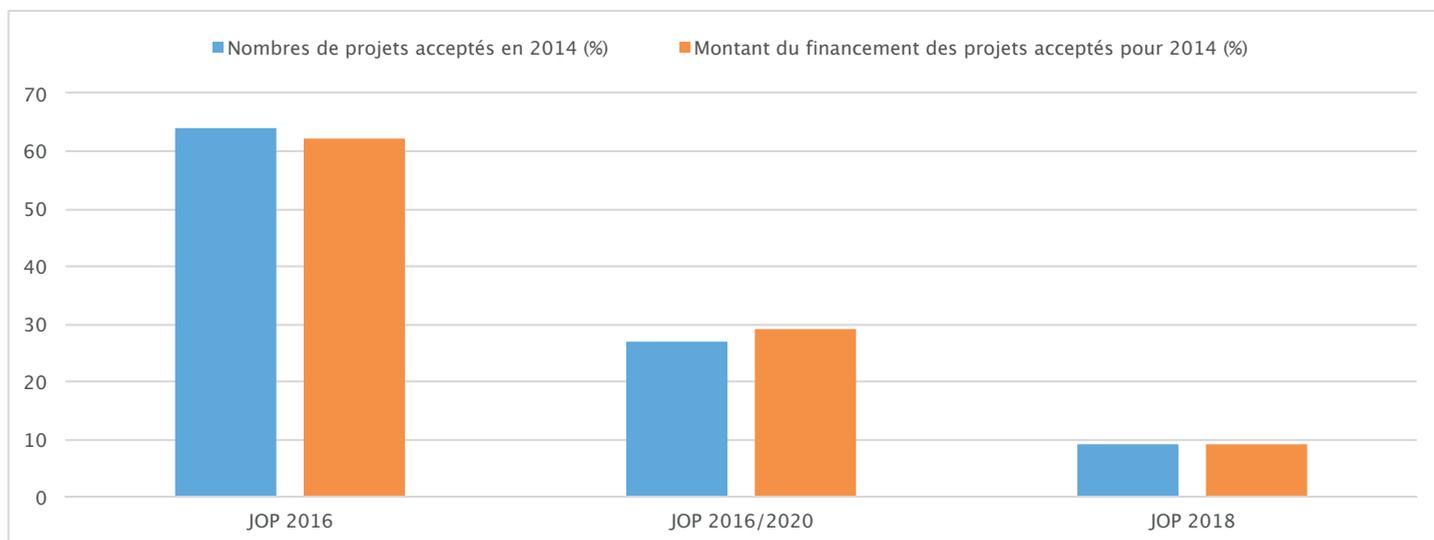
En application des dispositions de la convention signée entre la DS et l'INSEP, la part de la subvention disponible destinée à financer les projets présentés par l'INSEP représente environ 27% de l'enveloppe totale (soit 6 projets), et, est donc inférieure à 30 % du montant total de l'enveloppe.

Figure 3 : Répartition (%) des projets de recherche et de leurs financements en fonction du statut des organismes porteurs du projet et de leurs collaborations



La catégorie « Autres » représentée dans la Figure 3 fait référence à des collaborations entre laboratoires indépendants et fédérations sportives (exemple : un projet reposant sur une collaboration entre l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique, l'Ecole Centrale de Nantes et la Fédération Française de Canoe-Kayak).

La Figure 4 ci-dessous présente la répartition du nombre de projets acceptés pour 2014 et de leurs financements en fonction de l'impact visé sur les performances réalisées aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Il est intéressant de noter que 64% des projets acceptés (et 62% du financement global) ont pour objectif d'optimiser les performances qui seront réalisées aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2016.



E. Affectation des financements et information auprès des organismes porteurs du projet

Les trente-trois dossiers ont fait l'objet d'une réponse, par courriel, de l'issue, favorable ou défavorable, de leur demande, accompagné des retours d'expertises (en conservant l'anonymat des experts).

Pour les 22 dossiers retenus, une lettre de notification de l'acceptation du projet et de son financement, signée par le Directeur Général de l'INSEP, a été envoyée aux différents organismes porteurs de projet, afin de rendre éligibles les dépenses à compter de la fin juillet 2014.

Pour ces 22 dossiers, des conventions impliquant le mouvement sportif organisateur de la discipline concernée par le projet, la(les) structure(s) de recherche et l'INSEP ont été signées pour 19 d'entre elles et transmises au service financier de l'INSEP pour versement du montant alloué.

Ces conventions présentent les modalités de financement des projets. Chaque projet est financé dans un premier temps par un versement de 85% du montant accordé. L'INSEP verse ce montant directement à l'organisme déclaré comme « titulaire de la convention », tel que défini dans le dossier de demande de financements déposé par les porteurs du projet.

Chaque projet sera financé, dans un second temps, par le versement des 15% restants (solde) du montant accordé. L'INSEP versera ce complément à l'organisme qui a déjà reçu les 85% du montant accordé, dès la réception des différents rapports et documents précisés dans chaque convention :

- un rapport scientifique terminal de diffusion des nouvelles connaissances ;
- un rapport financier annexe au rapport scientifique terminal, présentant un bilan des dépenses et des recettes ainsi que les copies des factures des investissements réalisés ;

- un résumé d'environ 250 mots, et un document d'environ 3 à 4 pages précisant les implications directes pour l'entraînement et l'optimisation de la performance.

L'INSEP se réserve le droit de faire étudier la qualité scientifique, ainsi que la conformité entre le projet initial et les documents produits, par un expert scientifique externe à l'INSEP et/ou par le CSMF de l'INSEP.

Pour les 11 dossiers refusés, les expertises portant sur la validité scientifique et l'opportunité sportive ont été envoyées aux porteurs des projets.

F. Calendrier de réalisation :

Actions réalisées :	Date :
Publication de l'Appel à Projets	15 Janvier 2014
Retour des Projets	15 Avril 2014
Evaluation de l'opportunité sportive par la MOP	16 Mai 2014
Lancement expertises scientifiques	20 Mai 2014 après CSMF
Retour des expertises scientifiques	1er Juillet 2014
Retour d'expertises envoyées par l'INSEP	Juillet 2014
Classement des projets	2 Juillet 2014
Lettres de notification envoyées aux porteurs	15 Juillet 2014
Conventions rédigées et envoyées par l'INSEP	Nov - Déc. 2014
Signature des conventions	Décembre à Avril 2015



DÉPARTEMENT DU SUIVI
DES PÔLES FRANCE,
DES SPORTIFS DE HAUT
NIVEAU ET DE L'AIDE
MÉTHODOLOGIQUE À
LA PERFORMANCE

I. LES PRINCIPALES ACTIONS DU DÉPARTEMENT DU SUIVI DES PÔLES FRANCE, DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET DE L'AIDE MÉTHODOLOGIQUE À LA PERFORMANCE.

L'INSEP a accueilli en 2014, 27 pôles France dans 21 sports olympiques : 21 disciplines présentes aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été et 1 discipline présente aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver (le patinage artistique). Le pôle France football ayant rejoint l'INSEP à la rentrée de septembre 2014.

Depuis le 1^{er} Septembre 2013, l'INSEP accueille également le pôle France Basket- Ball de la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA).

Ces sportifs sont encadrés par 22 responsables de pôle, près de 160 entraîneurs ou cadres d'encadrement permanents et plus de 350 membres d'encadrement occasionnels.

Le Département du Suivi des Pôles France des sportifs de haut niveau et de l'aide méthodologique de la performance (Direction de la Performance Sportive) est constitué de plusieurs Unités, chargées d'apporter des réponses à des besoins bien identifiés des Sportifs et de leur encadrement. Ses missions sont multiples, car le DSPSHN est un point de convergence de l'organisation des missions, des départements, services et des différents dispositifs mis en place pour la « performance » des SHN.

L'unité de coordination [et de suivi] des pôles France (UCP)

Cette Unité a pour objectif de faciliter au quotidien les liaisons entre responsables des pôles France et les différents services de l'INSEP.

Le suivi régulier de « terrain » (visites et rapports réguliers) des actions et projets des pôles France est au cœur de l'activité de cette unité. Ce suivi permanent est indispensable pour une gestion efficace des sollicitations et un retour immédiat [du traitement des différents problèmes] au titre de la bonne marche des pôles France par un travail étroit avec le DIS et le STP.

Une réunion de travail avec les Responsables des pôles France (RPF) est organisée mensuellement. Cette réunion constitue un temps fort de l'activité du DSPSHN en direction des pôles. Les RPF sont une véritable courroie de transmission de l'INSEP vers l'encadrement et les SHN. Dans cette réunion sont traitées les informations relatives à la vie de l'établissement, présentés les projets et actions des différents départements et services. Ce moment d'échanges

constitue une des clefs du fonctionnement entre l'INSEP et les pôles.

Différentes actions sont mises en œuvre pour apporter un appui administratif de qualité : le guide du Responsable de pôle, trombinoscope des responsables des pôles France, annuaires des pôles France, actions d'information des nouveaux responsables de pôles France, mise à jour et suivi des informations sur PSQS et GEST INSEP relatives aux 450 cadres permanents et occasionnels (Conseillers Techniques Sportifs d'Etat et Conseillers Techniques Fédéraux des fédérations sportives présentes à l'INSEP,...).

Les réunions (fin mai - juin) de la Commission d'Admission constituent des moments privilégiés d'échange, de partage d'analyses et d'approches avec les fédérations dans la perspective d'évolutions des conditions de réalisation de la performance au sein des pôles France de l'INSEP.

Les bilans intermédiaires (début février) qui permettent de porter un regard sur chaque sportif sont maintenant parfaitement institutionnalisés, ils sont un outil privilégié du suivi des pôles et des relations entre les différents services de l'INSEP intervenant auprès des SHN et l'encadrement des sportifs.

Les réunions régulières de la Commission Permanente des Effectifs (CPE) constituent, à l'expérience, des réponses opérationnelles rapides et adaptées à l'expression de besoins individuels (scolarité, situation personnelle, sportive, discipline, ...) ou collectifs (traitement de dysfonctionnements,...) permettant une régulation et une anticipation de situations ou de problèmes.

L'Unité de coordination des pôles France participe activement avec le service des travaux et du patrimoine (STP) et le Département des Equipements Sportifs et techniques Sportives (DEST) de l'INSEP, à la mise en œuvre, en relation étroite avec les utilisateurs (entraîneurs, responsables des pôles France, directeurs des Equipes de France, Directeurs Techniques Nationaux,...), des programmes fonctionnels des équipements sportifs existants, en cours de rénovation ou en projet.

L'année 2014 aura notamment été marquée par la livraison du nouveau complexe aquatique et de l'intégration progressive des pôles France natation, plongeon au sein de ce magnifique équipement ainsi qu'au démontage de la structure provisoire qui aura largement rempli sa mission pendant ces 5 années.

L'Unité d'Aide à Méthodologique à la Performance (UAMP)

Cette Unité assure des missions opérationnelles directes auprès des 27 pôles France de l'INSEP.

Elle intervient à différents niveaux :

- Sur l'encadrement : les entraîneurs et les préparateurs physiques,
- Sur le « groupe-pôle » : prise en charge du groupe dans sa totalité pour des actions ciblées sur demande de l'encadrement,
- Sur le sportif, dans sa dimension individuelle : à la demande et après accord exprès de l'entraîneur,
- Sur la transmission de connaissances.

Les services sont proposés pour aider les entraîneurs à résoudre les problématiques professionnelles liées à la préparation des sportifs de haut niveau dans les domaines suivants de :

- La planification et programmation,
- La pédagogie et l'apprentissage,
- L'optimisation du geste,
- L'évaluation et le suivi,
- La préparation physique,
- Les conseils en salle de musculation
- La ré-athlétisation et la récupération.

Pour chacun des 7 domaines, il y a un coordonnateur et des collègues experts associés dans une cellule.

Son objet peut lui aussi être diversifié :

- aides en ressources humaines (interventions ponctuelles à une demande),
- aide logistique (prêt de matériel),
- Organisation de regroupement des préparateurs physiques des pôles France de l'INSEP autour de thématiques nouvelles.

Les actions menées par l'unité dans le cadre des demandes via le PSDS sont éloquentes (241 demandes traitées), essentiellement dans le domaine de l'accompagnement physique et l'accompagnement méthodologique. Très engagée dans le processus MOP, elle contribue à œuvrer pour les « médaillables ».

L'année 2014 aura particulièrement vu la concrétisation de l'espace ré-athlétisation au 1er étage du bâtiment Letessier. Cet espace, unique en son genre en France, est maintenant parfaitement aménagé avec toute la gamme des équipements technologiques de grande qualité et notamment le module de traitement vidéos. Ces équipements sont totalement dédiés aux sportifs blessés dans cette période cruciale préalable avant leur retour à l'entraînement. Ce sont de véritables spécialistes formés à la ré-athlétisation qui encadrent les sportifs. Ce nouveau service en direction des SHN a reçu un accueil très favorable de la part des entraîneurs et des

sportifs qui bénéficient de ce soutien.

Si l'INSEP est particulièrement innovante dans le domaine de la ré-athlétisation en milieu sec après blessure, elle est, depuis de longues années à la pointe de la réhabilitation aquatique. Ces deux approches, originales, permettent un retour plus rapide à l'entraînement spécifique. Ce travail, conduit en étroite collaboration avec l'entraîneur, le médecin, le kinésithérapeute, parfois avec le psychologue, permet, en fonction de la gravité de la blessure et des délais de cicatrisation, de gagner plusieurs jours et parfois même plusieurs semaines quant aux délais de reprise. L'objectif sera de solliciter le membre blessé de manière globale et dynamique.

Ré-athlétisation aquatique : en 2014 (malgré la difficulté de l'utilisation « partagée » de la piscine provisoire), plus de 85 sportifs issus de 19 disciplines (pour un total de 554 séances individualisées) ont bénéficié de ce dispositif qui se déroule, parfois, parallèlement à la rééducation, mais également dans la continuité de celle-ci.

Une pratique très demandée par les entraîneur(e)s est la préparation physique en milieu aquatique. 7 pôles ont bénéficié de 35 séances collectives et 6 sportifs ont été suivis individuellement (pour un total de 97 séances). L'ouverture du nouveau complexe nautique va permettre à notre spécialiste de travailler dans des conditions encore améliorées.

Ré-athlétisation à sec :

60 sportifs ont été pris en charge en milieu à sec pour un volume global de 864 séances. 2 projets « prévention des blessures » ont été mis en place avec les pôles France Football féminin et lutte.

Elle intervient à différents niveaux :

- Sur l'encadrement : les entraîneurs et les préparateurs physiques,
- Sur le « groupe-pôle » : prise en charge du groupe dans sa totalité pour des actions ciblées sur demande de l'encadrement,
- Sur le sportif, dans sa dimension individuelle : à la demande et après accord exprès de l'entraîneur,
- Sur la transmission de connaissances.

Les services sont proposés pour aider les entraîneurs à résoudre les problématiques professionnelles liées à la préparation des sportifs de haut niveau dans les domaines suivants de :

- La planification et programmation,
- La pédagogie et l'apprentissage,
- L'optimisation du geste,

- L'évaluation et le suivi,
- La préparation physique,
- Les conseils en salle de musculation
- La ré-athlétisation et la récupération.

Pour chacun des 7 domaines, il y a un coordonnateur et des collègues experts associés dans une cellule.

Son objet peut lui aussi être diversifié :

- aides en ressources humaines (interventions ponctuelles à une demande),
- aide logistique (prêt de matériel),
- Organisation de regroupement des préparateurs physiques des pôles France de l'INSEP autour de thématiques nouvelles.

Les actions menées par l'unité dans le cadre des demandes via le PSDS sont éloquentes (241 demandes traitées), essentiellement dans le domaine de l'accompagnement physique et l'accompagnement méthodologique. Très engagée dans le processus MOP, elle contribue à œuvrer pour les « médaillables ».

L'année 2014 aura particulièrement vu la concrétisation de l'espace ré-athlétisation au 1er étage du bâtiment Letessier. Cet espace, unique en son genre en France, est maintenant parfaitement aménagé avec toute la gamme des équipements technologiques de grande qualité et notamment le module de traitement vidéos. Ces équipements sont totalement dédiés aux sportifs blessés dans cette période cruciale préalable avant leur retour à l'entraînement. Ce sont de véritables spécialistes formés à la ré-athlétisation qui encadrent les sportifs. Ce nouveau service en direction des SHN a reçu un accueil très favorable de la part des entraîneurs et des sportifs qui bénéficient de ce soutien.

Si l'INSEP est particulièrement innovante dans le domaine de la ré-athlétisation en milieu sec après blessure, elle est, depuis de longues années à la pointe de la réhabilitation aquatique. Ces deux approches, originales, permettent un retour plus rapide à l'entraînement spécifique. Ce travail, conduit en étroite collaboration avec l'entraîneur, le médecin, le kinésithérapeute, parfois avec le psychologue, permet, en fonction de la gravité de la blessure et des délais de cicatrisation, de gagner plusieurs jours et parfois même plusieurs semaines quant aux délais de reprise. L'objectif sera de solliciter le membre blessé de manière globale et dynamique.

Ré-athlétisation aquatique : en 2014 (malgré la difficulté de l'utilisation « partagée » de la piscine provisoire), plus de 85 sportifs issus de 19 disciplines (pour un total de 554 séances individualisées) ont bénéficié de ce dispositif qui se déroule, parfois, parallèlement à la rééducation, mais également dans la continuité de celle-ci.

Une pratique très demandée par les entraîneur(e)s est la préparation physique en milieu aquatique. 7 pôles ont bénéficié de 35 séances collectives et 6 sportifs ont été suivis individuellement (pour un total de 97 séances). L'ouverture du nouveau complexe nautique va permettre à notre spécialiste de travailler dans des conditions encore améliorées.

Ré-athlétisation à sec :

60 sportifs ont été pris en charge en milieu à sec pour un volume global de 864 séances. 2 projets « prévention des blessures » ont été mis en place avec les pôles France Football féminin et lutte.

Interventions artistiques, optimisation du geste.

Les interventions artistiques se déclinent autour d'actions vers l'encadrement (entraîneur et chorégraphes) en gymnastique artistique féminine dans une perspective de perfectionnement du geste. En gymnastique rythmique, le travail est axé sur la relation musique / mouvement et l'expressivité alors qu'en natation synchronisée le travail porte sur la souplesse spécifique à la discipline.

Le travail d'optimisation du geste en athlétisme a pour objectifs le gain en souplesse, la dissociation corporelle, la mobilité du bassin, l'amplitude, d'appuis pour cibler le travail du pied. Un autre axe important de travail est orienté vers la prévention de la blessure.

Préparation physique.

La cellule animation interne du réseau des préparateurs physiques est en charge de la PPG/Préparation athlétique. Cette cellule assure la gestion des 15 espaces de musculation dont dispose l'INSEP dans ce domaine. Ces espaces, de tailles différentes, accueillent les sportifs de haut niveau des 27 pôles France, souvent répartis en plusieurs groupes. Ils nécessitent une planification très rigoureuse et un suivi très régulier au niveau de l'entretien, du remplacement de matériels ou de l'acquisition de nouveaux matériels correspondant aux exigences du haut niveau et de l'extrême utilisation de ces équipements.

L'encadrement est assuré par le responsable de l'animation interne du réseau de préparation physique, assisté par deux vacataires, spécialistes dans ce domaine (à hauteur de 1 200 et 800 h/an), pris en charge par l'Institut.

Afin de permettre l'acquisition de nouvelles connaissances / compétences et à faciliter l'échange une réunion des préparateurs physiques avec une thématique est organisée chaque mois.

Les objectifs prioritaires poursuivis dans le domaine de la préparation physique :

- Apprentissage des techniques et des mouvements d'haltérophilie
- Maîtrise des gestes et sécurisation lors de l'utilisation des équipements (déroulement gestuel)
- Travail de la condition physique générale (engendrer de la fatigue sans risque de blessure)
- Travail de coordination par des adaptations à une gestuelle inhabituelle
- Résolution de problèmes posés par l'athlète : confrontation à des situations de stress (induit par le milieu ou par l'intervenant lui-même)

Des interventions ponctuelles dans le domaine de la préparation athlétique (gainage, apprentissage de course, coordination, renforcement musculaire, gestes d'haltérophilie ...) sont organisées en fonction de la demande, soit de l'entraîneur(e), soit de l'athlète lui (elle)-même ; les contenus sont alors planifiés, programmés et orientés.

Les interventions se déclinent principalement en actions d'entraînement, d'initiations, de suivis d'entraînement général ou spécifique ainsi que sous forme d'entretiens, d'échanges ou d'aides auprès de sportifs, de réflexions sur des contenus de formation auprès de cadres techniques, d'interviews ou d'éclairages sur des productions écrites.

Récupération.

Le chargé de coordination a pour objectif, au-delà de la gestion et de la planification / programmation des espaces de récupération et du respect des lieux, l'optimisation de la récupération des SHN (routines /sorties de séance, conseils et bonne utilisation des techniques mises à disposition). La création du logiciel sur les « parcours de récupération » permettra aux entraîneurs de suivre les sportifs dont il a la charge et d'identifier les mauvaises pratiques.

Au delà de l'aspect « ressources » auprès des préparateurs physiques des pôles France, en liaison avec le SFAE (Service de Formation et d'Accès à l'Emploi) et avec le SFCSS (Service de la Formation des Cadres Supérieurs du Sport) a été créé le « diplôme de préparateur physique de l'INSEP » et le certificat de Compétence Spécifique en réathlétisation.

Ces formations doivent permettre d'améliorer la préparation physique, resituée dans un contexte de performance et en interrelation avec les autres éléments de celle-ci (entraînement spécifique, récupération, nutrition, fatigue,...).

Tous les agents de l'UAMP participent bien évidemment à l'encadrement des diplômés et à de nombreux formations fédérales et à l'encadrement de nombreux stagiaires en for-

mation Master mis en contact avec le terrain.

La diffusion de la connaissance fait partie intégrante de l'activité de l'UAMP. Ainsi l'UAMP contribue à l'enrichissement de la banque de données dans le domaine de la préparation physique (150 documents) et a édité (éditions INSEP) le premier ouvrage en France sur le thème de la ré-athlétisation : « la ré-athlétisation, les grands principes ».

L'Unité d'accueil des Sportifs de Haut niveau majeurs et des stagiaires

Cette unité agit au quotidien auprès des Sportifs de Haut Niveau majeurs permanents (235 internes) externes ou des stagiaires de courte durée, fréquentant l'INSEP.

Les axes privilégiés sont les suivants :

- définir un cadre structurant pour apprendre ou réapprendre à certains sportifs les règles de vie en collectivité et les principes de base en vue d'une carrière de haut niveau,
- sensibiliser les différents acteurs de l'encadrement sur les éventuelles difficultés rencontrées,
- maintenir du lien social et des échanges entre les sportifs des différentes disciplines,
- favoriser une cohabitation sereine entre des sportifs présentant des différences d'âge notables, des modes de vie (scolarité, professionnel, sportif, insertion dans la vie professionnelle) et des objectifs sportifs différents.

L'hébergement et les services :

L'équipe d'encadrement des bâtiments dédiés aux Sportifs de Haut Niveau majeurs hébergeant 235 internes (A, G et H), structurée autour d'une responsable, de deux collaboratrices et de 7 surmédians, veille bon fonctionnement de ce cadre structurant en portant une attention toute particulière au respect des conditions de vie permettant à l'ensemble des sportifs de bénéficier d'un sommeil de qualité, condition indispensable pour une bonne récupération.

Le recrutement en septembre 2014 d'un plus grand nombre de mineurs que de places disponibles au bâtiment I (dédié aux mineurs) a amené les deux services (UQVJ et UAMS) à penser et mettre en œuvre un dispositif permettant, en accord avec les parents et les responsables du PF de créer un espace dédié aux mineurs masculins du pôle tennis France dans une aile d'un bâtiment réservé aux majeurs.

L'encadrement des Sportifs de Haut Niveau majeurs :

Les services sont organisés avec des surmédiateurs pour maintenir une présence continue dans l'internat d'au minimum un adulte responsable, 24h sur 24h.

Leur rôle de médiateur et de surveillant est aujourd'hui très opportun pour maintenir une ambiance favorable à la performance, tout en permettant un mode de vie dite « normale », sans pour autant jamais nuire à la qualité de vie de l'autre.

Cette présence s'avère indispensable pour la fluidité du système.

Dans le domaine de la vie sociale et culturelle, l'accent a également été mis sur « l'ouverture vers le monde extérieur » (à l'INSEP), avec :

- Organisation de tournois de soirées, de visionnages collectifs (matches de football à la télévision ou films)
- Mises en place des ateliers « cuisine » majeurs :
- Aménagement des « lounges » avec billards, baby-foot, consoles Playstation afin de contribuer aux échanges,...

La multiplication des stages sportifs de courte ou moyenne durée, avec une présence accrue de délégations étrangères, nécessite un suivi particulièrement précis en relation avec la Direction Générale, la cellule des relations internationales (CRI) et les responsables des pôles France afin que la cohabitation sur les équipements sportifs se passe en parfaite harmonie et dans un cadre permettant un entraînement de qualité.

L'activité stages a permis un remplissage (taux occupation de l'ordre de 46 % vacances et week-ends inclus). Les travaux de remise en état de plusieurs bâtiments d'hébergement cet été ont bien entendu eu une répercussion négative sur le résultat global avec un taux d'occupation de seulement 8,82 %. Il est à noter qu'en dehors des weekends, la quasi-totalité des lits est occupée et que l'INSEP affiche systématiquement complet pendant les petites vacances scolaires. Cette forte demande oblige les fédérations et les ligues à anticiper, plusieurs mois à l'avance, leurs réservations.

L'Unité d'accueil et de la vie du stagiaire a ainsi reçu pour. Cette activité en très forte hausse et en développement permanent contribue, bien entendu, au modèle économique de l'INSEP mais correspond aussi à une volonté de l'INSEP d'accueillir l'ensemble des fédérations de haut niveau et leur offrir la possibilité de bénéficier de ses services et prestations.

L'Unité qualité de vie et de la jeunesse (UQVJ) : l'accueil et l'éducation des jeunes sportifs de haut niveau

L'année 2014 aura été une année particulière avec l'intégra-

tion à la rentrée 2014 du pôle France de football féminin (24 jeunes filles mineures).

Le nombre de mineurs est donc passé de 138 à, en début d'année, à 160. Cette arrivée, décidée tardivement, a nécessité une adaptation particulière dans l'organisation de l'internat des mineurs. En effet l'internat des mineurs au bâtiment I ne peut héberger que 139 jeunes sportifs alors qu'au total ce sont près de 160 mineurs qui devaient intégrer le bâtiment. Le choix a été fait de délocaliser 20 jeunes mineurs garçons dans une aile du bâtiment H et de gérer cet espace comme un espace mineurs (surveillance, contrôle, horaires, règles).

La stratégie d'accueil et d'accompagnement éducatif de ces jeunes scolarisé(e)s de la 3ème à la terminale (14 à 18 ans) au sein de l'internat s'articule toujours autour de 2 axes principaux :

- Maintenir un cadre structurant, offrant des conditions favorables à la réalisation de la performance sportive tout en permettant l'épanouissement personnel de chaque interne.
- Fédérer une réelle communauté éducative autour du sportif, par un travail transversal avec les responsables des pôles France, les entraîneurs, les parents, les enseignants et les autres directions, missions et services de l'INSEP.

Un cadre structurant

L'équipe éducative de l'Unité :

o Constituée d'une responsable, d'une assistante et de dix surmédiateurs, l'équipe de l'internat travaille au quotidien dans la cohérence, en veillant scrupuleusement au maintien du cadre et des règles de vie en collectivité tout en assurant une présence 24h sur 24h toute l'année.

Le travail d'accueil et de formation de l'équipe des surmédiateurs, en lien avec l'équipe d'encadrement de l'Unité d'Accueil des SHN majeurs et des stagiaires s'est amplifié cette année à l'occasion de deux journées de formation en août 2014. Cette formation a apporté cohésion et fortement professionnalisé les équipes.

La réunion mensuelle de l'équipe complète, en complément de la gestion au quotidien, permet le maintien de cette cohérence tout au long de l'année.

Le cadre de vie et les services :

o Quelques nouveautés ont enrichi les différents éléments de la vie collective du bâtiment : une véritable bibliothèque de loisirs, bien achalandée, a vu le jour en lien avec le Département de l'Information Sportive.

Les divers espaces de détente et de jeux de l'internat ont été modernisés et équipés. Les ateliers et autres activités ludo- activités ponctuelles constituent des éléments fondamentaux de la vie collective du bâtiment.

- o Chaque interne peut trouver, auprès de chacun des membres de l'équipe éducative, une écoute attentive et bienveillante.
- o S'agissant du suivi scolaire, les contacts très réguliers avec l'équipe de la scolarité, ainsi que la participation de la responsable aux différents conseils de classe, permettent d'assurer un lien permanent avec ce secteur.
- o Les actions de prévention en direction des jeunes Sportifs de Haut Niveau :

Comme en 2013, la stratégie de prévention en direction des jeunes s'est articulée autour de plusieurs thématiques, déterminées en concertation avec le service médical. Le programme établi a permis d'aborder des messages de santé publique, tels que le tabac, l'alcool, le sida, la sécurité routière ainsi que des thèmes propres à la performance comme le sommeil et la récupération ou les violences et le harcèlement dans le sport, grâce à l'intervention d'associations partenaires spécialisées.

- o La communauté éducative et la transversalité

Le travail en transversalité s'est intensifié en 2014, avec la mise en place d'ateliers spécifiques en lien direct avec les orientations d'autres départements de l'établissement. Ainsi les ateliers nutrition, dans le cadre du programme « bien manger pour gagner » et « Sommeil » ont rassemblé régulièrement de petits groupes de jeunes sportifs qui ont pu ainsi, de manière pratique, enrichir leurs connaissances dans ces deux domaines.

I. LES RÉSULTATS SPORTIFS MARQUANTS DES SPORTIFS DE L'INSEP EN 2014

1. Les résultats obtenus lors de Championnats du Monde

Les champions du monde individuels : 11

François PERVIS (cyclisme vitesse individuelle)
[discipline olympique]

François PERVIS (cyclisme keirin)
[discipline olympique]

Clarisse AGBEGNENOU (judo moins de 63 kg)
[discipline olympique]

Teddy RINER (judo + de 100 kg)
[discipline olympique]

Mélonin NOUMONVI (lutte gréco-romaine - 85 Kg)
[discipline olympique]

Ulrich ROBEIRI (escrime épée hommes)
[discipline olympique]

Eloïse LESUEUR (athlétisme saut en longueur)
[discipline olympique]

Julien BONTEMPS (planche à voile olympique RS)
[discipline olympique]

François PERVIS (cyclisme kilomètre)
[discipline non olympique]

Valerian SAUVEPLANE (tir carabine 60 balles couché)
[discipline non olympique]

Cyril GRAFF (tir carabine 300 m standard)
[discipline non olympique]

LES VICE-CHAMPIONS DU MONDE INDIVIDUELS : 1

Audrey TCHEUMEO (judo moins de 78 kg)
[discipline olympique]

LES MÉDAILLÉ(E)S DE BRONZE INDIVIDUEL(LE)S AUX
CHAMPIONNATS DU MONDE : 8

Amandine BUCHARD (judo moins de 48 kg)
[discipline olympique]

Automne PAVIA (judo moins de 57 kg)
[discipline olympique]

Emilie ANDEOL (judo plus de 78 kg)
[discipline olympique]

Loïc PETRI (judo moins de 81 kg)
[discipline olympique]

Gauthier GRUMIER (escrime épée hommes)
[discipline olympique]

Enzo LEFORT (escrime fleuret hommes)
[discipline olympique]

Estelle MOSSELY (boxe -60)
[discipline olympique]

Cyrille CARRE (canoë kayak) K1 H 5000 m
[discipline non olympique]

LES ÉQUIPES CHAMPIONNES DU MONDE PAR
ÉQUIPES : 4

Escrime : fleuret hommes avec Enzo LEFORT, Erwan Le
PECHOUX, Julien MERTINE, Vincent SIMON
[discipline olympique]

Escrime : épée hommes avec Ulrich ROBEIRI, Gauthier
GRUMIER, Daniel JERENT, Jean Michel LUCENAY.
[discipline olympique]

Judo féminin (Priscilla GNETO, Automne PAVIA, Cla-
rissa AGBENENOU, Margaux PINOT, Audrey TCHEU-
MEO.
[discipline non olympique]

Pentathlon moderne : relais garçons (Valentin BELAUD,
Valentin PRADES)
[discipline non olympique]

LES VICE-CHAMPIONS DU MONDE PAR ÉQUIPE : 3

Escrime : sabre dames avec Charlotte LEMNBACH,
Cecilia BERDER, Saoussen BOUDIAF, Manon BRUNET.
[discipline olympique]

Pentathlon moderne équipe garçons (Valentin BELAUD,
Valentin PRADES, Christopher PATTE)
[discipline non olympique]

Maxime BEAUMONT (canoë kayak) Relais K1H 200 m
[discipline non olympique]

LES MÉDAILLÉS DE BRONZE AUX CHAMPIONNATS
DU MONDE PAR ÉQUIPE : 6

Fleuret dames avec Corinne MAITREJEAN, Astrid
GUYART, Ysaora THIBUS, Gaëlle GEBET.
[discipline non olympique en 2016]

Cyclisme : vitesse par équipe avec Grégory BAUGE,
Kevin SIREAU Mickaël D'ALMEIDA
[discipline olympique]

Equipe masculine basket (Boris DIAW, Edwin JACKSON, Evan FOURNIER, Jeffrey LAUVERGNE, Antoine DIOT)
[discipline olympique]

Canoë kayak : K2H 200 m Maxime BEAUMONT
[discipline olympique]

Natation 4 x 50 m 4 nages dames avec Mathilde CINI
[discipline non olympique]

Mickaël D'HALLUIN, Valerien SAUVEPLANE, Cyril GRAFF
(tir carabine 300 m standard)
[discipline non olympique]

Les résultats obtenus lors des Championnats du Monde seniors en 2014 sont légèrement supérieurs aux résultats obtenus en 2013 tant pour le total des podiums obtenus (33 contre 31 médailles), que pour les seules disciplines olympiques (22 contre 19).

Dans les disciplines olympiques les sportifs de l'INSEP avaient remporté en 2013 :

- 3 médailles d'or individuelles
- 4 médailles d'argent individuelle
- 8 médailles de bronze individuelles
- ainsi que 0 médaille d'or par équipe
- 3 médailles d'argent par équipe
- 1 médaille de bronze par équipe

En 2014, le décompte est le suivant :

- médailles d'or : 8
- médailles d'argent : 1
- médailles de bronze : 7
- 2 médailles d'or par équipe
- 1 médaille d'argent par équipe
- 3 médailles de bronze par équipe (le fleuret dames par équipe ne sera pas olympique en 2016).

Soit un total de 33 médailles en 2014 (dont 22 dans des disciplines olympiques) alors qu'en 2013, les sportifs de l'INSEP avaient remporté 19 médailles dans les disciplines olympiques (avec en 2014, un nombre nettement inférieur de Championnats du Monde organisés qu'en 2013).

A noter que 8 disciplines sportives de l'INSEP ont remporté des médailles aux championnats du monde 2014 dans les disciplines olympiques (contre 9 en 2013).

2. Les résultats obtenus lors des Championnats du Monde dans les catégories jeunes (cadets, juniors, espoirs)

LES CHAMPIONS DU MONDE INDIVIDUELS CADETS, JUNIORS OU ESPOIRS : 3

Zelimkhan KHADJEIEV (Lutte – 74 Kg)

Amandine BUCHARD (judo - de 52 kg)

Axel CHAPELLE (athlétisme saut à la perche)

LES VICE-CHAMPIONS DU MONDE INDIVIDUELS CADETS, JUNIORS OU ESPOIRS : 6

Benjamin GIL (cyclisme keirin)

Quentin HALYS (tennis – finaliste US Open)

Alexis RAYNAUD (tir carabine 60 balles couché à 50 m)

Kamal FIKRI (judo moins de 55 kg)

Sama Hawa CAMARA (judo moins de 78 kg)

Marie Paule BLE (taekwondo moins de 68 Kg)

LES MÉDAILLÉS DE BRONZE INDIVIDUELS CADETS, JUNIORS OU ESPOIRS : 12

Astride GNETO (judo moins de 52 kg).

Pape Doudou Ndiaye (judo moins de 81 kg).

Marie Ève GAHIE (judo moins de 70 kg).

Marina ERB (judo plus de 78 kg).

Tom SEITZ (escrime sabre)

Ismaël BOUZID (taekwondo moins de 73 kg)

Axelle ATTOUMANI BRIAND
(taekwondo moins de 63 kg)

Adderrahmane BECHAA (taekwondo moins de 51 kg)

Yann MIANGUE (taekwondo moins de 78 kg).

Florence LOUIS (carabine – cible mobile à 10m)

Johan TATLOT (tennis simple juniors G) ½ F à Wimbledon, Quentin HALYS (tennis - simple juniors garçons) ½ F à Roland Garros

DÉPARTEMENT DU SUIVI DES PÔLES FRANCE, DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET DE L'UNITÉ D'AIDE MÉTHODOLOGIQUE DE LA PERFORMANCE

LES CHAMPIONS DU MONDE PAR ÉQUIPES CADETS, JUNIORS OU ESPOIRS : 2

Lorenzo BUFFARD, Brian BAUDOIN, Alexis RYANAUD (tir carabine 10 m juniors)

Quentin HALYS et Benjamin BONZI (Tennis double Juniors à RG)

LES VICE-CHAMPIONS DU MONDE PAR ÉQUIPES CADETS, JUNIORS OU ESPOIRS : 2

Brian BAUDOIN, Alexis RAYNAUD (60 balles couché à 50 M)

Adèle STERN, Marie OTEIZA (relais femmes pentathlon moderne)

Les médaillés de bronze des Championnats du Monde par équipes cadets, juniors ou espoirs: 1

Tennis : BRO aux CM Cadets par équipe (Ugo Humbert et Geoffrey Blancaneaux)

3. Les résultats obtenus lors des Championnats d'Europe

Au-delà des résultats enregistrés lors des différents Championnats du Monde, les sportifs de l'INSEP, ont, également, été présent(e)s à l'occasion des épreuves continentales avec 44 médailles en 2014 contre 42 médailles individuelles dans la catégorie senior en 2013, réparties comme suit :

• MÉDAILLES D'OR : 14

Eloyse LESUEUR (athlétisme longueur dames), Benjamin COMPAORE (athlétisme triple saut), Yohann DINIZ (athlétisme 50 km marche), Antoinette Nana Djimou (athlétisme heptathlon), Christelle DAUNAY (athlétisme marathon), Mahiedine MEHKISSI (athlétisme 1500 m)

Gregory BAUGE (cyclisme vitesse individuelle)

Hajer MUSTAPHA (taekwondo moins de 46 kg)

Loïc KORVAL (judo moins de 66 kg), Teddy RINER (judo plus de 100 kg), Automne PAVIA (judo moins de 57 kg), Clarisse AGBEGNENOU (judo moins de 63 kg), Audrey TCHEUMEO (judo moins de 78 kg), Emilie ANDEOL (judo plus de 78 kg).

• MÉDAILLES D'ARGENT : 13

Laurie BERTON (cyclisme scratch)

Estelle MOSSELY (boxe moins de 60 kg)

Marie Florence CANDASSAMY (escrime épée)

Torann MAZEROI (taekwondo moins de 74 Kg), Haby NIARE (taekwondo moins de 67 kg), M'Bar N'DIAYE

(taekwondo moins de 87 kg), Yasmira AZIEZ (taekwondo moins de 49 kg)

Manon LORENTZ (haltérophilie arraché 53 kg)

David LAROSE (judo moins de 66 kg), Ugo LEGRAND (judo moins de 73 kg), Loïc PIETRI (judo moins de 91 kg), Amandine BUCHARD (judo moins de 48 kg)

Benjamin HENNEQUIN (Haltérophilie moins de 85 kg) épaulé jeté

• MÉDAILLES DE BRONZE : 17

Kevin MENALDO (athlétisme saut à la perche), Kafetien GOMIS (athlétisme saut en longueur)

Mathieu ROSSET (plongeon tremplin 1 m)

Wassila KHADIRI (boxe moins de 51 kg)

Jean-Michel LUCENAY (escrime épée), Joséphine Jacques André COQUIN (escrime épée), Erwan LE PECHOUX (escrime fleuret)

Mamedy DOUCARA (taekwondo moins de 80 kg), Florianne LIBORIO (taekwondo moins de 53 kg), Dylan CHELLAMOOTOO (taekwondo moins de 58 kg), Magada WIET-HENIN (taekwondo moins de 52 kg)

Zoheir EL OUARRAGE (lutte libre moins de 57 kg)

Benjamin HENNEQUIN (haltérophilie 85 kg – total olympique et arraché), Redo MANUSHI (haltérophilie arraché 94 Kg)

Alexandre IDDIR (judo moins de 90 kg), Cyrille MARET (judo moins de 100 kg), Lucie LOUETTE (judo moins de 78 kg)

Les médailles (12) (17 en 2013) remportées par des équipes dans la catégorie séniors se décomposent de la manière suivante :

• MÉDAILLES D'OR : 5

Relais 4*400m féminin athlétisme (ANACHARSIS, GUEI, GAYOT, HURTIS)

Equipes dames en tir à l'arc avec Laura RUGGIERI, Aurélie CARLIER.

Equipe messieurs en tir à l'arc (Jean Charles VALLADONT, Thomas KOENIG)

Fleuret masculins avec Erwann LE PECHOUX, Julien MERTINE, Enzo LEFORT, Vincent SIMON

Judo : Equipe Dames (PAVIA /AGBEGNENOU/TCHEUMEO/ANDEOL) (+ Pénélope BONNA pour l'équipe)

• MÉDAILLES D'ARGENT : 3

Relais 4*100m féminin athlétisme (AKAPKO)

Relais garçons pentathlon moderne (BELAUD, PRADES)

Sabre féminines avec Manon BRUNET, Charlotte LEM-BACH, Cécilia BERDER, Saoussen BOUDIAF

• MÉDAILLES DE BRONZE : 4

Maxime BEAUMONT avec Sébastien Jouve (K2 500 hommes)

Relais 4*100m masculin athlétisme (VINCENT, TINMAR)

Judo : Equipe Hommes (+ Alain SCHMITT/ Florent URANI/ Romain BUFFET)*

Fleuret Dames : Astrid GUYART/Ysaora THIBUS/Corinne MAITREJEAN/Gaëlle GEBET) – qui sera absent à RIO

4. Les résultats obtenus lors des Championnats d'Europe dans les catégories jeunes (cadets, juniors, espoirs)

Nous pouvons également noter le grand nombre de podiums internationaux obtenus par les jeunes espoirs et juniors des pôles France de l'INSEP à l'échelon européen. Ces jeunes sportifs sont, ainsi, montés, à titre individuel 5 fois sur le podium (contre podiums en 2013) :

• MÉDAILLES D'OR : 3

Quentin HALYS junior tennis

Sarah GUYOT canoë kayak moins de 23 ans en K1 500 m et K1 200 m

• MÉDAILLES DE BRONZE : 2

Marie Paule BLE : taekwondo (+ 67 kg) – moins de 21 ans

Axelle ATOUMANI : taekwondo (- 63 kg) moins de 21 ans

Ainsi que 8 podiums par équipes :

• MÉDAILLES D'OR : 6

Basket-ball : Equipe U16 (VERGIAT, TCHOUAFFE, RAMBAULT, GOULMY, TILLIE)

U 20 filles basket avec Marième BADIANE, Clarince DJALLDI –TABDI, Olivia EPOUPA, Elise FAGNEZ, Aby GAYE, Mamignan TOURE, Elisa TURCINOVIC.

Juniors garçons tennis de table avec Can AKKUZU, Alexandre CASSIN, Paul GAUZY.

Juniors filles tennis de table avec Pauline CHASSELIN, Laura PFEFE, Audrey ZARIF

Double garçons tennis avec Quentin HALYS et Johan TATLOT

Equipe juniors filles pentathlon moderne avec STERN, Marie OTEIZA, DELALLE

• MÉDAILLES D'ARGENT : 1

Basket-ball : U 18 filles avec Maïmouna BA, Désirée BAKABADIO, Ornella BANKOLE, Carla BLATRIE, Camille CIRGUE, Katia CLANET, Marylie LIMOUSIN, Marie Michelle MILAPIE.

• MÉDAILLES DE BRONZE : 2

Guillaume LE FLOCH DECORCHEMONT K2 200 m Hommes

Tennis Garçons Bronze aux CE Juniors (Galéa) Quentin HAMYS et Maxime JANVIER

Il est à noter qu'en 2014, il n'y a pas eu de championnats d'Europe dans de nombreuses disciplines.



**INSTITUT DE
RECHERCHE
BIOMÉDICALE
ET D'ÉPIDÉMIOLOGIE
DU SPORT**

Depuis six ans, 35 études et publications de l'IRMES ont été spécifiquement consacrées à l'analyse du contexte de la performance au plus haut niveau de l'élite sportive mondiale.

En 2014, l'IRMES, Équipe d'Accueil EA7329 de l'Université Paris Descartes, a développé ses programmes de formation, de recherche et de publication selon ses trois principales missions : Physiopathologie, Epidémiologie de la performance, Bénéfices sanitaires des activités sportives. Le quatrième axe de physiologie expérimentale, située au Centre Universitaire des Saints Pères a produit ses premiers résultats.

Les buts sont de contribuer à repousser les frontières du savoir, de participer à l'acquisition de connaissances ouvrant la voie à des applications identifiées, en particulier pour la performance de haut niveau et le domaine sanitaire, et de préparer les réponses à des enjeux socio-économiques majeurs. Les avancées ont été réalisées dans les champs suivants:

I. PHYSIOPATHOLOGIE

L'étude « Impact des ruptures du ligament croisé antérieur » sur les performances et la carrière des skieurs alpins français a permis de montrer le rôle du suivi des équipes de France de ski alpin et l'impact de la rupture du LCA sur le retour à la compétition de haut niveau.

La thèse d'Amal Haida, doctorante à l'IRMES a été soutenue à l'université de Rouen en novembre 2014 et le premier article scientifique est soumis. Une large étude de physiologie ont permis d'évaluer l'impact de l'entraînement d'endurance sur la qualité de la vascularisation pulmonaire.

Deux articles ont été publiés sur ce thème. En tennis, l'analyse des raisons médicales des abandons et forfaits en Grand Chelem et leurs évolutions ont été publiées.

De même les résultats du suivi des troubles urinaires dans les populations d'athlètes de haut niveau ont montré les mesures préventives qui pourraient être retenues selon le sport.

L'analyse de l'état de santé des équipes de France de natation lors de la dernière olympiade a mis en évidence les fluctuations saisonnières des infections broncho-pulmonaires au sein de cette élite sportive et leur rapport avec les charges d'entraînement.

II. EPIDÉMIOLOGIE DE LA PERFORMANCE

Suite aux nombreuses études publiées par l'Institut, un large travail concernant les couloirs de performance, la détection et les parcours olympiques, domaine d'expertise de l'IRMES, a été engagé avec la MOP dans le cadre de la préparation des Jeux de Rio et de Tokyo.

Par ailleurs, deux études de longévité ont suivi la publication princeps de l'European Heart Journal.

La première a révélé de façon similaire l'impact positif du sport sur la mortalité des athlètes des équipes de France d'aviron durant l'ère olympique. La seconde a montré que les méthodes décrites chez les sportifs de très haut niveau pouvaient s'appliquer à la population détentrice des records de longévité (les «super-centenaires»). Une troisième, à fort potentiel, est publiée en ce début d'année et mesure pour la première fois les bénéfices associés au sport de haut niveau sur la longévité féminine. Les résultats d'Adrien Sedeaud concernant les marges d'optimisation morphométrique dans la performance de haut niveau ont été publiés dans deux articles.

Enfin le travail engagé avec la Fédération Française Handisport sur les spécificités de ces performers ouvre les conditions favorables à une thèse, qui débute également cette année.

III. SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION

L'IRMES poursuit son évaluation de la pratique sportive des français en réalisant plusieurs études en collaboration avec Assureurs Prévention et l'Institut BVA.

Sur le plan international, cet axe de santé voit se développer de nouveaux objectifs avec les travaux de la Commission Européenne et son Groupe Expert HEPA « Sport, Santé, Éducation » ainsi que la désignation de l'IRMES comme point focal de référence européenne pour l'OMS, en association avec le Pr. Martine Duclos.

Ces projets se prolongent au niveau national avec les politiques de sport et santé et le suivi de la mise en place de ces mesures par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Secrétariat d'État chargé des Sports, avec un travail notamment consacré à l'évaluation des effets économiques favorables liés à l'importance des bénéfices sanitaires.

IV. PHYSIOPATHOLOGIE ANIMALE

L'unité de recherche expérimentale, soutenue par l'université Paris Descartes et dirigée par Philippe Noirez a, dès sa première année d'exercice, vu la qualité de ses travaux sur les facteurs génétiques, métaboliques et environnementaux de la performance et de l'entraînement récompensée par les autorités scientifiques européennes.

V. COLLABORATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

INSTITUTIONS ET FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Comité National Olympique et Sportif Français

Fédération Française Handisport

Fédération Française de Rugby

Fédération Française de Ski Alpin

Fédération Française d'Escrime

Fédération Française de Badminton

Fédération Française de Pentathlon Moderne

Fédération Française de Tir à l'Arc

Ligue Professionnelle de Football

Fédération Française de Natation

Fédération Française d'Athlétisme

Fédération Française de Judo

Fédération Française d'Aviron

Fédération Française d'Education Physique
et de Gymnastique Volontaire

VI. AUTRES ACTIVITÉS ET INTERVENTIONS DÉVELOPPÉES EN 2014 PAR L'IRMES :

Formation à la recherche, publications, thèses soutenues
et en cours, auditions nationales et internationales,
conférences, congrès, séminaires,



INSEP

INSTITUT NATIONAL DU SPORT, DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE
11, AVENUE DU TREMBLAY - 75 012 PARIS - TÉL. 01 41 74 41 00

WWW.INSEP.FR    

